

L'IEE a 60 ans!

Penser l'Europe
(1964-2024) :
changements et
continuités



Éditions de l'Université de Bruxelles



iee

INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES
INSTITUTE FOR EUROPEAN STUDIES

L'IEE
a
60
ans!

**Penser l'Europe
(1964-2024):
changements et
continuités**

Coordination éditoriale : Chloé Brière et François Foret

Chapitres individuels © Les auteurs respectifs, 2024.

Ce livre est publié sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0.



Cette licence permet de partager, copier, distribuer and transmettre l'oeuvre à des fins personnelles et non commerciales à la condition d'indiquer clairement la paternité de l'oeuvre (auteur et éditeur).

Pour citer l'oeuvre : *L'IEE a 60 ans ! Penser l'Europe (1964-2024) : changements et continuités*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2024.
(CC-BY-NC-ND 4.0)

Éditions de l'Université de Bruxelles
26, Avenue Paul Héger
1000 Bruxelles
Belgique

www.editions-ulb.be

Imprimé en Belgique



L'IEE a 60 ans!

**Penser l'Europe
(1964-2024):
changements et
continuités**



Éditions de l'Université de Bruxelles

Collection Études européennes

Jean De Ruyt. L'Acte unique européen. Commentaire. 2^e édition. 1989.

Le Parlement européen dans l'évolution institutionnelle. Ed. Jean-Victor Louis et Denis Waelbroeck. 2^e tirage. 1989.

Mario Marques Mendes. Antitrust in a World of Interrelated Economies. The Interplay between Antitrust and Trade Policies in the US and the EEC. 1991.

L'espace audiovisuel européen. Ed. Georges Vandensanden. 1991.

Vers une nouvelle Europe? Towards a New Europe? Ed. Mario Telò. 1992.

L'Union européenne et les défis de l'élargissement. Ed. Mario Telò. 1994.

La réforme du système juridictionnel communautaire. Ed. Georges Vandensanden. 1994.

Quelle Union sociale européenne ? Acquis institutionnels, acteurs et défis. Ed. Mario Telò et Corinne Gobin. 1994.

Laurence Burgorgue-Larsen. L'Espagne et la Communauté européenne. L'Etat des autonomies et le processus d'intégration européenne. 1995.

Banking Supervision in the European Community. Institutional Aspects. Report of a Working Group of the ECU Institute under the Chairmanship of Jean-Victor Louis. 1995.

Pascal Delwit. Les partis socialistes et l'intégration européenne. France, Grande-Bretagne, Belgique. 1995.

Démocratie et construction européenne. Ed. Mario Telò. 1995.

Jörg Gerkrath. L'émergence d'un droit constitutionnel européen. Modes de formation et sources d'inspiration de la constitution des Communautés et de l'Union européenne. 1997.

L'Europe et les régions. Aspects juridiques. Ed. Georges Vandensanden, 1997.

L'Union européenne et le monde après Amsterdam. Ed. Marianne Dony. 1999.

Olivier Costa. Le Parlement européen, assemblée délibérante. 2001.

La reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires pénales dans l'Union européenne. Ed. Gilles de Kerchove et Anne Weyembergh. 2001.

L'avenir du système juridictionnel de l'Union européenne. Ed. Marianne Dony et Emmanuelle Bribosia. 2002.

Quelles réformes pour l'espace pénal européen? Ed. Gilles de Kerchove et Anne Weyembergh. 2003.

Paul Magnette. Contrôler l'Europe. Pouvoirs et responsabilité dans l'Union européenne. 2003.

Sécurité et justice : enjeu de la politique extérieure de l'Union européenne. Ed. Gilles de Kerchove et Anne Weyembergh. 2003.

Anne Weyembergh. L'harmonisation des législations : condition de l'espace pénal européen et révélateur de ses tensions. 2004.

La Grande Europe. Ed. Paul Magnette. 2004.

Vers une société européenne de la connaissance. La stratégie de Lisbonne (2000-2010). Ed. Maria João Rodrigues. 2004.

Commentaire de la Constitution de l'Union européenne. Ed. Marianne Dony et Emmanuelle Bribosia. 2005.

La confiance mutuelle dans l'espace pénal européen/ Mutual Trust in the European Criminal Area. Ed. Gilles de Kerchove et Anne Weyembergh. 2005.

The gays' and lesbians' rights in an enlarged European Union. Ed. Anne Weyembergh and Sinziana Carstocea. 2006.

Comment évaluer le droit pénal européen? Ed. Anne Weyembergh et Serge de Biolley. 2006.

La Constitution européenne. Elites, mobilisations, votes. Ed. Antonin Cohen et Antoine Vauchez. 2007.

Les résistances à l'Europe. Cultures nationales, idéologies et stratégies d'acteurs. Ed. Justine Lacroix et Ramona Coman. 2007.

L'espace public européen à l'épreuve du religieux. Ed. François Foret. 2007.

Démocratie, cohérence et transparence : vers une constitutionnalisation de l'Union européenne? Ed. Marianne Dony et Lucia Serena Rossi. 2008.

L'Union européenne et la gestion de crises. Ed. Barbara Delcourt, Marta Martinelli et Emmanuel Klimis. 2008.

Sebastian Santander. Le régionalisme sud-américain, l'Union européenne et les Etats-Unis. 2008.

Denis Duez. L'Union européenne et l'immigration clandestine. De la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique. 2008.

L'Union européenne : la fin d'une crise? Ed. Paul Magnette et Anne Weyembergh. 2008.

The evaluation of European Criminal Law: the example of the Framework Decision on combating trafficking in human beings. Ed. Anne Weyembergh & Veronica Santamaria. 2009.

Le contrôle juridictionnel dans l'espace pénal européen. Ed. Stefan Braum et Anne Weyembergh. 2009.

Les députés européens et leur rôle. Sociologie interprétative des pratiques parlementaires. Julien Navarro. 2009.

The future of mutual recognition in criminal matters in the European Union/L'avenir de la reconnaissance mutuelle en matière pénale dans l'Union européenne. Ed. Gisèle Vernimmen-Van Tiggelen, Laura Surano and Anne Weyembergh. 2009.

Sophie Heine, *Une gauche contre l'Europe? Les critiques radicales et altermondialistes contre l'Union européenne en France*. 2009.

The Others in Europe. Ed. Saskia Bonjour, Andrea Rea and Dirk Jacobs, 2011.

EU counter-terrorism offences: What impact on national legislation and case-law? Ed. Francesca Galli and Anne Weyembergh, 2012.

La dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de Lisbonne et de Stockholm : un bilan à mi-parcours. Ed. Marianne Dony, 2012.

Approximation of substantive criminal law in the EU: The way forward. Ed. Francesca Galli and Anne Weyembergh, 2013.

Relations internationales. Une perspective européenne. Mario Telò. 3e édition revue et augmentée. 2013.

Le traité instituant l'Union européenne: un projet, une méthode un agenda. Francesco Capotorti, Meinhard Hilf, Francis Jacobs, Jean-Paul Jacqué. Préface de Jean-Paul Jacqué et Jean-Victor Louis, Postface de Giorgio Napolitano, 2^e édition revue et augmentée sous la coordination de Marianne Dony et Jean-Victor Louis. 2014.

Des illusions perdues? Du compromis au consensus au Parlement européen et à la Chambre des représentants américaine. Selma Bendjaballah. 2016.

When Europa meets Bismarck. How Europe is used in the Austrian Healthcare System. Thomas Kostera. 2016.

L'Union européenne et la promotion de la démocratie. Les pratiques au Maroc et en Tunisie. Leila Mouhib. 2017.

Governing Diversity. Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe. Ed. Andrea Rea, Emmanuelle Bribosia, Isabelle Rorive, Djordje Sredanovic, 2018.

Rethinking the European Union and its Global Role from the 20th to the 21st Century. Liber Amicorum Mario Telò. Ed. Jean-Michel De Waele, Giovanni Grevi, Frederik Ponjaert, Anne Weyembergh, 2019.

The Refugee Reception Crisis in Europe. Polarized Opinions and Mobilizations. Eds. Andrea Rea, Marco Martiniello, Alessandro Mazzola, Bart Meuleman, 2019.

L'Europe au kaléidoscope. Liber amicorum Marianne Dony. Dir. Emmanuelle Bribosia, Nicolas Joncheray, Areg Navasartian Havani, Anne Weyembergh, 2019.

Avec ou sans l'Europe. Le dilemme de la politique française d'armement. Samuel B.H. Faure, 2020.

Criminal procedures and cross-border cooperation in the EU area of criminal justice. Eds. Élodie Sellier, Anne Weyembergh, 2020.

Perspectives croisées sur la coopération transatlantique Analyse à partir des politiques canadiennes et européennes. Ed. Chloé Brière, Louise Fromont, Areg Navasartian Havani, 2022.

Commentaire J. Mégret

Third edition

DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE

Contrôle des aides d'Etat, 2007.

Contrôle des concentrations, 2009.

Le droit *antitrust* de l'Union européenne, 2022.

MARCHE INTERIEUR

Libre circulation des personnes et des capitaux.

Rapprochement des législations, 2006.

Environnement et marché intérieur, 2010.

Politique agricole commune et politique commune de la pêche, 2011.

Introduction au marché intérieur. Libre circulation des marchandises, 2015.

ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION ET CONTENTIEUX EUROPEEN

Les compétences de l'Union européenne, 2017.

Le contrôle juridictionnel dans l'Union européenne, 2018.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Intégration des marchés financiers, 2007.

L'Union européenne et sa monnaie, 2009.

Politique fiscale, 2012.

RELATIONS EXTERIEURES

Politique commerciale commune, 2014.

L'Union européenne comme acteur international, 2015.

Les accords internationaux de l'Union européenne, 2019.

ENVIRONNEMENT

L'énergie dans l'Union européenne 2024.

Remerciements

La conférence qui s'est tenue le 27 février 2024 pour célébrer le soixantième anniversaire de l'IEE-ULB, la publication qui la prolonge et les différentes activités annexes n'ont été possibles que par la contribution de nombreuses personnes : intervenants, auteurs de cartes blanches publiées tout au long du premier semestre 2024, membres de notre institution et partenaires extérieurs.

Nos premiers remerciements vont à celles et ceux qui ont partagé leur expertise et leur expérience par leurs interventions orales lors de la conférence, interventions reprises ou non dans la présente publication : Thomas Berns, Christophe Bickerton, Micael Castanheira, Ramona Coman, Amandine Crespy, Renaud Dehousse, Martin Deleixhe, Paul Dermine, Marianne Dony, Julien Jeandesboz, Erik Jones, Karel Lannoo, Christophe Leclercq, Angela Liberatore, Alvaro Oleart, André Sapir, Annemie Schaus, Nicolas Verschueren.

La réflexion collective a par ailleurs été enrichie et prolongée par les auteurs des cartes blanches : Chiara Armeni, Jean-François Bellis, Ilaria Gambardella, Fabienne Ilzkovitz, Bastian Kenn, Giulia La Torre Garcia, Piotr Marcinznsky, Marta Matrakova, Maria Noviello, Frederik Ponjaert, Pauline Thinus, Syuzanna Vasilyan, Amy Weatherburn, Jing-Syuan Wong, Anna Zech. Paul Dermine, Marta Matrakova et Frederik Ponjaert ont assuré avec brio la coordination de ce processus éditorial.

Nous témoignons de notre reconnaissance, à cette occasion et au quotidien, à toutes les personnes faisant fonctionner l'IEE et aidant sans relâche à l'exécution de ses trois missions d'enseignement, de recherche et de service à la société : Andrew Bradley, Alix Bullman, Guylène Laure Chatcha Talla, Dominique Dembour, Emmi Kallio, Marta Matrakova, Olga Minampala, Frederik Ponjaert, Françoise Vanden Broeck.

Nos étudiants sont à la fois la source d'inspiration, les premiers destinataires et les relais de cette triple mission. Ils ont concouru à ces titres, et certains mêmes en tant qu'auteurs et qu'organisateur, à la réussite de cet anniversaire.

Le soutien de l'ULB, de 1964 à ce jour et dans le futur, est décisif dans le succès de l'IEE. Il est symbolisé par la présence de notre rectrice lors de cet anniversaire, par la collaboration pérenne avec nos « facultés sœurs » (Droit et Criminologie, Philosophie et Sciences Sociales et la Solvay Brussels School of Economics and Management).

Enfin, l'apport logistique et financier de l'ULB, du Fonds national de la recherche scientifique, de la région Bruxelles-Capitale – Image de Bruxelles, de la Présidence belge du Conseil de l'UE 2024 et de Wallonie-Bruxelles International nous a donné les moyens nécessaires pour que la fête soit plus belle. Le professionnalisme de nos partenaires techniques de « L'Arbre à films », Bertrand Catrice et Antoine Brynaert, nous permet d'en garder une trace par l'image et le son pour les générations futures. L'expertise d'Emilie Menz, Arnaud Chabrol et Zoé Parmentier des Éditions de l'Université de Bruxelles nous aide à consigner par écrit l'ensemble des contributions dans cette publication.

Avant-propos

Au sortir des deux guerres mondiales du XX^e siècle, parfois qualifiées de « guerres civiles européennes », l'intégration européenne prend son essor. Elle apparaît comme une forme institutionnelle inédite, fondée sur le partage de la souveraineté, et, surtout, la renonciation à la violence au bénéfice du compromis comme mode de résolution des conflits.

Pour comprendre cet objet politique et juridique atypique, il faut de nouveaux outils intellectuels. C'est ce qui motive la création de l'Institut d'études européennes de l'ULB, qui s'étale de 1962 à 1964. La date précise du 27 février 1964 marque l'inauguration de ses locaux au 39 de l'avenue Roosevelt, dans un bâtiment historique qui est devenu son symbole et qui marque à la fois son aspect novateur et son inscription dans la durée.

Ainsi, en ce 27 février 2024, l'IEE-ULB fête ses 60 ans, ce qui en fait l'un des plus anciens d'Europe. Depuis ses origines, l'IEE a bien grandi, et bien changé aussi. Dans sa triple mission de recherche, d'enseignement et de débat public, il n'a jamais cessé de s'adapter aux mutations de son objet européen autant qu'aux évolutions de la pédagogie et de la technologie et a acquis une réputation d'excellence. La diversité toujours plus forte des professeurs, des chercheurs et des étudiants de l'IEE symbolise celle de l'ULB, l'une des universités les plus internationalisées du continent, au cœur de Bruxelles, capitale de l'Europe et ville cosmopolite.

Multiculturel, l'IEE est aussi foncièrement interdisciplinaire, condition nécessaire pour comprendre l'intégration européenne dans toutes ses dimensions. Droit, science politique, économie et histoire sont ses matrices originelles, enrichies par un dialogue constant avec d'autres disciplines. Cela est rendu possible par le soutien de ses facultés partenaires (Droit et Criminologie, Philosophie et Sciences Sociales et la Solvay Brussels School of Economics and Management).

L'interdisciplinarité est un effort nécessaire et constamment renouvelé pour penser transversalement, défier les lois de la pesanteur académique et l'évolution d'un « marché universitaire » globalisé et concurrentiel, poussant à toujours plus de spécialisation. L'interdisciplinarité dont l'IEE est un modèle, avec d'autres instituts du même type à l'ULB, est un « petit miracle » intellectuel permanent qu'il appartient à chaque génération de perpétuer et qui illustre bien l'idéal du libre examen propre à notre maison.

Ce libre examen nous pousse à nous affranchir du « nationalisme méthodologique » pour penser au-delà des frontières, en Europe et au-delà. Il nous invite à travailler sur l'Union européenne, ses institutions et ses politiques : parfois en collaborant avec ces institutions et parfois en les critiquant. Il nous force à nous extirper du temps court de l'urgence et de la crise qui, trop souvent, domine la perception de

l'UE. C'est ce libre examen qui nous conduit aujourd'hui à prendre du recul, pour se pencher sur le passé, le présent et le futur de l'objet européen.

Ce rapport à la fois critique et constructif à l'Europe est la contribution que l'IEE-ULB s'attache à mettre en avant depuis sa création il y a 60 ans, et qu'il continuera à proposer dans les 60 prochaines années, avec le soutien de son alma mater l'ULB.

Annemie Schaus
Rectrice de l'Université libre de Bruxelles

Partie I

Regards sur les dix dernières années et perspectives pour l'avenir

L'IEE-ULB et l'Europe : une réflexion en miroir sur 60 ans d'histoire

François Foret

Professeur de science politique (ULB), chercheur au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), président de l'IEE

L'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (IEE-ULB) a 60 ans, ce qui en fait l'un des plus anciens d'Europe. Cet anniversaire, nous voulons le vivre non comme une commémoration, mais comme une célébration, celle des idées qui nous animent. La « petite » histoire de l'IEE est prétexte à réfléchir à la « grande » histoire de l'intégration européenne.

Ce 27 février 2024 renvoie à un autre matin d'hiver, le 27 février 1964. L'IEE naissant prenait possession de son nouveau bâtiment, le 39 avenue Roosevelt, auquel s'adjoindra plus tard le 41. Le choix de cette date a une part d'arbitraire, car la naissance d'une institution est un processus graduel. L'IEE existait déjà en pratique. Sa première rentrée académique avait eu lieu à l'automne 1963. Mais le déménagement du 27 février a une valeur symbolique particulière. Ce bâtiment, joyau architectural des années 1920, représente l'alliage d'innovation et de tradition qui forge notre identité. Il rappelle aussi qu'une institution, qu'elle soit académique comme l'IEE ou politique comme l'UE, c'est d'abord un lieu, une histoire, et une communauté, sans que ces termes soient perçus comme exclusifs.

Notre **lieu** nous fait à la fois ULBiste, bruxellois, belge, européen et terrien (avec les responsabilités géopolitiques et environnementales que cette dernière appartenance implique...), en sus de bien d'autres ancrages compte tenu de la diversité d'origine sans cesse croissante de nos membres (professeurs, chercheurs et étudiants). Cette diversité nous outille pour comprendre la gouvernance européenne à ses multiples niveaux, en interaction avec le reste du monde mais à partir de quelque part, dans une recherche permanente d'équilibre entre ancrage et ouverture.

Notre **histoire** n'est pas téléologique. C'est celle d'une adaptation constante à notre objet, l'Europe continent et civilisation avec un grand E, les *organisations* nombreuses qui en ont fait une réalité politique, mais aussi les *sociétés* qui en constituent la réalité

humaine, et les *citoyens* qui restent la finalité et la source ultime de légitimité d'une démocratie moderne.

Notre **communauté** c'est, au-delà de nos murs et de notre campus, par cercles successifs, celle de tous ceux qui pensent, étudient, enseignent, font et vivent l'Europe au quotidien. Et nos amis d'ailleurs... Ce lieu, cette histoire, cette communauté inspirent notre réflexion collective autour d'une question centrale :

Que signifie penser, enseigner, rechercher et débattre l'intégration européenne en 2024 par rapport à 1964, date de création de l'IEE-ULB ?

Pour se convaincre de la pertinence de l'exercice, humons l'air du temps à la faveur d'une petite revue de presse matinale de ce 27 février en ouvrant le journal *Le Monde*. Les ministres de l'Agriculture se rencontrent pour discuter des bas revenus des paysans et des surplus de production agricole. Un article cite le président français qui s'inquiète des menaces de guerre en Europe : « Comment stabiliser les frontières et la puissance ? [...] Suffira-t-il de dire le droit si l'on ne peut l'imposer ? ». La Chine et la Russie veulent approfondir leur coopération culturelle « sans limite ». Et l'éditorial du journal admoneste : « Puisque l'Europe politique ne peut se faire par le sommet, du moins qu'on essaie de la réaliser par la base. [...] il convient de tempérer l'avancée de la technocratie [...] par une plus forte dose de démocratie et d'organisation, si l'on veut que la construction communautaire serve vraiment les [...] millions d'Européens qu'elle a en charge. ».

Ai-je omis de préciser que le 27 février en question, c'est celui de 1964 ? Les ministres de l'Agriculture, c'est ceux de l'OCDE. Le président français, c'est de Gaulle. La Russie, c'est l'URSS, et les millions d'Européens, ils sont 175. Moyennant ces menus détails, la comparaison avec aujourd'hui n'est pas hors de propos...

La réflexion en dynamique sur la trajectoire de notre objet européen et de notre manière de l'étudier fait donc pleinement sens, en même temps que la comparaison. Nos travaux rassemblés ici adoptent cette double démarche diachronique et synchronique en se découpant en trois temps. D'abord, celui de la *mémoire* (1^{re} partie), pour tirer les leçons du passé. Ensuite, celui du *présent* (2^e partie), pour saisir au mieux les enjeux de l'actualité à travers les recherches de nos équipes. Enfin, celui de la *comparaison* et de la *prospective* (3^e partie), en croisant les témoignages d'acteurs qui pensent l'Europe en des capacités différentes.

La première partie « **Qu'avons-nous fait de notre cinquantaine ?** » s'appuie sur le remarquable travail historique réalisé en 2014 pour les 50 ans de l'IEE en se concentrant sur un bilan des dix dernières années (2014-2024) à la lumière de ce qui a précédé. Les président-es de l'IEE durant cette décennie offrent un regard rétrospectif sur les évolutions majeures.

Une deuxième partie « **Des questions fondatrices toujours d'actualité : l'Europe des traités vs l'Europe des sociétés ?** » met en exergue des enjeux pérennes au cœur des travaux récents des européenistes de l'ULB et de nos partenaires privilégiés : l'Europe sociale : le rapport entre institutions européennes et États membres : et les perceptions citoyennes de l'Europe.

Une troisième partie « **Enseigner, chercher, débattre : sur, avec, pour, ou contre l'Europe. Différentes expériences en comparaison** » croisent nos points de vue avec

les regards d'autres acteurs de l'enseignement, de la réflexion et du débat sur l'Europe : une université comme l'Institut universitaire européen de Florence (IUE) : un *think tank* comme le Centre for European Policy Studies (CEPS) : un réseau média (Europe MédiaLab) : une institution européenne en charge de la recherche (le Conseil européen de la recherche). L'objectif est de dépasser nos possibles déterminismes, qu'ils s'énoncent en termes de « nationalisme méthodologique », de focalisation sur une vision trop « étatiste » de la politique ou sur le prisme de la stricte démocratie représentative qui n'épuise pas la question plus large de la participation citoyenne, ou enfin de nos relativismes disciplinaires ou professionnels. Le partage d'analyses venant de différentes sphères d'activité et d'expérience est le meilleur moyen d'enrichir nos trois missions de réflexion, d'enseignement et de débat sur l'Europe.

Cette réflexion tripartite est sous-tendue par des questions fondatrices présentes depuis les origines de l'Europe et de l'IEE et qui sont toujours à l'agenda, à l'identique ou sous des formes renouvelées. L'analyse de leur continuité et/ou de leurs mutations met en exergue les étroites interactions – et possibles tensions – entre les évolutions de l'objet européen, du champ académique et scientifique en général et des études européennes en particulier.

Parmi ces questions fondatrices toujours d'actualité figure pour commencer celle de *l'interdisciplinarité*, qui fait la richesse et parfois aussi la difficulté et la fragilité des études européennes. La *spécialisation* de ces dernières est discutée de manière récurrente en alternative à leur dilution comme composante de savoirs plus généraux reflétant l'omniprésence de la dimension européenne dans tous les domaines de la politique, du droit, de l'économie, du culturel et du social. La transition d'une « cause » européenne à comprendre mais aussi à défendre vers un « objet » neutre entretient le débat sur la *normativité* des études européennes. La diversité des pratiques et des perceptions de l'Europe ravive les interrogations sur l'existence d'*une ou de plusieurs intégrations*, et sur l'écart croissant entre l'Europe comme enjeu de politique *interne* (au niveau local, national ou supranational) ou *externe*.

La célébration des 60 ans de l'IEE a été l'opportunité de réunir la communauté de tou-te-s celles et ceux qui le font vivre au quotidien ou de manière plus ponctuelle, dans les murs ou hors les murs. Outre les participants à la journée d'étude du 27 février 2024, des membres du corps académique, scientifique et étudiant ont signé des « cartes blanches » dont la parution sur nos réseaux et/ou dans *Le Soir* a scandé chaque semaine notre tradition de contribution au débat public. Ces textes sont repris dans le présent volume pour refléter encore davantage la diversité de nos expertises. En écho à la formule de Lévi-Strauss selon laquelle on ne chemine jamais seul sur le chemin de la création, notre anniversaire a été aussi prétexte à renouveler les échanges avec nos partenaires académiques et extra-académiques qui inscrivent l'IEE-ULB dans des réseaux internationaux d'excellence. Enfin, et surtout, souffler ces soixante bougies invite à fêter ceux qui prennent soin jour après jour de notre désormais vénérable institution, tous les membres du personnel administratif de l'IEE : et ceux qui en sont la raison d'être, nos étudiant-es. En six décennies, l'IEE a formé près de huit mille diplômé-es en leur proposant des outils d'émancipation intellectuelle, personnelle et professionnelle. Notre plus grande fierté a été d'en voir un grand nombre s'épanouir comme acteurs et citoyens critiques de l'Europe et d'ailleurs. Notre ambition est de

perpétuer ce passage de témoin entre générations dans les soixante prochaines années (au moins...). Rendez-vous d'ores et déjà en 2084 !

2014-2024

Chloé Brière

Professeure de droit européen (ULB), chercheure au Centre de droit européen (CDE), directrice de l'IEE

La journée dédiée aux 60 ans de l'IEE et la préparation de cet ouvrage ont été l'occasion d'échanger en personne ou par écrit avec des personnes ayant exercé la présidence de l'IEE par le passé : Ramona Coman, présidente de 2019 à 2023 : Anne Weyembergh, présidente de 2014 à 2019 : Marianne Dony, présidente de 2009 à 2014, et André Sapir, président de 1992 à 1998 : ainsi que Thomas Berns, doyen de la Faculté de Philosophie et de Sciences Sociales, l'une des facultés partenaires de l'IEE. Pour une jeune académique, encore doctorante à l'occasion des 50 ans de l'IEE en 2014, et directrice de l'IEE depuis seulement quelques mois, le partage de leurs expériences et leurs perspectives sur les 10 ans écoulés est particulièrement enrichissant et stimulant.

Leurs interventions orales et écrites ont permis de revenir sur les questions transversales soulevées dans le cadre de cet anniversaire : quel est le rapport de l'IEE et l'Europe ? Quels sont les défis actuels de l'enseignement en études européennes ? Ou encore quelle place occupe l'IEE comme lieu de débat public sur la construction européenne.

Ces questions reflètent les grandes missions de l'IEE, qui sont l'enseignement, la recherche et la contribution au débat public, et elles sont d'autant plus pertinentes si l'on pense aux mutations rencontrées à l'échelle européenne au cours des dix dernières années. En effet, certains développements qui auraient pu paraître de l'ordre de la fiction il y a 10 ans sont aujourd'hui une réalité. C'est le cas par exemple au retrait d'un État membre de l'UE, qui a été jusqu'au référendum britannique de juin 2016 perçu comme une hypothèse théorique, intéressant principalement les spécialistes de droit constitutionnel européen, avant de devenir une réalité juridique, politique et pratique, modifiant la vie quotidienne de millions de personnes. L'irruption d'une pandémie mondiale comme celle de la Covid-19 a également profondément changé les sociétés et politiques européennes, aboutissant à la création de nouveaux outils et instruments inédits. Elle a bouleversé l'orthodoxie budgétaire européenne. Elle a non seulement abouti à la création d'outils budgétaires nouveaux comme la facilité pour la résilience et la reprise, mais elle a aussi participé et renforcé un changement de paradigme dans la manière dont le versement de fonds européens est lié au respect de nouvelles conditions. De la même manière, les mutations de la gouvernance internationale, marquée

par la montée de l'unilatéralisme, une concurrence accrue pour l'accès à certaines ressources, et le nombre croissant de conflits armés, conduisent les institutions européennes, comme les États membres, à adapter leur positionnement sur une scène internationale de plus en plus fragmentée. Enfin, plus récemment, l'intensification de la guerre en Ukraine depuis 2022 a eu un impact démultiplié sur l'Union européenne, que ce soit dans les mesures mises en œuvre pour soutenir l'armée ukrainienne et développer la défense européenne, amoindrir l'impact des restrictions d'importation sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe, ou accompagner le renouveau de la politique d'élargissement et les débats entourant la perspective d'une Europe à 37 États membres.

Ces développements ont affecté très indirectement l'IEE, mais ils ont néanmoins eu un impact sur l'ensemble de ses missions. Les équipes de chercheurs et chercheuses associées aux travaux de l'IEE n'ont jamais cessé de rechercher, débattre et analyser les réponses européennes aux défis rencontrés et susmentionnés, que ce soit dans des cadres académiques, ou en coopérant et partageant leur expertise avec les décideurs politiques. La pandémie de Covid-19 a très profondément impacté les activités de l'IEE, en particulier l'enseignement et l'accueil d'événements, amoindrissant sa capacité à être un lieu vivant de rencontres et d'échanges entre nos étudiants, nos chercheurs et chercheuses, et le public. En matière de recherche, le retrait du Royaume-Uni a conduit à maintenir sous de nouvelles formes les partenariats développés avec les universités britanniques. Comme souligné dans les autres contributions, à une échelle moindre, celle de l'ULB, l'IEE a aussi dû s'adapter à son nouveau statut administratif mis en place en 2015, le conduisant à collaborer de manière encore plus étroite avec ses facultés partenaires.

L'IEE a répondu à ces défis de diverses manières. Il a tout d'abord fait évoluer son offre d'enseignement et modernise sans cesse ses programmes, que ce soit en redéfinissant le contenu des cours existants ou en intégrant des cours reflétant les enjeux clés posés à l'échelle européenne, comme la transition juste, ou la montée des inégalités. Cette attention incessante à la qualité et la pertinence des cours proposés est récompensée par les nombreux dossiers de candidature reçus chaque année, déposés par des étudiants et étudiantes en provenance de toute l'Europe et au-delà. Parmi les points forts des programmes d'enseignement proposés, se trouve leur ouverture à l'interdisciplinarité, qui est nécessaire pour appréhender la complexité de l'objet européen et un aspect au cœur des études européennes, même si cette dernière peut parfois être source de fragilité lorsque leur spécialisation est opposée à leur dilution dans des savoirs plus généraux et disciplinaires, reflétant l'omniprésence de la dimension européenne dans tous les domaines de la politique, du droit, de l'économie, du culturel et du social. Un autre atout réside dans la dimension internationale des enseignements proposés, qui est notamment reflétée dans la composition du corps enseignant, enrichi par les interventions de professeurs en provenance d'universités avec qui l'ULB a noué des partenariats stratégiques : des cours dédiés à la place de l'UE sur la scène internationale : ou encore les échanges étudiants mis en place qui attirent des étudiants désireux de découvrir de nouvelles perspectives, moins eurocentrées, sur les processus de coopération régionale.

L'IEE s'efforce aussi de maintenir sa position comme un lieu d'expertise, d'échanges et de débats sur les questions européennes, et ne cesse d'appuyer la nécessité et la pertinence d'aborder l'objet européen d'une multitude de perspectives et de points de vue. L'espace me manquerait ici pour lister l'ensemble des projets de recherche interdisciplinaires et disciplinaires, passés et présents, menés par les membres affiliés de l'IEE, de manière collective ou individuelle, qu'ils fassent ou non l'objet de financements européens. Je me dois néanmoins de mentionner l'école doctorale GEM (pour Globalisation, Europe and Multilaterism) dirigée par Mario Telò dans le cadre de laquelle j'ai pu bénéficier d'une bourse pour réaliser mon doctorat entre l'ULB et l'Université de Genève, et rejoindre ainsi la communauté des alumni GEM qui compte aujourd'hui une quarantaine de membres. Au-delà de la diversité des questions abordées dans les thèses de doctorat réalisées, la diversité des parcours des chercheurs avant et après leur passage par l'IEE témoigne du succès de l'internationalisation de l'IEE et de sa capacité à attirer grâce à sa réputation d'excellence des jeunes chercheurs et chercheuses. Leurs retours fréquents dans les murs de l'IEE, comme alumni, professeurs et/ou conférenciers, témoignent aussi du fait que l'IEE n'est pas seulement une coquille vide, mais constitue un réel lieu d'échanges où des liens professionnels et amicaux se nouent autour de projets communs, dédiés à l'analyse critique de l'Europe dans toutes ses dimensions.

C'est ce dernier élément qui à mes yeux constitue la marque de fabrique de l'IEE, dans l'ensemble des missions qui sont les siennes, et qui lui permet de rester un lieu ouvert, où tout un chacun – étudiant, chercheur, et praticien – peut trouver sa place et contribuer aux réflexions communes sur l'Europe.

Regard sur les dix dernières années

Ramona Coman

Professeure en science politique (ULB), présidente de l'IEE (2019-2023)

Qu'avons-nous fait de notre cinquantaine ? Ma trajectoire, en tant que diplômée de l'IEE de la promotion 2003, d'origine roumaine, ancienne directrice (2014-2019) et présidente émérite de l'IEE (2019-2023), est déjà – me semble-t-il – déjà un premier élément de repose à cette question. Non seulement l'Institut d'études européennes a continué sa tradition d'intégration des étudiants et étudiantes de nouveaux États membres, mais l'ULB dans son ensemble a facilité le renouvellement, l'internationalisation et la féminisation de son corps académique dans des postes de direction et de responsabilité. Ce n'est pas peu ! Et je suis très reconnaissante de cette grande ouverture qui a marqué non seulement le développement de l'institution mais aussi le mien à titre personnel.

2014 a été pour l'IEE un moment de **refondation**. 2014 fut pour nous en quelque sorte un « moment Maastricht », mais plus tardif. Comme lors de l'adoption du traité de Maastricht, en 2014 l'IEE a dû repenser ses structures et son mode de fonctionnement, l'organisation de sa recherche et de ses enseignements et surtout réaffirmer au sein de l'ULB *sa raison d'être*. Contrairement aux Communautés européennes à l'époque, ce n'était pas la légitimité de l'IEE qui était fragile en 2014. L'IEE bénéficiait d'une légitimité forte, nourrie par ses 50 ans de tradition et d'expérience dans la formation des étudiant-es et dans la réalisation d'une recherche de haut niveau sur les différents aspects de l'intégration européenne. En 2014, l'IEE a subi une crise plutôt exogène mais qui lui a été bénéfique. Le soutien de notre rectrice Annemie Schaus parmi nous aujourd'hui pour cette célébration a été crucial.

Qu'avons-nous fait de notre Maastricht à nous ?

En refondant l'IEE en 2014, nous avons tout d'abord élargi la base du « nous, l'IEE ». Nombreux ont été ceux et celles qui ont répondu présents pour réfléchir à

l'IEE de demain, réfléchir à ce que signifie penser, enseigner, rechercher et débattre de l'intégration européenne, à comment innover tout en préservant un héritage institutionnel de premier plan. Si l'impulsion, besoin de la réforme est venu du sommet, c'est à sa base que la mobilisation a été non seulement active mais aussi créative et surtout résiliente pour enrichir et apporter notre modeste contribution à l'héritage laissé par le premier président de l'IEE, Ganshof van der Meerch, et tous les autres qui lui ont succédé depuis son inauguration.

Ainsi, sous la présidence de Anne Weyembergh (2014-2019), nous avons revu les structures et les modes de fonctionnement de l'IEE avec comme objectif une plus grande diversité et représentation des disciplines, pour resserrer les liens entre les « *usual suspects* des études européennes » – juristes, économistes et politologues et historiens – et pour nouer des relations plus étroites avec d'autres disciplines et facultés de l'ULB plus éloignées géographiquement et intellectuellement du Solbosch. Avec Anne Weyembergh, la présidente qui a piloté avec succès « notre moment Maastricht », nous sommes allées à la rencontre de l'École de santé publique, pour ne donner qu'un exemple de cette volonté d'élargir le débat sur l'Europe au-delà des disciplines qui se sont traditionnellement penchées sur l'objet européen.

Dans cette tentative de redéfinir le « nous IEE », ce qui a été important pour le trio « Coman, Bribosia & Verschueren » (2019-2023) a été de déterminer et définir ensemble la recherche collective à l'IEE, de faire émerger des projets interdisciplinaires, d'approfondir le lien avec les centres de recherche, d'organiser un cycle annuel de conférences conjointes et de lancer des activités combinant une approche culturelle et des réflexions sur la construction européenne. Nous nous sommes mobilisés encore une fois collectivement pour obtenir des financements de type H2020, ARC et Mini ARC interdisciplinaires ou autre. Aujourd'hui, l'IEE est coordinateur de deux grands projets Horizon Europe et il a renouvelé son statut de centre d'excellence Jean Monnet (7 millions d'euros).

L'IEE a grandi au sein de l'ULB et a renforcé son rayonnement international, cultivant les réseaux formidables mis en place par nos prédécesseurs. Mes pensées vont à Mario Telò, qui a été un des architectes de l'expansion de l'IEE, une expansion non seulement intra-européenne mais aussi vers d'autres continents, en Amérique du Nord, en Amérique latine ou encore en Asie. La recherche est sortie renforcée de ce processus « *inward* » et « *outward looking* ». Et je tiens aussi à insister sur le rapprochement qui s'est opéré sur la place même de Bruxelles entre notre IEE et l'institut sœur/frère – l'IES – de la VUB, que je remercie pour notre excellente collaboration.

Si le traité de Maastricht a élargi le champ d'action de l'UE, notre « Maastricht à nous » a été plutôt un moment d'**approfondissement**, un moment qui nous a permis de réfléchir à comment nous voulons étudier, enseigner et débattre de l'Europe avec des regards pluriels, critiques et surtout interdisciplinaires. Nous avons souhaité resserrer nos missions sur nos points forts (faute de moyens) autour de 4 pôles transversaux de recherche : (a) L'Europe comme communauté de normes et de valeurs ; (b) L'Europe comme espace de liberté, sécurité et justice ; (c) L'Europe comme espace de régulation économique et sociale ; (d) L'action extérieure de l'Union européenne. L'expérience des 10 dernières années a montré la capacité de l'IEE de se renouveler et d'intégrer la réflexion quant à son avenir dans son travail quotidien.

En répondant à la question « qu'avons-nous fait de notre cinquantaine ? », on peut produire une histoire autojustificative aux couleurs flamboyantes. Un autre angle est de regarder les trajectoires professionnelles de nos diplômés, de celles et ceux – plus de 8 000 à ce jour – qui ont choisi l'IEE pour se construire un avenir professionnel. Nous avons la chance d'attirer à l'IEE des étudiant-es issus de 35 nationalités différentes, plus de 475 étudiant-es chaque année, dans les 5 programmes de Master avec label IEE. C'est notre principale richesse. Nos recherches sur l'Europe sont lues ou pas, leur impact politique ou sociétal n'est pas toujours facile à mesurer. Mais nous avons un rôle à jouer au quotidien ici dans nos salles Spaak, Geremek et Kant et ce rôle est celui d'enseigner, de partager et de construire des savoirs en dialogue avec nos étudiant-es. Le plus grand bonheur que j'ai pu ressentir en tant que directrice et présidente ces dernières années a été de rencontrer les alumni de l'IEE et de voir à travers leurs regards et leurs avis critiques ou positifs ce que l'IEE représente pour eux, 60 ans après sa fondation, et ce que nous avons construit ensemble ces 10 dernières années. Nous analysons l'Europe dans cette belle villa située au 39-41 avenue F. D. Roosevelt, nos alumni construisent l'Europe au quotidien à Bruxelles ou ailleurs dans les États membres, certains même sur d'autres continents.

Bon anniversaire à nous tous et toutes !

Soixante ans d'innovations dans la continuité

Anne Weyembergh
Professeure en droit pénal européen (ULB),
présidente de l'IEE (2014-2019)

Il y a 10 ans, début mai 2014, Marianne Dony (alors présidente de l'IEE), Mario Telò (président honoraire) et moi-même (alors vice-présidente) signions une carte blanche intitulée « Le cinquantième anniversaire de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (IEE-ULB) : tradition et renouveau ». À cette occasion, nous mettions en exergue trois choix stratégiques posés par l'Institut au cours de son demi-siècle d'existence, à savoir l'internationalisation, l'interaction avec les institutions de l'Union européenne et le lien entre l'enseignement et la recherche. Et nous y soulignions combien ces trois éléments avaient contribué au succès et au rayonnement de notre Institut.

Dans la droite ligne de l'approche dynamique et évolutive qui a toujours caractérisé l'IEE, la réforme de l'Institut que nous annoncions dans ladite carte blanche et que nous avons longuement négociée avec les autorités de l'ULB et les doyens des quatre facultés partenaires de l'époque est intervenue en 2015. Placée sous le signe de *l'innovation dans la continuité*, elle a été mise en œuvre à partir de septembre de la même année.

Relevant de *la continuité*, les trois choix stratégiques précités ont été maintenus ces 10 dernières années et sont restés au cœur même du fonctionnement de l'IEE. Ce fut notamment le cas de septembre 2014 à septembre 2019 quand Ramona Coman et moi-même, respectivement comme directrice et comme présidente, avons « piloté » l'Institut.

L'internationalisation s'est poursuivie : l'IEE a continué à jouer un rôle essentiel dans l'établissement et la coordination de réseaux de recherche européens et/ou internationaux. Elle s'est même renforcée, entre autres en termes de gouvernance (membres issus de l'étranger au sein du Conseil stratégique nouvellement créé), dans les programmes d'enseignement (passage à l'anglais et insertion structurelle de cours donnés par des collègues des Universités d'Oxford, de Cambridge ou de Waseda et de nouvelles possibilités de mobilité). De même en matière de recherche, comme en témoigne l'obtention de nouveaux projets européens tels le projet GEM-STONES

(MSCA Innovative Training Network (ITN) – programme Horizon 2020) coordonné par l'IEE de 2016 à 2020 et rassemblant 8 universités et 7 partenaires non académiques répartis sur trois continents, projet qui a entre autres débouchés sur pas moins de 14 thèses de doctorat en cotutelle.

Concernant les relations avec les institutions de l'UE, elles ont manifestement continué à se développer et s'intensifier, et ce dans les deux sens. D'une part, nous sommes nombreux au sein de l'IEE à avoir exercé ou à exercer des missions de conseil ou d'expertise auprès des institutions. D'autre part, nombreux aussi sont les représentants des institutions et « praticiens » de l'Europe à être intervenus dans le cadre de nos cours, à avoir pris part à nos innombrables conférences et débats, à avoir contribué à nos *summer schools* et autres événements, tels les *Agora Fora* lancés par Frederik Ponjaert et Johan Robberecht, permettant aux chercheurs de dialoguer avec des représentants de la société civile et des décideurs politiques.

La continuité est également évidente en ce qui concerne le lien entre enseignement et recherche. Ainsi, l'intense travail de réflexion réalisé avec les collègues a permis de dégager quatre nouveaux axes de recherche qui ont profondément influencé la réforme du programme du Master de spécialisation en analyse interdisciplinaire de la construction européenne. Devenu l'un des désormais 11 instituts interfacultaires de l'ULB, l'IEE a conservé cette spécificité de n'être pas uniquement un institut de recherche, mais de dispenser des enseignements, nourris des travaux scientifiques réalisés par ses membres.

La réforme intervenue en 2015 a aussi été synonyme d'*innovation* et même de véritable refondation de notre IEE. Ayant connu l'avant et l'après, je ne saurais faire l'impasse sur les désavantages de ladite réforme, principalement sa perte d'autonomie et de moyens. Mais, l'heure étant aux célébrations, j'insisterai plutôt sur deux des éléments positifs de cette refondation : le net renforcement de l'interdisciplinarité et l'intensification des relations avec les facultés partenaires.

L'interdisciplinarité n'avait cessé de se développer au cours des 50 premières années de l'Institut. Alors qu'au départ, l'IEE se consacrait principalement à l'étude du droit de la « petite communauté des Six » au sein de sa section juridique, ses sections économique et politique furent redynamisées dès 1989. Et, plus tard, en 2003, c'est la section « histoire et culture » qui voyait le jour. Avec la réforme de 2015 qui a procédé au rapatriement des enseignements et recherches disciplinaires dans les facultés partenaires, l'interdisciplinarité est véritablement devenue la colonne vertébrale du nouvel IEE. Ce fut manifeste tant dans les programmes d'enseignement que l'IEE a gardés « en propre » qu'en matière de recherche. Ce sont non seulement des centaines d'étudiants qui ont pu bénéficier de ces « regards croisés, voire intégrés » de différentes disciplines sur un même objet, mais aussi les académiques eux-mêmes. Académiques dont je fais partie puisque, comme juriste, j'ai eu le plaisir d'enseigner avec ma collègue politologue Ramona Coman le cours relatif à l'état de droit et à la confiance mutuelle, expérience particulièrement enrichissante. Quant à la recherche interdisciplinaire, on en connaît la complexité : elle repose sur la maîtrise des disciplines respectives mais implique bien sûr de dépasser leur simple juxtaposition, de dépasser les limites théoriques et méthodologiques intrinsèques de chacune d'entre elles. Elle suppose une certaine intégration des connaissances et des méthodes disciplinaires, une synthèse d'approches. Tantôt

difficile à valoriser dans certains processus d'évaluation encore fortement ancrés dans la logique disciplinaire, tantôt exigée dans d'autres, en particulier dans les principaux cadres de financement européens et internationaux, la recherche interdisciplinaire permet de sortir des réflexions « en silo » et d'accroître la pertinence, entre autres pratiques, des résultats obtenus. L'apport de la recherche interdisciplinaire est bien entendu majeur lorsqu'il s'agit notamment de travailler sur les défis sociétaux aux niveaux national, européen et international. Les projets de recherche interdisciplinaire tels que le projet GEM-STONES précité, que j'ai eu le plaisir de coordonner avec Mario Telò, ou le projet « Jean Monnet Centre d'excellence », qui a permis à une équipe interdisciplinaire de publier l'ouvrage collectif intitulé *Les Solidarités européennes, entre enjeux, tensions et reconfigurations* (Bruxelles, Bruylant, 2019) en sont quelques illustrations.

Alors qu'auparavant, l'IEE pouvait parfois donner l'impression de fonctionner dans une certaine autarcie, le nouveau statut d'« Institut interfacultaire » acquis en 2015 a permis un puissant développement des relations avec ses trois facultés partenaires : la Faculté de Philosophie et Sciences Sociales, la Faculté de Droit et de Criminologie et la Solvay Brussels School of Economics and Management – ULB. De nouvelles synergies transfacultaires se sont fait jour et, à divers égards, l'Institut a montré la force fédératrice qu'il est susceptible de développer autour de l'objet Europe. Cet impact s'est aussi révélé bien au-delà des Sciences humaines, de manière transversale à l'échelle de toute l'Université. En témoigne par exemple le rôle majeur qu'a joué l'IEE dans la coordination de l'*Année thématique sur l'Europe de la connaissance* tout au long de l'année académique 2018-2019. Celle-ci visait à mettre en valeur l'espace de coopération et de création de savoirs en Europe et à s'interroger sur les défis auxquels doivent faire face les acteurs de la recherche dans l'UE. Cette « Année thématique » a également permis d'illustrer la contribution substantielle de notre Université à l'intégration européenne par la publication de l'ouvrage *50 parcours pour construire l'Europe*. Coordonné par l'IEE, et notamment par Maria-Isabel Soldevila, ce livre est consacré à 50 alumni de l'ULB, toutes disciplines et profils confondus : hauts fonctionnaires européens, représentants de l'économie, des sciences politiques, du droit, des sciences et de la médecine, mais aussi, dans la sphère culturelle, d'éminentes figures ayant apporté leur pierre à l'édifice européen à travers l'art cinématographique, l'architecture, la littérature comparée ou la traduction. Autant de profils mis à l'honneur qui ont, chacun à leur manière, contribué à la cause européenne et qui reflètent la diversité des talents sortis de notre alma mater.

Depuis 60 ans, l'IEE a permis d'étudier de manière critique, d'enseigner et de débattre de la construction européenne, de ses réformes, ses succès, ses crises. Il a fait rayonner notre Université sur le continent européen et au-delà. L'Institut, ce sont des générations d'hommes et de femmes, qu'ils soient académiques, scientifiques ou étudiant-es, habité-es par leur intérêt et souvent leur passion pour cette construction *sui generis* qu'est l'UE. Bon anniversaire à eux, à elles, à nous toutes et tous et longue vie à l'Institut !

Dix ans à la lumière d'une vie académique à l'Institut...

Marianne Dony
Professeure honoraire (ULB),
présidente de l'IEE (2009-2014)

Les 60 ans de l'IEE constituent un moment important, même si la symbolique était sans doute plus forte encore lors des 50 ans, lorsque j'ai quitté la présidence de l'IEE. Je suis aussi ici la plus ancienne du personnel de l'Institut, même si je suis à la retraite depuis quelques années maintenant. Cela fait 45 ans cette année que j'ai consacré pratiquement toute ma vie à l'enseignement et à la recherche dans cette maison. En effet, j'ai été engagée en 1979, à un moment où l'IEE était véritablement en crise puisqu'il y avait eu une révolte du personnel contre le directeur de l'époque, qui avait conduit à un licenciement collectif et donc à l'engagement de toute une nouvelle équipe de recherche dont je suis actuellement la seule survivante. Et puis, à partir de 1990, au lendemain de ma thèse de doctorat, j'ai assumé la fonction de directrice de l'Institut, sous la présidence de Jean Victor Louis, puis sous celle d'André Sapir, avant, des années plus tard, de 2009 à 2014, de prendre la présidence de l'Institut. J'ai également été la vice-présidente de Mario Telò, dont je tiens aussi à honorer la mémoire ici, avant que lui ne devienne mon vice-président, un jeu de chaise musicale qui illustre les difficultés que connaissent les petites équipes à trouver une relève pour les fonctions dirigeantes.

À cet égard, ce dont je me réjouis le plus, pour les dix années qui viennent de se dérouler après ma présidence, cela a été précisément le renouvellement des équipes. C'est d'avoir pu voir éclore des personnalités : évidemment Anne Weyembergh, qui a vraiment joué un rôle fondamental dans ce qu'est devenu l'Institut au cours des dix dernières années : et Ramona Coman, qui a d'abord assuré la direction avant de prendre la présidence. Ensemble, elles ont eu la délicate tâche de mettre en œuvre la réforme de l'Institut, dans un contexte difficile, caractérisé par l'entrée en vigueur du nouveau décret Paysage de l'enseignement supérieur, par des moyens disponibles toujours plus limités et par un environnement sans cesse plus concurrentiel. Et, pour venir au présent, je suis vraiment ravie de la mise en place de la nouvelle équipe, qui respecte cette interdisciplinarité puisque nous avons un président politologue et une

directrice juriste. Et, évidemment, tout cela ne pourrait pas se faire sans le travail des personnes qui nous ont précédées.

Quel est le regard que je porte sur notre sujet d'études, l'Union européenne, au cours de ces 10 ans avec mon regard d'« ancienne » ? Il est vrai, comme l'a dit notre nouveau président, que la construction européenne a toujours connu des crises. Mais ce qui me frappe, c'est qu'il y a 10 ans, le sentiment prévalait que l'Union avait surmonté les crises qui avaient caractérisé la période au cours de laquelle j'étais présidente : la grande crise des dettes souveraines, qu'on a appelée à ses débuts la crise grecque avant qu'elle ne se propage, et la crise constitutionnelle provoquée par l'échec du traité constitutionnel. Ainsi, lorsqu'en 2014, l'idée d'un référendum au Royaume-Uni sur son appartenance à l'Union européenne a émergé, tout le monde s'est demandé pourquoi cela maintenant ? On se disait que la nouvelle décennie ne pouvait être que meilleure. Or ces prévisions ont été totalement démenties. Les dix années qui viennent de s'écouler ont été une succession pratiquement ininterrompue et sans précédent de crises.

Pour en venir aux études européennes elles-mêmes, ce qui me frappe c'est la différence d'approche qu'a l'IEE par rapport à la construction européenne. L'IEE que j'ai connu quand j'ai été engagée en 1979, était un institut de la défense de la cause européenne et il était pratiquement interdit à l'Institut d'avoir un discours ne serait-ce que critique ou alors la critique devait nécessairement être une critique positive. La moindre approche consistant à dire qu'il pouvait y avoir des problèmes était vue comme un sacrilège et certaines personnes n'ont pas pu rester à l'Institut parce que l'on considérait que leur discours était trop négatif. Maintenant, on accepte qu'étudier l'Union européenne, ce n'est pas seulement se féliciter de la construction européenne, mais c'est aussi analyser les raisons pour lesquelles il y a des problèmes et essayer de trouver des solutions. C'est un mouvement qui est d'ailleurs généralisé dans les études européennes. Si les premiers européenistes ont été des militants de l'intégration naissante, proclamant leur foi dans le projet européen, dans la foulée des crises des années 2000, un autre courant est apparu avec des personnes défendant une posture beaucoup plus critique, voire eurosceptique, allant jusqu'à s'interroger sur la pertinence même de l'intégration européenne. Et ce que je trouve extraordinaire à l'IEE, c'est que l'on a pu trouver un équilibre : on n'a pas basculé dans la critique pour la critique, mais on a intégré cette dimension critique dans la recherche. Ainsi, dans le cadre difficile des années qui ont suivi les échecs des référendums français, néerlandais et irlandais, l'IEE n'a pas hésité à aborder frontalement les questions relatives à la crise du processus d'intégration, y compris, explicitement, la question des racines profondes et des diversités nationales du phénomène de l'euroscepticisme.

Un autre aspect qui me frappe et qui a déjà été évoqué : c'est l'interdisciplinarité. On a toujours parlé d'interdisciplinarité à l'IEE, une interdisciplinarité qui est fortement sollicitée par le caractère interdisciplinaire du sujet d'étude (la construction européenne), mais qui, en réalité, a toujours été difficile à mettre en œuvre, tant au niveau du fond qu'à celui de l'organisation pratique de la recherche. De ce point de vue, selon moi, la bascule de l'interdisciplinarité, on la doit à la fois à M^{me} Kurgan, qui nous a malheureusement quittés prématurément et aussi à deux personnes : Paul Magnette et Éric Remacle. Ces derniers ont mené le véritable premier projet

réellement interdisciplinaire de l'Institut qui est illustré par la publication en 2000 de l'ouvrage *Le Nouveau Modèle européen*. Ce titre est aussi un signe de la mue alors en cours au niveau de la recherche à l'IEE. En effet, parler d'un « nouveau » modèle, c'est admettre au moins implicitement que l'ancien n'était peut-être pas parfait. Cette interdisciplinarité s'est incontestablement accentuée au cours de ces dix dernières années : elle est au cœur de la réforme de l'Institut, qui s'est fixé comme objectif de faire de ce dernier « le » centre interdisciplinaire d'enseignement et de recherches en études européennes de l'ULB.

La recherche à l'IEE se caractérise aussi par un ancrage beaucoup plus grand dans les projets européens. Alors que longtemps l'IEE est resté un peu timide dans ses tentatives de soumission aux projets européens, depuis le début des années 2000, il ose beaucoup plus. Cela s'est fait sous l'impulsion de Mario Telò dans un premier temps, et avec l'aide de Frederik Ponjaert, qui a eu ce génie de comprendre comment on pouvait réussir quand on soumissionnait à des projets européens. Ce que montrent ces succès, c'est qu'il peut y avoir un cercle vertueux qui se met en place. L'Institut capitalise aujourd'hui sur tous ces efforts très difficiles au cours des dix années précédentes, où l'IEE n'était pas très souvent retenu, où on ne savait pas très bien comment présenter les projets.

Au niveau des étudiants, l'IEE a toujours eu beaucoup de succès, avec près de 8 000 diplômé-es en 60 ans. Et le succès a été présent tant dans les moments où tout allait bien, comme l'illustre le boom des études européennes au moment des élargissements dans les années 1980, que lors des crises. Il semble donc qu'aussi bien les réussites de la construction européenne que ses échecs suscitent la curiosité et poussent à l'étudier de plus près.

Pour terminer, je voulais exprimer, s'agissant des études, deux regrets. Le premier concerne l'*Executive Education*, ou les programmes d'enseignement destinés à des professionnels, qui avait été pointée comme l'une des priorités de l'IEE il y a 10 ans. Les formations longues, comme le MEUS (*Executive Master in European Studies*), n'ont jamais véritablement trouvé leur place et leur public. Le bilan des formations courtes, du type *Summer Schools*, est aussi mitigé. Du coup, c'est quelque chose à réfléchir : cela peut-il vraiment marcher et à quelles conditions ?

Deuxième regret : on a parlé de nos alumni mais l'Institut cherche toujours à avoir une association qui puisse véritablement réunir ces anciens. Chacun des présidents ici présents, et d'autres aussi, s'y est essayé mais sans y réussir. Mais ce sont deux petits bémols qui ne doivent pas faire oublier les grands succès de l'Institut au cours des dix dernières années.

Partie II

Des questions fondatrices toujours d'actualité : l'Europe des traités vs l'Europe des sociétés ?

Les convulsions de l'Europe sociale entre avancées et contestation

Amandine Crespy

Professeure en science politique (ULB),

chercheuse au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), membre affiliée de l'IEE

Jacques Delors, président de la Commission européenne de 1985 à 1995, nous a quittés le 27 décembre dernier. Entre autres accomplissements prenant place dans un bilan politique foisonnant, Jacques Delors est souvent considéré comme celui qui a initié un « âge d'or » de l'Europe sociale. Avec l'Acte unique européen, on a vu la question des conditions de travail passer de la décision à l'unanimité à la majorité qualifiée, permettant ainsi de contourner le veto systématique qu'opposaient les Britanniques à toute initiative de la Commission en matière sociale. Avec le traité de Maastricht, surtout, la Commission obtient l'adoption d'un protocole social initiant une procédure de Dialogue social européen, visant à enclencher une dynamique de négociation collective entre syndicat et patronat. C'est aussi à l'époque de Delors que le Fonds social européen devient un véritable outil communautaire d'investissement dans les politiques de l'emploi.

Pourtant, la vision delorienne d'une économie sociale de marché, flanquée par un État providence européen, et d'une véritable citoyenneté européenne, tous deux en devenir, n'est pas advenue.

Sans transition. Au printemps 2023 : la Commission européenne bloque le versement de 847 millions d'euros au titre de la « Facilité pour la reprise et la résilience », fonds adopté en réponse à la pandémie en 2020. Quelle est la raison de ce blocage ? Le gouvernement belge n'offre pas suffisamment de garanties que la réforme des pensions de retraite en cours, inscrite comme condition dans le plan adopté par la Belgique, pourra améliorer et non détériorer la situation budgétaire du pays à long terme.

C'est cela aussi le visage de l'Europe sociale aujourd'hui : une Union qui peut et veut financer l'investissement, et notamment l'investissement social (puisque 30 % du Fonds pour la relance et la résilience servent le social), mais à certaines conditions.

Les compétences européennes en matière sociale restent assez méconnues du grand public. Pourtant, l'Union européenne intervient, de manière directe ou

indirecte, très largement dans le champ du social : standards de sécurité sur le lieu de travail, congé maternité et paternité, encouragement à des réformes du marché de l'emploi, « garantie jeunes », distributions de fonds, calcul du niveau du salaire minimum, lutte contre la discrimination des personnes LGBTQI+, etc. Les institutions européennes disposent aujourd'hui d'une boîte à outils diversifiée pour *contraindre*, *inciter*, ou *aider* les gouvernements à améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre, lutter contre l'exclusion sociale et les discriminations.

L'Europe sociale n'est pas un concept scientifique, c'est un slogan politique ayant cours depuis les origines de l'unification européenne, comme l'a bien montré l'historiographie sur les mobilisations sociales dans les années 1950 et 1960.

Cette notion même d'Europe sociale reste controversée, notamment au nord et à l'est du continent, ou parmi les forces politiques libérales et conservatrices, et même à gauche. Depuis le début du XXI^e siècle en particulier, trois visions ont nourri un débat vif entre chercheurs comme entre acteurs politiques et sociaux.

Selon une première approche, l'Europe sociale reste relativement insignifiante. Loin d'être un État providence en devenir, ses ressources financières demeurent très faibles : le Fonds social européen représente environ 10 % du budget européen là où les États européens consacrent en moyenne plus de 28 % de leur PIB à la protection sociale et à la redistribution. Le pouvoir réglementaire de l'UE étroit est strictement encadré par le traité ; il est proscrit dans les domaines les plus centraux comme la rémunération du travail ou l'organisation de la protection sociale. Les recommandations de Bruxelles incitant aux réformes restent souvent des incantations sans effet. Dans la lutte contre le dumping social, contrôles et sanctions restent trop rares pour dissuader les multinationales et « sociétés boîtes aux lettres qui profitent du marché unique pour exploiter les travailleurs.

Une seconde perspective, plus radicalement critique, considère que l'Europe sociale est une illusion dangereuse. Loin d'être périphérique, cette thèse est soutenue avec vigueur dans des travaux académiques centraux de politologues allemands, britanniques et français notamment.

Pour les progressistes, l'Union européenne a trop souvent favorisé les intérêts du marché. On se souvient comment, dans les décisions Laval, Rüffert, Viking et Luxembourg de 2007-2008, la Cour de justice a fait primer la liberté des entreprises à prester des services partout dans le marché unique sur l'obligation à respecter les négociations collectives, ou le droit des marchés publics. Tandis que les quatre libertés, dont la libre circulation des services, ont valeur de droit fondamental selon les traités européens, les règles et mécanismes collectifs de protection sociale sont relégués au statut de « barrière » réglementaire. À bien des égards, le double impératif de la compétitivité et de la discipline fiscale a sapé l'idée delorienne qu'il était possible d'établir une économie sociale de marché à l'échelle européenne.

Les décennies du néolibéralisme triomphant entre 2000 et 2010, puis celle de la réponse austéritaire à la crise de la zone euro en 2010-2020 ont, quant à elles, montré la face sombre d'une Europe antisociale. Pour les nationalistes xénophobes, l'Union européenne favorise le « tourisme social » et menace la solidarité nationale. Les « technocrates de Bruxelles » ne sauraient avoir une quelconque légitimité pour s'immiscer dans la refonte de pactes sociaux modelés par les histoires et les cultures nationales.

Le troisième argument consiste à voir en l'Europe sociale un rattrapage sur l'intégration économique. La trajectoire des soixante dernières années montre un accroissement graduel, mais continu, des compétences, des instruments, et des ressources financières conférées à l'Union pour le social. L'effet d'engrenage fonctionnaliste jouerait à plein, puisqu'à chaque fois que de nouveaux besoins apparaissent, on y répond par un renforcement de l'Europe sociale. La période post-Covid en apporte une nouvelle illustration : on a vu en particulier le Socle européen des droits sociaux faire germer une série importante de nouvelles directives (congé pour les parents et aidants, transparence des contrats de travail, salaires minimaux, droits des travailleurs de plateforme) ainsi que d'initiatives relevant du *soft law* (garantie enfants, accès à la sécurité sociale des indépendants, la stimulation de l'économie sociale).

La pandémie a indéniablement déclenché une relance importante de l'agenda social européen. Il est crucial de sortir ici du débat binaire qui consisterait à choisir entre un État providence purement national ou la vision fédéraliste d'un État providence pleinement supranationalisé. En réalité, ces deux visions sont anachroniques. En déployant une capacité non négligeable d'investissement social venant renforcer les objectifs et droits inscrits dans un arsenal réglementaire et juridique toujours plus élaboré, l'Union européenne est *de facto* un niveau de gouvernance pertinent du social. Elle est non seulement une entité adjudicatrice s'efforçant de réduire les inégalités entre États membres, mais aussi, de manière de plus en plus prégnante, la dépositaire de droits sociaux accordés directement aux individus.

La nécessité d'une Europe sociale efficace est justifiée sur le plan fonctionnel, normatif, et politique. D'abord, il s'agit de contrebalancer les effets du marché et de la monnaie uniques par une politique sociale nécessairement impactée. Ensuite, s'il est vrai qu'il existe des droits fondamentaux européens, on ne saurait accepter qu'il y ait des citoyens européens de seconde zone, discriminés en raison des manquements de leur État d'origine ; la mobilité ne saurait être la seule réponse aux inégalités à travers le continent. Enfin, contrairement aux idées reçues, un nombre significatif, potentiellement majoritaire, de citoyens est favorable à davantage de droits sociaux de redistribution à l'échelle européenne.

Cependant, la relance de l'agenda social et la volonté politique qui la sous-tend sont pour l'heure suspendues au résultat des prochaines élections du Parlement européen. Un virage sévère à droite viendrait inévitablement déforcer les ambitions sociales européennes. Les tenants du « marché d'abord » et de politiques sociales minimales ne seraient que trop heureux de s'allier aux nationalistes cherchant à contenir l'influence de l'Union sur les politiques nationales dans tous les domaines, ainsi qu'aux « frugaux » et aux « frileux » de l'Europe sociale, préférant réserver leurs ressources nationales à leur propre modèle social, qu'ils estiment plus efficace.

Mais beaucoup reste à faire pour consolider l'Europe sociale. D'abord, le principe d'une solidarité financière entre États reste fragile. Les ressources importantes de la Facilité pour la résilience et la relance, créée en 2020, et dont environ 30 % sont destinées aux politiques sociales, pourraient bien ne pas être pérennisées après 2027. Sur ce terrain, les débats sont minés par l'éternel clivage entre États contributeurs nets au budget et les bénéficiaires des fonds.

Ensuite, l'Union devra accompagner beaucoup mieux les États providence impactés par trois changements structurels : le vieillissement démographique, la digitalisation et la fragmentation du travail, et le changement climatique. Ce dernier, en particulier, nécessite d'articuler politique sociale et mutation verte de l'économie à travers un agenda de transition juste encore embryonnaire et contesté.

À la recherche de l'Europe sociale oubliée

Nicolas Verschueren

Professeur d'histoire contemporaine (ULB), directeur du Centre Mondes Modernes & Contemporains, membre affilié de l'IEE

Le 4 juillet 1964, une vingtaine de milliers d'ouvriers mineurs se réunissent à Dortmund pour revendiquer la création d'une Europe sociale. Pour la première fois, une manifestation européenne rassemblant des citoyens des six États membres s'organise pour que la communauté européenne devienne un acteur institutionnel capable de mettre en place une véritable politique sociale. Ambitieuses dans les intentions de solidarité et d'amélioration des conditions d'existence, les premières institutions européennes sont désarmées dans le registre social. La nébuleuse expression « Europe sociale » posait ses premiers jalons. Mirage ou oxymore, cette idée d'un espace européen de solidarité avait néanmoins porté les élans de nombreux militants européens depuis 1944.

Bien entendu, il est possible de voir dans les politiques européennes de reconversion industrielle, de développement économique régional et surtout dans la politique agricole commune, des formes de solidarité européenne, des esquisses d'un rééquilibrage des effets du marché commun. Néanmoins, ces initiatives font pâle figure à côté de la consolidation des États-providence ou de la force du dialogue social dans certains pays européens.

Cet appel des ouvriers mineurs en 1964 sonne dès lors comme un signal d'un monde du travail qui ne souscrit pas à une vision libérale intégrée dans les négociations du marché commun en 1957. A la question de savoir si la Communauté européenne devait s'engager dans de véritables politiques sociales, il avait été répondu que la croissance économique initiée par le fonctionnement du marché commun suffirait à améliorer les conditions de vie et de travail. Une belle pellette de terre jetée sur les espoirs ou les illusions d'une communauté sociale européenne.

Au-delà de ce constat qui suscite le débat, mentionner cette manifestation européenne de 1964 permet de nous replonger dans des échecs, des voies non empruntées, des projets non réalisés. En effet, l'histoire de la construction européenne reste principalement perçue comme un processus linéaire, fait de crises et de relances, une histoire

diplomatique, voire bureaucratique. Or, les rêves d'Europe furent multiples, les projets nombreux et les potentielles histoires alternatives plurielles.

Comprendre les échecs et étudier les plans non aboutis sont finalement tout autant pertinents à examiner que d'en conter les réussites et les aboutissements. Depuis les années trente, des dizaines de projets européens et d'organisations européennes ont été mis en chantier pour unir et pacifier le vieux continent. Il n'y a pas que les petits pas de Monnet.

Parmi ceux-ci, un mouvement a été quelque peu oublié, rangé parmi les multiples utopies d'après-guerre : la création d'un mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe. Ce mouvement s'est construit après 1945 autour de résistants et de personnalités situées à gauche des partis socialistes nationaux à l'instar de Marcel Pivert, Henri Frenay ou encore Raymond Rifflet et Robert Wangermée. Outre l'originalité d'un projet alternatif d'intégration européenne, ce mouvement fut un des rares groupements européistes à pointer l'incohérence d'une unification européenne sans décolonisation. La libération de l'Europe devait passer par la libération des peuples colonisés pour former un Commonwealth socialiste. Son instigation britannique par quelques socialistes indépendants proche de George Orwell constitue une autre originalité dans la mesure où l'histoire de la construction européenne a longtemps été contée du point de vue des pères fondateurs et de leurs thuriféraires, conduisant à passer sous silence, voire à effacer, les potentialités alternatives.

Se présentant comme une troisième voie entre le capitalisme américain et le communisme moscovite, l'objectif politique du mouvement était de parvenir à un fédéralisme européen intégrant des entités fédérées devant réduire l'omnipotence de l'État souverain. Proudhon n'est pas loin. Se voulant non alignés dans un climat de début de guerre froide s'intensifiant rapidement avec la guerre de Corée, ils prônaient une unification européenne qui ne se ferait pas dans une certaine continuité avec le plan Marshall ou l'Union de paiement européenne.

Pour lutter contre un État centralisateur oppresseur ou un système capitalisme aliénant, ces militants voyaient dans la démocratie économique une étape indispensable à la réalisation d'une constitution véritablement démocratique. Du contrôle ouvrier à l'autogestion, du dialogue social à la directive Vredeling, cette question de la démocratie économique poursuivra les États européens et les institutions européennes pendant plus d'un demi-siècle par la suite.

Avant que l'expression d'Europe sociale ne fasse florès, l'on parlait surtout d'Europe des travailleurs, l'utopie portait sur une Europe fédérale composée d'entités nationales elles-mêmes fédérales. L'État centralisateur devait être réduit à la portion congrue aux bénéficiaires des structures fédérées, une forme de fédéralisme intégral. Outre ces considérations constitutionnelles, ce groupe participa à l'impulsion d'une construction européenne comme espace de solidarité mais était aussi l'expression d'une inquiétude face à une Europe qui deviendrait un lieu de compétition entre les travailleurs. Ils plaidaient pour la constitution d'un salaire minimum européen qui devait être automatiquement tiré vers le haut. Par ailleurs, ils plaidaient déjà pour une double citoyenneté nationale et européenne permettant aux réfugiés politiques européens de trouver des asiles dans les États démocratiques.

Malgré l'enthousiasme des débuts, le mouvement s'essouffla rapidement en raison notamment de leur minorisation dans les espaces nationaux ou européens mais également par l'ouverture du marché commun qui semblait être un adieu aux illusions d'une Europe sinon socialiste du moins sociale.

Entre l'émergence de ce mouvement socialiste et la manifestation des mineurs, vingt années se sont écoulées. Entre 1944 et 1964, l'aspiration à une Union européenne qui symboliserait la protection des travailleurs a persisté pour finalement s'étioler. Cet appel du 4 juillet 1964 n'est certes pas le chant du cygne d'une ambitieuse politique sociale européenne, mais il est sans conteste le terminus d'une génération espérant une harmonisation sociale impulsée non pas par le marché mais par les politiques européennes.

Institutions européennes et États membres

Christopher Bickerton,
Professeur (Université de Cambridge)

Depuis longtemps, j'ai l'impression que l'on a tendance à oublier un peu les États membres dans nos travaux sur l'Europe. On en parle beaucoup, bien sûr, d'une façon descriptive – ce que veut la Hongrie, ou la position prise par l'Espagne sur tel ou tel dossier –, mais pas de manière théorique ou conceptuelle. Les États membres ne semblent pas être les lieux privilégiés de l'innovation politique, qui relève des institutions européennes – les moteurs de l'intégration. La nouveauté historique de l'intégration n'est pas à l'échelle de l'État, mais au-delà de l'État, dans l'idée de la gouvernance postnationale. Il existe même un certain mépris pour les États membres dans les études européennes. Ils sont les véhicules de l'expression des intérêts nationaux ; ils ont une vision limitée à cause de leur attachement aux territoires et à la territorialité. Ils représentent l'ancienne manière de faire et de penser la politique.

Mais si l'on se penche un peu plus sur les États membres, on voit qu'il y a eu, durant les soixante dernières années, des changements énormes en ce qui les concerne. L'État membre de 1964 est fondamentalement une autre forme d'État, que celui d'aujourd'hui, en 2024.

* * *

Dans les années 1960, nous avions beaucoup moins d'Europe et beaucoup plus d'État. C'était l'époque de l'État national, keynesien, interventionniste, créateur de l'État « social » ou État-providence. C'était aussi l'époque de la planification économique et sociale. Les limites de l'intégration européenne à ce moment-là avaient leurs origines dans la puissance et l'ambition de l'action publique. Tout simplement, le lien entre l'État et la société, à l'échelle nationale, était trop fort, trop structurant, pour permettre plus d'intégration européenne. 1964, c'était toujours la mise en œuvre du traité de Rome de 1957. L'Union douanière n'était pas encore terminée. Nous avons le gaullisme en France ; le long règne de la social-démocratie en Suède ; une fusion de la gauche et de la droite au Royaume-Uni au nom du « butskellisme » ; l'autoritarisme à

l'est et dans la péninsule Ibérique ; la « partitocrazia » en Italie, Autriche et la Belgique, où les partis politiques structuraient tous les aspects de la vie des gens et se répartissaient entre eux les ressources de l'État. C'était l'époque aussi des partis de masse, la démocratie chrétienne et les partis communistes. Le rôle du parti politique c'était de lier la société civile à l'État, selon la formule de Giovanni Sartori.

Les années 1970 et 1980 ont été des années de changement pour l'État membre, des années de recomposition et de transformation. C'est ce qu'on appelait à l'époque la « modernisation ». La crise économique des années 1970 a marqué la fin des « Trente Glorieuses », ce long boom économique. Les années 1980 ont connu la fin des grandes idéologies de gauche et de droite qui structuraient la vie politique nationale. Et surtout, la fin des illusions sur la possibilité de refaire la société selon les exigences de ces idéologies. Pour moi, l'évènement majeur dans l'histoire de l'Europe dans les années 1980 n'est pas l'Acte unique européen, qui a relancé le projet de marché intérieur, mais le « tournant » en France, effectué par François Mitterrand. Le traité de Maastricht et le saut en avant de l'intégration européenne des années 1990 sont inimaginables sans cet abandon de la doctrine du socialisme en France en 1983-1984 (et sans la réunification allemande).

L'État membre du XXI^e siècle en Europe est né de cette recomposition. Et l'Union européenne est devenue le moyen par lequel l'État a pu effectuer sa transformation. C'est à travers l'Europe que l'État a pu évoluer. Celui qui a peut-être le mieux compris cela est Alan Milward, l'historien anglais qui a parlé du « sauvetage » de l'État-nation effectué par la Communauté européenne du charbon et de l'acier et aussi par le traité de Rome. Mais nous ne sommes pas dans un deuxième mouvement « milwardien ». La transformation de l'État après la Seconde Guerre mondiale n'est pas la même que celle des années 1970 et 1980.

Dans l'époque de l'après-guerre, le rôle de l'Europe est secondaire. Ce qui marque vraiment la fin de la Seconde Guerre mondiale (et ce n'était pas du tout pareil après la Première Guerre mondiale) est une évolution importante dans le rapport entre les classes sociales. En Europe occidentale, la classe ouvrière a abandonné son projet de remplacer le marché. Mais les élites économiques ont accepté que le marché soit encadré par un État social et qu'il n'y pas de moyen d'échapper aux cotisations sociales. Ceci est donc la social-démocratie de l'après 1945. Dans ce moment-là, l'Europe a joué un rôle significatif, mais pas majeur. La pacification sociale et la stabilisation politique se sont faites à travers une évolution des rapports entre les États et leurs sociétés.

Ce fut différent dans les années 1980. La fin des utopies politiques a ouvert la porte à une approche plus gestionnaire et technocratique de la politique. Les impératifs du marché se sont imposés aux différentes versions nationales de la sociale démocratie, tout cela au nom de la modernisation. L'Europe a été le moyen d'instaurer cette nouvelle forme de politique avec sa logique de protéger l'économie de toute ingérence politique. Par exemple, la Banque centrale italienne a pu se libérer de l'emprise du ministère de finances à travers le projet de la monnaie unique. Ou le PSOE espagnole, au pouvoir durant les années 1980, a effectué la modernisation de l'économie espagnole à travers l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne, comme le feront les États d'Europe centrale et orientale 10 ans plus tard. Est-il vraiment possible d'imaginer que la transition économique en Europe de l'Est aurait pu se

faire si facilement sans un tel encadrement du processus de l'élargissement ? C'est-à-dire, avec cette carapace institutionnelle qui leur a permis de séparer l'économie et la politique ? Mais ceci n'est pas juste une histoire économique. C'est un modèle de société, un modèle de démocratie sociale géré par les partis politiques, les syndicats et les patronats, qui a été démantelé, à travers la relance de l'intégration européenne après les accords budgétaires de 1984.

* * *

Pour conclure, quel est l'État de l'État membre aujourd'hui en 2024 ? Nous avons une tension entre l'État membre issu de ces transformations dans les années 1970 et 1980, et l'UE que ses États membres ont créée, qui peine à gérer les crises des années 2020. Et crise, il y a. Nous avons le début des conséquences politiques du changement climatique. Nous avons une évolution nette dans l'économie chinoise, qui avait été le moteur de la mondialisation et qui peut être aujourd'hui un vecteur de changement assez radical. Nous avons aussi des défis géopolitiques qui étaient inimaginables même il y a quelques années. La tension est la suivante : ces crises exigent des réponses politiques, mais l'État membre d'aujourd'hui est toujours un vecteur de dépolitisation. Il se peut que nous soyons en train de vivre un autre moment de recomposition de l'État en Europe, ce qui aura un impact majeur sur l'UE.

Le lent avènement de l'Union budgétaire

Paul Dermine

Professeur de droit européen (ULB), chercheur au Centre de droit européen (CDE),
membre affilié de l'IEE

L'Europe est un nain budgétaire. S'il est en constante expansion depuis le traité de Rome, le budget de l'Union n'équivaut toujours qu'à un timide 1,1 % de son revenu national brut. Par comparaison, le budget fédéral américain représente 23 % du PIB étatsunien. Outre sa taille limitée, le budget européen est très rigoureusement encadré. L'ensemble de ses ressources sont affectées à des postes de dépenses spécifiques, à commencer par les fonds de cohésion et la politique agricole commune qui, sous le cadre financier pluriannuel 2021-2027, continuent chacun de peser pour près d'un tiers de l'enveloppe totale. Le budget européen est en outre soumis au principe d'équilibre (article 310 TFEU) qui, historiquement, a été interprété comme empêchant l'Union de se financer par la dette. C'est donc un instrument contraint, aux marges de manœuvre limitées, qui complique les interventions discrétionnaires en temps de crise. Il n'est pas à même de jouer un rôle de stabilisation macroéconomique en cas de choc. C'est pour cette raison que, suivant les enseignements de Robert Mundell, on a toujours considéré la zone euro comme une zone monétaire suboptimale. La monnaie unique est en effet une construction asymétrique. Si le pilier monétaire est fortement intégré, le pilier économique et budgétaire reste faible, décentralisé, et mû par une simple logique de coordination. La raison fondamentale de ce déséquilibre et de cette fragilité budgétaire est à trouver du côté des États membres, historiquement soucieux de préserver leur précarré dans le domaine économique, et de contenir l'intégration du budget, instrument politique par excellence.

La donne a considérablement changé au cours des quinzaines dernières années. Confrontée à une série de crises majeures, l'Union a dû innover et, pour reprendre l'expression de Luuk van Middelaar, développer sa faculté d'improvisation, et passer de la politique de la *règle* à la politique de l'*événement*. Sans surprise, les fonds, le budget ont occupé une place centrale dans cette métamorphose, et se sont imposés comme un outil privilégié de gestion de crise.

La crise de la zone euro a initié cette dynamique, en donnant notamment naissance à plusieurs mécanismes d'assistance financière, à commencer par le fameux

Mécanisme européen de stabilité, toutefois soumis à une logique austéritaire dite « de stricte conditionnalité ». La politique monétaire exceptionnelle de la BCE a également permis de préserver l'intégrité de l'euro en soutenant les finances publiques des États les plus vulnérables. Mais dans le même temps, les projets de capacité budgétaire renforcée pour la zone euro n'ont pu advenir, en raison de profonds clivages idéologiques et économiques entre États créditeurs et débiteurs.

C'est la crise pandémique qui a permis à l'Union de surmonter ses divisions et de basculer dans une autre dimension. Comme on le sait, face aux risques existentiels que le virus faisait peser sur l'Union et les économies et sociétés européennes, le choix fut pris de se doter d'un ambitieux plan de relance macroéconomique. Le plan NextGenerationEU prévoit ainsi que 750 milliards d'euros de dette commune seront levés par l'Union sur les marchés, pour être ensuite redistribués aux États membres sous forme de prêts ou de subventions, en vue de financer divers investissements et réformes destinés à préparer l'Union au double défi de la transition verte et digitale. Hamiltonienne ou pas, l'adoption du plan en 2020 est un jalon important de l'intégration européenne. D'abord, parce que par le recours à l'emprunt, il permet à l'Union, suivant une logique toute keynésienne, de donner à son budget une fonction de stabilisation en temps de crise macroéconomique, pour relancer l'activité et l'investissement et protéger ses citoyens. Ensuite, parce qu'il est un important symbole d'unité, de solidarité et, *in fine*, de confiance européenne. Enfin, parce qu'il donne à l'Union, au projet d'intégration et à son budget une autre dimension, profondément plus politique, et une capacité de projection dans l'avenir renforcée.

NextGenerationEU semble avoir constitué l'amorce d'une tendance structurelle. L'Union paraît aujourd'hui bien prompte à mobiliser ses fonds et son budget d'une manière plus politique, plus stratégique, pour peser sur les politiques nationales, préparer le continent aux défis de demain, et défendre ses intérêts et ses valeurs. On évoquera ainsi le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, destiné à muscler l'action de l'Union vis-à-vis des pays dits « illibéraux ». On songe aussi aux initiatives majeures prises dans le cadre de la crise ukrainienne : RePowerEU, un fonds destiné à financer des projets et investissements de nature à accroître l'autonomie et la résilience énergétique européenne ; la Facilité européenne pour la paix, qui soutient l'effort de guerre ukrainien ; ou la Facilité pour l'Ukraine, dont l'adoption permettrait d'allouer 50 milliards au redressement et à la reconstruction de l'Ukraine. On évoquera enfin le projet de Fonds de souveraineté européen proposé par le commissaire Breton qui, dans un contexte géopolitique et commercial tendu, viserait à protéger les industries européennes et financer des projets d'envergure dans des secteurs stratégiques.

Ce lent avènement de l'Union budgétaire est évidemment une évolution positive, car il donne à l'Union les moyens de ses ambitions, et renforce sa capacité d'action et de rayonnement dans une conjoncture qui l'exige. On déplorera toutefois une gouvernance budgétaire qui reste à ce stade essentiellement exécutive et technocratique, et qui ne permet qu'une faible implication du Parlement européen. Cela interpelle, dès lors que le pouvoir de la bourse est la prérogative historique des assemblées. On peut également espérer qu'à la répétition d'initiatives budgétaires ponctuelles, adoptées au gré des crises, puisse bientôt succéder, comme dans toutes les fédérations matures, un budget plus stable, plus étendu et encore plus réactif.

L'Europe et son Autre

Martin Deleixhe

Professeur (ULB), chercheur au Centre de Théorie Politique, membre affilié de l'IEE

En 1932, le théoricien du droit allemand Carl Schmitt écrivait dans *La Notion du politique* qu'un peuple ne pouvait s'organiser légalement sur un territoire délimité qu'à condition de se doter d'un principe d'identification. La cohésion de ce peuple devait résulter d'une opération politique décisive : la distinction entre « ami » et « ennemi ». L'année suivante, Carl Schmitt prenait sa carte au NSDAP et devenait président de l'Union des juristes nationaux-socialistes. Bien que Schmitt ait été interdit d'enseigner après 1945 en raison de sa compromission avec le régime nazi, sa conceptualisation de l'ordre politique en termes d'ami et d'ennemi survivra à son discrédit personnel. Depuis lors, toute une tradition politique tient pour acquis qu'une communauté politique nécessite une opposition existentielle à un *Autre* pour parachever son unification.

La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier va pourtant faire mentir cette thèse et donner tort à Schmitt. Ce processus d'intégration politique supranational n'a pas pour horizon la possibilité d'une confrontation, voire d'une guerre. Au contraire, il cherche à nouer étroitement les intérêts des nations européennes afin que l'ouverture d'hostilités entre elles devienne inconcevable. La construction d'une cohésion ne se fait pas par le truchement de la « haute » politique, faite d'alliances géopolitiques et de négociations diplomatiques, mais au moyen de ce qui ressemble davantage à un arrangement de boutiquiers entre États membres qui porte sur l'intégration et la régulation de quelques marchés sectoriels. En 1963, au moment de la création de l'Institut d'études européennes de l'ULB, les Communautés économiques européennes ne s'opposent donc pas à un Autre. On a beau chercher l'ennemi, l'antagoniste existentiel qui serait la raison d'être du processus d'intégration, on peine à le déceler. Ce qui ne veut pas dire que le contexte géopolitique ne soit pas tendu. Les années 1960 voient également la Guerre froide se matérialiser avec la construction du rideau de fer. Mais cette polarisation du monde divise l'Europe bien plus qu'elle ne la rassemble dans une opposition à un ennemi commun.

Au fur et à mesure que s'élargit le cercle des États qui rejoignent ce qui allait devenir l'Union avec le traité de Maastricht de 1992 et des compétences qui relèvent du niveau de pouvoir européen, la mise en échec de la thèse de Schmitt semble se confirmer. Alors que l'Union se pare de plus en plus des atours d'une authentique communauté politique – en se dotant d'une citoyenneté, d'un principe de décision à la

majorité ou plus anecdotiquement d'un drapeau et d'un hymne – elle se voit également sommée d'apporter des justifications supplémentaires à cette démarche volontariste de rapprochement entre les peuples nationaux. À cette occasion émerge un discours qui fait de *l'Europe elle-même* l'ennemi auquel s'oppose l'Union européenne. Ou plutôt, qui fait des atrocités commises par le passé sur le continent européen l'Autre constitutif de l'intégration supranationale. Suivant une suggestion formulée par Jürgen Habermas, la justification profonde de l'Union est à chercher dans un travail de mémoire critique qui jette une lumière crue sur les génocides totalitaires commis pendant le XX^e siècle sur le continent européen. L'Holocauste incarne symboliquement cet Autre historique contre lequel l'Europe doit à tout prix se prémunir. Avec l'accession des États d'Europe centrale et orientale, cet Autre historique se complexifie et se pluralise dans la mesure où il implique d'intégrer l'histoire du totalitarisme stalinien (ses purges, sa dékoulakisation et l'Holomodor), au sein de cette mémoire critique européenne.

Il n'en demeure pas moins que l'Autre auquel il faudrait nécessairement s'opposer est internalisé sous la forme d'une relation critique à son propre passé. L'Union pouvait alors se dépeindre sous les traits flatteurs d'une « puissance normative », suivant l'expression de Ian Manners, plutôt que d'un acteur géopolitique. Elle incarnait une nouvelle façon de s'affirmer sur la scène internationale qui passait par la diffusion d'un *ethos* démocratique – fait d'un respect inconditionnel du pluralisme, des droits humains fondamentaux et du multilatéralisme dont l'ambition est d'éloigner le spectre du totalitarisme – plutôt que par une projection de sa puissance militaire et diplomatique.

La désillusion apportée par les dernières décennies de l'intégration est à la hauteur des espoirs qu'a pu susciter cette description du projet européen. Une sensibilité politique ethnonationaliste est montée en puissance au sein de tous les États membres en faisant un usage stratégique délibéré de la réactivation du schème schmittien. L'immigration, de plus en plus dépeinte sous les traits d'un ennemi (voire d'une offensive politique organisée, suivant la thèse du « grand remplacement » rendue tristement célèbre par l'écrivain raciste Renaud Camus) inviterait les « amis » européens à se compter entre eux et à resserrer les rangs.

Né à l'extrême droite du spectre politique, ce nouveau cadrage a pour particularité de ne pas se confondre avec l'euroscpticisme et de poser les linéaments d'une stratégie européenne commune pour les partis politiques ethnonationalistes. Instruite par l'échec du Brexit, cette famille politique ne milite plus pour une sortie du projet européen, elle cherche plutôt à l'investir pour lui insuffler un tournant « civilisationnel ». Ce cadrage, qui convainc déjà certains dans les milieux européens (à l'image de la Commission von der Leyen qui a fait du « mode de vie européen » un héritage à protéger), abandonne paradoxalement ce qui constituait la réelle originalité politique de l'Union. Il retombe dans l'ornière de l'opposition entre ami et ennemi qui semblait appartenir à un passé révolu. Sur le bulletin des élections européennes de 2024 sera donc inscrit en filigranes un choix entre deux projets fort distincts, surdéterminés par des relations distinctes à l'Autre de l'Europe. Les citoyens continueront-ils à internaliser cet Autre au moyen d'un retour critique sur les tragédies de l'histoire européenne ou préféreront-ils faire des exilé-es le miroir brisé de l'Europe ?

Politiser l'UE pour démocratiser le rapport des citoyens aux institutions européennes

Alvaro Oleart

Chercheur postdoctoral (FNRS), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol),
membre affilié de l'IEE

Le projet européen a toujours eu un rapport compliqué et fragile aux citoyens et à la démocratie. En tant que projet élitiste, le projet n'a pas eu besoin d'une politique des masses, et donc n'a pas développé une infrastructure pour canaliser le conflit. L'imaginaire de la démocratie propre à l'Union européenne (UE) depuis le début est consensuel. L'UE, c'est l'*art du compromis*. La conséquence de ce manque d'infrastructure du conflit à niveau européen est tragique : la plupart des épisodes de politisation de l'Europe sont perçus dans le clivage intégration-démarcation. Donc, les acteurs qui contestent tout ou partie du projet européen sont souvent perçus comme « eurosceptiques ».

Cette perspective qui indifférencie tous les types de conflit dans le rapport des citoyens à l'Europe conduit à rejeter dans un même opprobre les acteurs qui critiquent le néolibéralisme de l'UE et ceux qui attaquent l'Europe du point de vue du nationalisme d'extrême droite. L'Europe en tant que projet politique est ainsi « naturalisée » comme un projet centriste et néolibéral ne faisant pas place au dissensus. Les protagonistes de cette naturalisation sont des acteurs « pro-Européens » comme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, ou Emmanuel Macron, président de la France, qui substituent le clivage *pro-européens contre eurosceptiques* au classique *gauche-droite*. Cela explique que l'imaginaire consensuel de la démocratie constitue l'un des obstacles majeurs pour avancer dans la démocratisation réelle de l'UE. Les résistances à l'Europe ne sont pas nécessairement contre l'idée du projet européen, mais plutôt une opposition à certaines dimensions de ce projet.

Cette perspective nous amène à analyser les tentatives passées d'articuler une politique européenne des masses. À la fin des années 1950 et au début des années 1960, Altiero Spinelli et l'Union des fédéralistes européens ont essayé de normaliser l'Europe comme terrain de jeu politique transnational. Ils ont organisé le Congrès du peuple

européen pour mobiliser les citoyens à travers une campagne et des élections symboliques pour soutenir l'idée d'une union fédérale européenne. Ils ont cependant échoué dans leur tentative de développer une politique des masses et une infrastructure pour canaliser le conflit dans le projet européen.

60 ans plus tard, en 2020, l'UE a lancé la Conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFoE) comme un moyen d'intégrer les citoyens dans le projet européen. La participation organisée dans le cadre de la CoFoE visait à mettre en avant quatre panels européens de « citoyens lambda » tirés au sort, plutôt que des acteurs de la société civile, des syndicats ou des partis politiques. L'UE cherchait des « citoyens lambda » (plutôt que des organisations collectives). En outre étaient privilégiées des méthodes délibératives orientées vers le consensus et la neutralisation du conflit. Dans la même logique, après la conclusion de la CoFoE en mai 2022, la Commission européenne a continué à organiser cinq panels européens de citoyens (sur le gaspillage alimentaire, les mondes virtuels, la mobilité à des fins d'apprentissage, l'efficacité énergétique et le combat contre la haine).

Ce « tournant citoyen » de l'UE a des implications problématiques dans la mesure où il contourne les médiateurs qui pourraient être utiles précisément pour impliquer les citoyens dans le processus, mais dans une perspective plus politisée. Le « tournant participatif » décrit par Sabine Saurugger a produit des connaissances et une expertise au sein d'organisations de la société civile, mais peu de légitimité au-delà de la bulle bruxelloise. Le « tournant citoyen » est une tentative de combler cette lacune, mais en concevant la participation comme une fin en soi plutôt que comme un moyen de transformer la réalité sociale. L'UE peut bien innover grâce à toutes sortes de « nouvelles » méthodes participatives mais, faute de courir le risque d'institutionnaliser une politisation durable, ces dispositifs ne contribueront de manière significative à la démocratisation de l'UE.

Le paradoxe est ainsi que les institutions européennes encouragent les « citoyens lambda » à prendre part activement à l'élaboration de l'avenir de l'Europe, tout en entravant en même temps leur capacité à le faire en individualisant la participation. Cette individualisation de la participation néglige les inégalités structurelles et matérielles qui existent dans la société en construisant un cadre artificiel d'« égalité » par le tirage au sort. En outre, la notion même de « citoyen » a un effet d'exclusion, car elle n'inclut pas les migrants et les réfugiés.

Les organisations collectives qui permettent aux citoyens de se rassembler dans une direction idéologique particulière sont essentielles pour encourager un débat agonistique dans lequel le conflit non seulement existe, mais est structuré de manière politisée qui facilite une implication politique plus large d'un grand nombre d'acteurs. Tenir ces organisations collectives à l'écart des processus « participatifs » entrave notre capacité à remodeler les relations de pouvoir afin de transformer la société et démocratiser le rapport des citoyens aux institutions européennes.

En conclusion, au lieu de normaliser le conflit politique, l'UE continue à essayer de le neutraliser à travers d'autres moyens. Du point de vue de la démocratie européenne, l'UE a besoin de plus de politisation et de plus de politiques de masses. Politiser l'Europe est un premier pas pour renforcer une infrastructure du dissensus capable de mobiliser ou au moins de coordonner au niveau transnational le militantisme en connectant les différents niveaux de gouvernance. En d'autres termes, le moment est arrivé de rapprocher les citoyens des institutions européennes à travers la normalisation du conflit politique autour de l'UE.

Partie III

**Enseigner, chercher,
débattre : sur, avec, pour
ou contre l'Europe ?**

European Studies, Interdisciplinary Research, and the 'Vision'-Thing

Erik Jones

Director of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies at the European
University Institute, Florence

The two big themes to arise over the past decades of research on Europe are the importance of interdisciplinarity and the lack of a clear '*finalité politique*' for the European project. Both themes constitute a reaction to the progressive domination of the study of Europe and European integration by practitioners of the social sciences. Social scientists work in established paradigms that focus on addressing ever more precise questions with ever more sophisticated techniques. Social scientists also tend to aspire to a notion of objectivity that makes them reluctant to impose a normative vision on what Europe is or what Europeans should aspire to accomplish.

There is a lot to admire in the rigor and objectivity that social scientists bring to their craft. But progressively we have realized that research on Europe needs to move beyond the limitations entailed by this particular conception of social science. Europeans face real problems that fall outside or across disciplinary boundaries and – like it or not – they need a real vision of what they are trying to accomplish if they are going to coordinate such a vast effort with any hope of success. More importantly, this is not a new set of challenges but rather an essential reminder from the past.

Europe is Older than Disciplinary Research

The idea that interdisciplinary research on Europe is somehow new is strangely anachronistic. On the contrary, disciplinary research in the social sciences is a recent phenomenon. Go back in time 150 years or so and it will be almost impossible to find scholars who self-identify with the categories we use today. Instead, they will be political economists or political philosophers with a keen sense of history and a deep

admiration for culture and the inspiration it brings. Such scholars may or may not have been versed in mathematics, but they would almost all have a knowledge of at least one foreign language, and they would be acutely aware of the cultural values that underpin the arguments they make.

Go back roughly half that amount of time, from the run-up to the immediate aftermath of the Second World War, and many of the same traditions for scholarship still predominated. The scholars who studied Europe did not confine themselves to disciplinary communities, and neither did they refrain from projecting how European politics, economics, and society might and should develop. They might have focused on disciplinary-sounding problems, and they might have applied rigorous and systematic efforts to disentangle them, but they remained eclectic in their selection of techniques, in their sources of inspiration, and in their determination to suggest what we should learn from their insights (and what we should do with that education). How else could one explain why John Maynard Keynes spends the last pages of his *General Theory* advocating for the promotion of domestic full employment as the key to prevent a popular rejection of the international system and cautioning about how easily scholarly arguments can be taken out of context – and that is before we reflect on his *Essays in Persuasion*.

The list of possible illustrations of this interdisciplinary, culturally sensitive, and strongly normative – call it visionary – approach is long and includes a host of scholars we do not usually think of as part of European Studies today, but who had a profound impact on how we understand Europe since that is what they studied because they were chiefly European. Hannah Arendt is a good illustration with her work on totalitarianism and violence, but so is Ursula Hirschmann with her work on European federalism and the role of women in the construction of a new Europe. They wrote at the same time Karl Deutsch and his colleagues speculated about the creation of a security community in the North Atlantic region, Ernst Haas tried to map the political dynamics underpinning *The Uniting of Europe*, David Calleo sketched Europe's *Grand Alternatives*, and Stanley Hoffmann focused on whether the nation state was 'Obstinate or Obsolete?'

Vision, Engagement, and Coordination

The same arguments continue to resonate precisely because the vision of Europe they offer is normative and therefore worth debating. For scholars writing in the 1950s and early 1960s, the violence of the Second World War was still fresh in their memory. Given a choice between alternatives, the option that leads away from such horrors should be given priority. This was not an 'objective' commitment; it was an existential one.

Such engagement did not make the work any less scientific. The arguments these scholars made could be and often were wrong – as they themselves were all too aware. Just look at the preface to the second edition of Haas' *Uniting of Europe*. On a deeper

level, it is easy to see how all the main voices writing in that period stretching from the 1930s to the 1970s kept adapting their positions to changing circumstances. Keynes was famous for this kind of flexibility (even if his famous quote about 'when the facts change' distracts attention away from the strength of his underlying commitments).

These arguments about 'vision' provided (and provide!) a sense of order – both how things are and how they should be. When F. Roy Willis wrote about *France, Germany, and the New Europe*, he was not only offering a detailed analysis of the national and sectoral politics that brought those two historic enemies together in the same economic community, but also a sense of what those two countries could achieve in a partnership. In similar fashion, when Susan Strange wrote about *Sterling and the Dollar Crisis*, she not only explained why the international monetary system went awry but also why it was important (even essential) to do something about it. Her *Casino Capitalism* updates and strengthens that argument. If only we had listened.

Indeed, had we paid closer attention to her analysis, we could have figured out how to prepare Europe for the challenges it would face both as the Cold War ended and as the post-Cold War period underwent its dramatic evolution. There was a bright moment in the 1980s when the French and Germans restarted their reconciliation, when the European Council buried the British Budgetary Question, and when the European Community launched the 1992 project. This was a high point for Europe and for the integration project in many dimensions coinciding with a surge in popular engagement and enthusiasm. Yet, somehow, at much the same time, the notion of 'vision' became unfashionable both in research and politics.

That is what Francis Fukuyama observed when he announced the 'end of history'. History did not end, but the willingness of people to frame the future in visionary terms as a means of coordinating the efforts of both academics and politicians weakened, if it did not vanish altogether. In its place, academics turned inward to develop their disciplines in ways that addressed ever more precise questions with ever more sophisticated methods while everyone else focused on more pressing day-to-day concerns punctuated by ever-increasing – and increasingly intense – periods of crisis management. Of course, we could reconcile ourselves to the idea that Europe was forged through crisis. Unfortunately, saying that tells us very little about where this Europe is headed.

Time for Change

Disciplinary focus has yielded tremendous insights on specific challenges Europeans will have to face both as individuals and as a European Union. The point of this reflection is not to diminish those achievements. Rather, it is to insist that the uniting of Europe is not the result of solving a host of discrete problems. Instead, it constitutes a coordinated effort that involves setting priorities, making compromises, embracing tolerance, and drawing sharp boundaries. This kind of coordination is not

possible when every ‘truth’ is equally important or when every assumption is taken as given.

On the contrary, such coordination depends upon the ability of people to see across different ways of knowing the world around them, to create some kind of synthesis that can lay bare necessary trade-offs and help make decisions about them, as well as shed light on how all this activity contributes to addressing both day-to-day concerns and the need for crisis management. This need for coordination is why it is imperative that we engage in interdisciplinary research on Europe. The problem is not just that the challenges themselves do not fall easily within disciplinary boundaries, but that the solutions have much wider implications than any singular discipline can encompass.

When making the complex decisions necessary for such a broad coordinated enterprise, it is necessary to have a clear sense of what exactly is the purpose and whether the actions chosen are headed in the right direction. This sense of purpose and direction is something only a vision of Europe’s future can accomplish. Of course, embracing such a vision is difficult, because any purpose is based on values, not objectivity. Visions are controversial. They tell us not just what we can accomplish, but also what we should. More importantly, they also help us identify when we are making progress and when we are not. That is controversial as well, because any hint of failure is likely to reopen debates surrounding the objectives.

The question is whether we can risk embracing the alternative of muddling through on an issue-by-issue basis with no clear framework for coordination and no agreed-upon sense of direction. Scholars writing 150 years ago did not ask that question, and neither did scholars writing just before and just after the Second World War. They did not have the luxury, because the threats presented by the disorder they faced were too pronounced. The disciplined, objective study of Europe took place in a very different context. Now we are the ones who must adapt to changing circumstances, both in what we do and in how we do it. Slowly we are making the necessary adjustments. Let us therefore hope it is not already too late.

The Unfinished European Policy Research area

Karel Lannoo

Chief Executive, Centre for European Policy Studies (CEPS)

A European policy research area is work in progress. As with the single market, 'hard fragmentation' has to be tackled, and inertia and resistance to European as compared to national or regional approaches to be overcome. The information deficit on European policy needs to be reduced, to also reduce the democratic deficit. The more ample coverage in the media of European politics, and European policy makers, should not hide that European policies remain badly understood, while they form the basis of the integration process.

Until today, substantive European policy research remains a niche area. While much progress has been achieved over the last 30 years in stimulating more European education and a more European approach to research, much remains to be done. The curriculum remains by and large national, whereas the pendulum in policy making has clearly moved to the EU scene. Legislation about digital media and privacy, about the green transition and sustainability, about international trade and migration is built and achieved on European wharfs. The recent Letta report, *Much more than a Market*, states that 80% of national legislation results from decisions taken in Brussels.

The same applies to research. Even if EU-funded programmes for research have become more important, with the Horizon programmes, they remain limited. The overall EU budget for research, comprising also social sciences for about one quarter, is only 9.5% of the sum of national budgets for research (2022). This already explains that the bulk of research orientation, also in social sciences, remains at the national level.

This national bias in social sciences research is also visible on the think tank scene. Whereas in the US, think tanks form an important part of the policy scene, in Europe they are not. Only a handful think tanks matter in Brussels, and only few are engaged in data-driven in-depth research. This impacts the policy debate, as few actors manage to challenge the European Commission or other EU institutions from a non-partisan perspective in their day-to-day work. National think tanks have over the years tried to increase their visibility at EU level, but with different degrees of

success. Moreover, they remain very local in their perspective, given their funding, staff composition and location.

The ambition should be to overcome this ‘hard fragmentation’, and enhance the European policy research capacity, but how? At official level, the creation of the European Parliamentary Research Services (EPRS) within the EP has been a big step forward. The EP, and its specialised committees, also commission research with universities and experts all over Europe. The European Commission’s Horizon programme is an important tool, as it stimulates European-wide research cooperation, also in social sciences. The European Research Council is an important element of the Horizon programmes, which has a budget of 16bn for large grants for the period of the current MFF (2021-2027).

But the European research capacity should also be developed at national and regional levels. Recent initiatives on EU institutional reform have stressed the need for interaction of national parliaments with the European parliament, and national ministries have stimulated awareness of European policy making at local level. But the initiatives remain very uneven in follow-up, or in outreach. There is an overall feeling that more is needed in the form of citizens’ panels, which was the approach followed and recommended by the Conference on the Future of Europe – the initiative taken by the von der Leyen Commission at its start to prepare the ground for EU institutional reform. However, the recommendations of the Conference May 2022 seem already forgotten, and the follow up has been extremely limited so far, although the proposal for a ‘Citizens Assembly’ was also taken up in the Letta report.

Several elements continue to hamper the uptake of European policy research at member state level. There is first the limited knowledge of European policy making, and the complexity of the process. The role of the Commission, but also of the Council, and the many different agencies is not well understood, or the entities are hardly known. The European Parliament is well known, but it is not a parliament as at national level, as it does not have the right of initiative, is not a co-legislator in important areas, like taxation, and cannot enact a vote of non-confidence.

Second, there is the language issue. The EU working language is English, and this is also the language in which proposals are first published. It may seem trivial, but reading, understanding and debating EU policy proposals and related documents in another language is not obvious. This concerns rapidly hundreds of pages, with references to institutions and related initiatives all-over.

Third, the ample coverage of European politics in the media may limit the understanding of EU policies, which are not sufficiently explained to a broader public. Public debates on disagreements amongst member states on the positions to be adopted towards aspects of foreign policy, such as the war in Ukraine or in Gaza, may reduce the understanding that the EU is principally a commercial bloc, with the four freedoms as its base. This is where the bulk of activity of the legislative activity and the powers of the EU are concentrated.

These elements confuse a proper understanding of what the EU is principally about, and reduce the uptake of proper European policy research, as compared to national. Enrico Letta rightly emphasised the fifth freedom in his recent report on the single market, or to enhance research, innovation and education in the Single Market.

‘The fifth freedom entails embedding research and innovation drivers at the core of the Single Market, thereby fostering an ecosystem where knowledge diffusion propels both economic vitality, societal advancement and cultural enlightenment’ (p. 7 Letta report). This is also required for social sciences, where much remains to be done to create a European research space.

Debating Europe: Fostering Competition, But Prioritising Facts and Cooperation

Christophe Leclercq
Europe Media Lab

The IEE-ULB sixtieth anniversary is an opportunity to reflect on the evolving roles of EU-oriented academia and media, their parallel struggles, and their potential for collaboration. This piece is opinionated and simplified, in line with expectations from press professionals, eager to learn from researchers.

From Founders' Dark Ages to Today's Shallow Fights

The 'founding fathers' (and few 'mothers' at the time) of the EEC had to convince other politicians, diplomats, and officials, but these debates were not widely reported, let alone the focus of Sunday family lunches. Even business, which benefited greatly from the common market, was not fully engaged.

The recent passing of Jacques Delors reminds the so-called '92 generation' of the turning point of the late 1980s. The internal market, Erasmus, EU passports finally brought the EU to public attention. There was more debate, on practical matters like budget, within a broad European consensus (even for 'problem children' around London).

Debates on Europe then became more animated. The growing influence of 'Brussels,' greater use of English and better press scrutiny fed them, later boosted by greater transparency thanks to the Internet. Before that era, EU Brussels had only two think tanks – the established CEPS and EPC – later joined by many others, notably

Anglo-Saxon, sometimes better at PR than in-depth thinking. This challenged universities – with slower research processes leading to long reports – but new outfits often missed analytical power and independence.

Since the financial crisis, Brexit, Covid, and Russia's war, the EU's powers are greater than ever, while its public support is challenged in a majority of countries. Debate on Europe moves from constructive policy substance to harsh and divisive politics.

While academia was in the past useful as critical supporters of Europe, should it now show colours as committed friends, or stay within the 'ivory tower' cliché?

About Europe, or Pro-EU?

One session of the anniversary conference rightly left open different approaches: *“Enseigner, chercher, débattre: sur, avec, pour ou contre l'Europe.”*

Take, for example, the media this commenter knows best: *Euractiv*, created in the late 90's and currently franchised in 12 capitals and 12 languages. Created by a former EU official, in tune with various pro-Europe NGOs, and (minority) financed by the European Commission, it initially had to stress its **independence** from the EU. Avoiding partisanship, it was a platform for others' policy views, so its principles simply showed roots as opposed to a pro-European stance: '**naturally European**,' plus the idea of '**efficiency**,' defined as saving readers' time. Later, many national media turned euro-critical or euro-sceptic, and *Euractiv* gained recognition as an independent medium: it proclaimed itself '**pro-European**' and '**constructive**,' getting closer to 'solution journalism' applied to Europe.

Universities and think tanks probably face similar choices: Europe's critical analysis versus advocacy, all while upholding independence.

Media and Academia Together?

Five years ago, Fondation Euractiv (now Europe MédiaLab) brainstormed the programmes Stars4media with the Institut d'Etudes Européennes and ULB's journalism department, before getting it voted by the European Parliament. This was originally about exchanging young high potentials, and now it morphed into a medium to large media platform innovating more efficiently across borders. The first three programmes in the series have been led by ULB's sister university, VUB (and its media management department), and have assisted 140 press companies. The next two Stars4Media programmes are about AI and about trust, each also in cooperation with academics.

Why mention this? AI will probably dominate talks about knowledge and news in the coming years. With the Internet a quarter of a century ago, the media have been hit hard (losing half of journalist positions) and gone through a transformation, well before universities fully grasped the change. The press is the proverbial canary in the coalmine, showing the risk of demise in democratic infrastructure. It welcomes cooperation with its brothers in independence: universities, more established and sometimes static.

Machine Translation could help overcome the language challenge observed by Karel Lanoo in his parallel piece. Such software has long been around and now reaches maturity, as forerunners for other AI applications. LangTech plus human post-editing are profoundly changing access to information and potentially to research and training. Europe is where they will best flourish, as a midwife to the overdue European public space. Media and academia could usefully benchmark their approaches to multilingualism. Thinking ahead of peace-keeping, mental barriers in the East could be tackled by cross-border exchanges not requiring fluent English or Russian.

Where could media-academia cooperation go further? Upon this 60th anniversary, let us turn to the future and envision an example.

Future: Media Curators and Academic Evaluators?

Disinformation fuels populism and nationalism, before risking war – be it hot or frozen. The unfinished EU construct could come out of the AI and political warfare era stronger, weaker, or not at all. Should journalists and academics just observe from the sidelines? Fact-based reporting and research can each try countering these worrying trends, but not alone.

Academic production upholds its standards and review processes for the moment, online news already mixes the good, the bad, and the ugly. AI powers each of them to new heights, starting with the worst. This also dilutes the influence of fact-based analysis: both academics and journalists hold an interest in a quality information ecosystem, while avoiding censorship.

Increasingly, journalists will move from drafters to editors of their own pieces, and curators of others' content as reviewers. A promising avenue is for dominant platforms to include 'Trust Indicators' in their algorithms, hence attributing greater visibility to quality content, thereby demonetising clickbait and fake news. This would change the balance in the ecosystems, and platforms seem to have agreed *in principle*: they, however, still have to implement.

Trust Indicator Providers (TIPs) will act like reviewers, but powered by AI, and assess media sources, not individual items. Another analogy would be ratings agencies for the bond markets, but these are culturally remote: academic reviewers would be better trusted. TIPs should be neither national, given the risk of government

interference, nor global, given cultural differences and the US dominance. They will involve mainly former media professionals and fact-checkers, but should not become corporatist, only slowing down the shrinking of legacy media. Hence, what we are really talking about is a set of competing European TIPs, whereby academics could play a role.

Four Questions to Future Archive-Diggers

Building on the parallel piece by François Foret, let us now turn to future readers of this e-book, in 2084:

- 1) Since 2024, has the Institute managed to be both independent and constructive towards the EU?
- 2) If journalist-driven (and AI-powered) media still exist, has IEE cooperated with them, to contribute depth and gain more audience?
- 3) Has the history of EU-focused media and institutes been documented?
- 4) Building on its great legacy from the EU's foundations to integrating Central Europe, then looking further East, has the Institute enriched debates building pan-Europe?

If so, happy 120th birthday!

European Integration as a Subject of European-Funded Research

Angela Liberatore¹

Head of the Scientific Department, European Research Council Executive Agency (ERCEA)

A Bit of History

It took four EC Framework Programmes of Research and Technological Development (the first launched in 1984) before European integration became a subject of EU-funded research. This was mostly due to the focus on technological research and natural sciences in the Framework Programmes (FP). When social sciences started emerging, they did so with regard to aspects related to primarily natural science/technology based ones, e.g. as part of the programme on Environment in FP4², or to address specific issues at the interface between technology and society with a ‘Targeted Socio-Economic Research’ action³.

In the 5th FP (1998-2002), a Key Action on “Improving human research potential and the socioeconomic knowledge base” included the following area of research: “*analysing the changing role of European institutions, systems of governance and citizenship in the process of European integration, taking account of the impact of culture, the media and the social and legal environment*”⁴. This was somehow the ‘birth’

¹ The opinions expressed are those of the author and do not necessarily represent the view of the ERC.

² “*At the same time the socio-economic aspects inherent in the three priority themes and linked with the general topic of sustainable development will be tackled. These aspects will be important with regard to changing the behaviour of actors in the field and will be treated simultaneously within each action and with specific measures for methodological and conceptual developments.*” Decision No 1110/94/EC of the European Parliament and of the Council of 26 April 1994 concerning the fourth framework programme of the European Community activities in the field of research and technological development and demonstration. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/1994/1110/oj>

³ Decision No 1513/2002/EC of the European Parliament and of the Council of 27 June 2002 concerning the sixth framework programme of the European Community for research, technological development and demonstration activities, contributing to the creation of the European Research Area and to innovation (2002 to 2006). <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2002/1513/oj>

⁴ “*The objective is to put at the disposal of actors, policy makers and users of RTD a consistent framework for the assessment of the scientific and technological policy options linked to the activities undertaken at the regional, national and European levels.*” Decision No 1110/94/EC of the European Parliament and of the Council of 26 April 1994 concerning the fourth framework programme of the European Community activities in the field of research and technological development and demonstration. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/1994/1110/oj>

of European integration as a topic of interest and deserving funding at EC/EU level. Interesting to note that in 1995 Schengen took effect, in 1997 the Treaty of Amsterdam -including the provision on EU citizenship- was signed, and that in 1998 preparations were underway to launch the EURO in 1999.

In the 6th FP (2002-2006), a dedicated Thematic Priority (thus at the same level of other thematic priorities rooted in technological and natural science research, some including social and economic aspects) was established: “*Citizens and governance in the knowledge based society*”⁵. This was somehow the ‘consolidation’ of European integration and broader multilevel governance as focus of EU funded research. Here an important element of context is the work on the White Paper on European Governance published in 2021, which starts with an observation that looks still valid: “*Today, political leaders throughout Europe are facing a real paradox. On the one hand, Europeans want them to find solutions to the major problems confronting our societies. On the other hand, people increasingly distrust institutions and politics or are simply not interested in them.*”⁶

In the 7th FP, a programme on “*Socio-economic sciences and humanities*” was included as part of the *collaborative, policy-driven* research ‘pillar’ -as all the above⁷ and the European Research Council was established that funds ‘*bottom up*’/investigator driven research with a ‘whole science approach’ around three main ‘domains’: Life sciences (LS), Physical sciences and engineering (PE), *Social sciences and humanities*’ (SH)⁸. Ever since, ERC is the largest funder of SH research in the FP and among the largest internationally.

The 8th FP is called Horizon 2020, and was established as a Regulation that includes a ‘societal challenge’ on “*Europe in a changing world – Inclusive, innovative and reflective societies*”⁹. In ERC, the SH domain is given the same opportunities as the other by determining the funding in a bottom-up, demand-driven way – as opposed to top-down allocation of budget by domain as in FP7.

We have now the 9th FP called Horizon Europe with a budget of over 95 billion, and it includes a ‘cluster’ of collaborative research on ‘*Culture, Creativity and Inclusive Society*’ in addition to providing additional funding to ERC, launching the European Innovation Council and the Missions¹⁰.

⁵ Decision No 182/1999/EC of the European Parliament and of the Council of 22 December 1998 concerning the fifth framework programme of the European Community for research, technological development and demonstration activities (1998 to 2002). [https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/1999/182\(1\)/oj](https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/1999/182(1)/oj)

⁶ <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-glance>

⁷ Decision No 1982/2006/EC of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Seventh Framework Programme of the European Community for research, technological development and demonstration activities (2007-13). <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/seventh-framework-programme-2007-to-2013.html>

⁸ <https://erc.europa.eu/about-erc/erc-glance>

⁹ REGULATION (EU) No 1291/2013 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 December 2013 establishing Horizon 2020 - the Framework Programme for Research and Innovation (2014-2020) and repealing Decision No 1982/2006/EC. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0104:0173:EN:PDF>

¹⁰ Regulation (EU) 2021/695 of the European Parliament and of the Council of 28 April 2021 establishing Horizon Europe – the Framework Programme for Research and Innovation, laying down its rules for participation and dissemination, and repealing Regulations (EU) No 1290/2013 and (EU) No 1291/2013 (Text with EEA relevance). <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/695/oj>

Work is in progress towards the 10th Framework Programme, with a strong influence of geopolitical considerations and even challenging the civilian focus of EU-funded research which has been established since the very first FP¹¹.

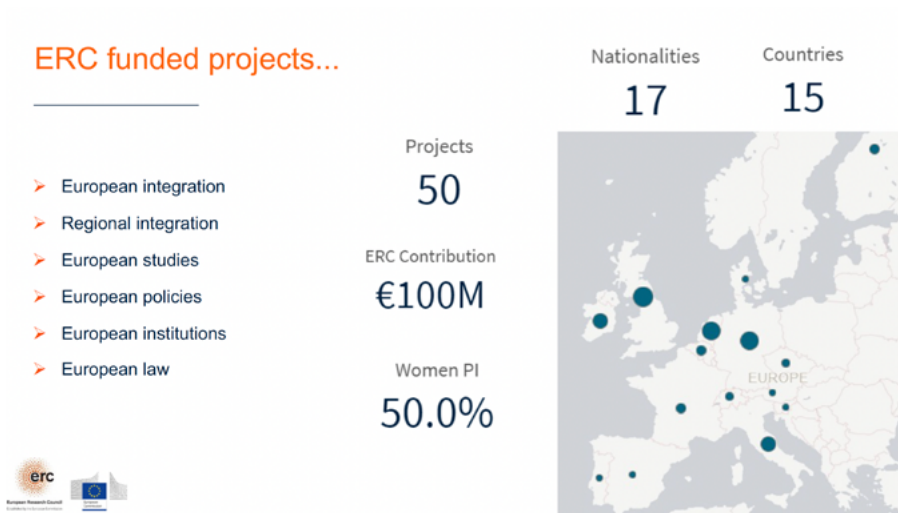
‘Zooming’ in on ERC-Funded Research Related to European Integration

To provide an overview of what kind of research is submitted to the open calls and funded at the EU level, let us look at ERC: in the figure below the main topics, budget as well as gender and geographical distribution are illustrated (Figure 1).

In the second figure (Figure 2), the disciplines contributing to research on European integration are identified through the in-house ERC classification Mapping Frontier Research (MFR)¹².

The next figures indicate respectively the main methods used (Figure 3) and the main topics addressed (Figure 4).

Figure 1: ERC funded projects



¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_24_372

¹² <https://erc.europa.eu/projects-statistics/mapping-erc-frontier-research-overview>; thanks to my colleague Anne Nielsen for the figures reproduced here.

Figure 2: MFR disciplines

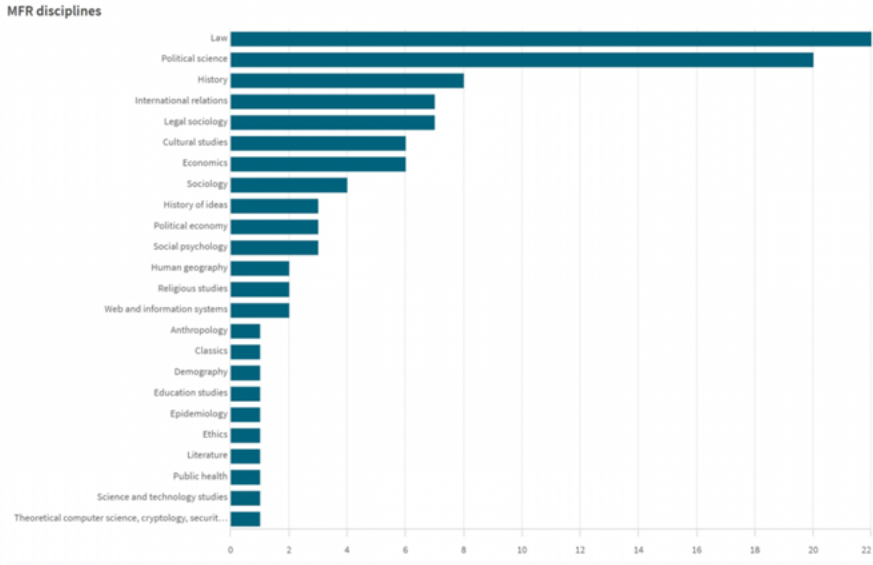


Figure 3: MFR methods

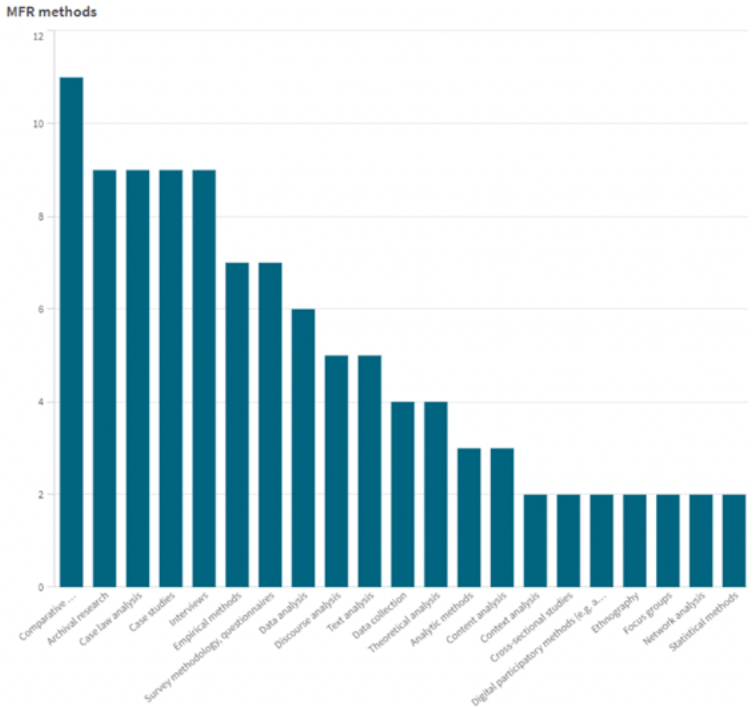
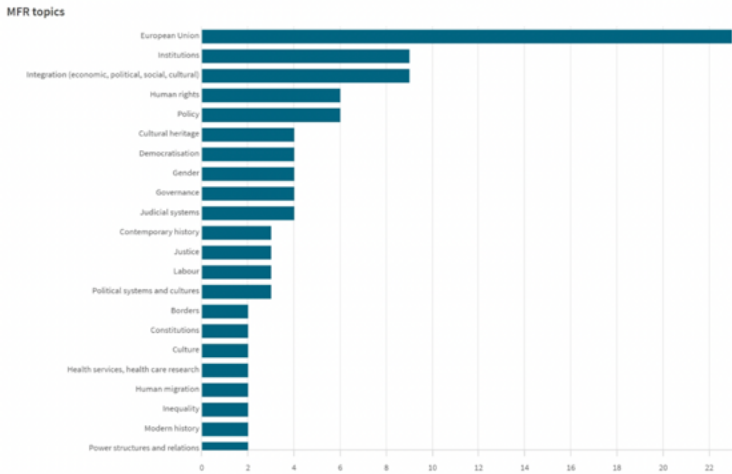


Figure 4: EMFR topics

What Are the Key Challenges Ahead ?

In March 2024, the first Nobel Prize Dialogue co-organised by the Nobel Foundation and ERC was dedicated to “*Facts and Fiction: The Future of Democracy.*” The choice of the topic was made considering that 2024 is a year seeing an unprecedented number and size of elections around the world – including the European Parliament, India, the USA, and more – and to focus on what some of the key relations between science and democracy¹³. A dedicated report on democracy was released on this occasion¹⁴ by Ben Veringa and Paul Nurse, Nobel laureates (in chemistry and in physiology/medicine respectively), who argued for ‘*Facts Over Fiction: Why We Must Protect Evidence-Based Knowledge If We Value Democracy.*’¹⁵ A key focus in this dialogue concerned the relations with developments in Artificial Intelligence – in itself the focus of a unique regulatory effort by the European Union¹⁶.

Clearly, democracy is not a ‘given for granted’ matter, in Europe and globally, and attracts the attention of researchers also far from the social sciences and humanities. At the same time, Artificial Intelligence is more than simply a technology and shapes or is likely to shape all areas of human activity (including the production of research) and even the way we will develop as humans (including through enhancement or various – positive or dangerous – ways of interacting with AI). All this in a context of brutal wars – the major ones currently in the very vicinity of the European Union –, climate change impacts increasingly visible on the environment and health among others, and deep income and other inequalities which provide more than enough challenges for researchers to work on, for policy makers to address, and for citizens to care about.

¹³ <https://erc.europa.eu/news-events/events/nobel-prize-dialogue-fact-fiction-future-democracy>

¹⁴ <https://erc.europa.eu/news-events/news/frontier-research-illuminates-path-forward-democracy>

¹⁵ <https://www.weforum.org/agenda/2024/01/protect-evidence-based-knowledge-democracy-misinformation/>

¹⁶ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/regulatory-framework-ai>



François Foret, Annemie Schaus



Ramona Coman, Chloé Brière, François Foret, Marianne Dony, André Sapir



Thomas Berns, Chloé Brière



Amandine Crespy, Micael Castanheira, Nicolas Verschuereen



Paul Dermine



Nicolas Verschueren



Julien Jeandesboz, Martin Deleixhe



Christopher Bickerton, Amandine Crespy, Chloé Brière



Alvaro Oleart, Erik Jones



François Foret, Karel Lannoo, Christophe Leclercq, Erik Jones, Angela Liberatore, Renaud Dehousse



L'équipe de l'IEE : Alix Bullman, Frederik Ponjaert, Laure Chatcha Talla, Andrew Bradley, Emmi Kallio, Marta Matrakova, Olga Minampala, Françoise Vanden Broeck.



Bâtiment de l'IEE, avenue Franklin Roosevelt 39-41

Partie IV

'Cartes blanches'
60 ans d'intégration
européenne en 6 000 signes

Quand l'Europe (re)commence par la culture...

François Foret

Professeur de science politique (ULB), chercheur au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), président de l'IEE

Résumé : Les difficultés de légitimation d'une Europe bâtie sur les intérêts suscitent fréquemment des tentations d'une intégration passant davantage par la culture. Est-ce une voie praticable pour (re)faire l'histoire ?

Abstract : *Challenges met by the legitimization of European Integration relying primarily on interests create regrets and temptations of an integration through culture. Is this a realistic way to (re)write history ?*

En ce 26 octobre 2024, la tension est à son comble autour de la salle du Conseil européen. Après quatre mois de négociations infructueuses, l'incertitude demeure sur la personne amenée à exercer la présidence de la Commission européenne et, par ricochet, sur l'identité des autres hauts dirigeants de l'UE (président-e du Conseil européen, haut-e représentant-e pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, président-e du Parlement européen) dans le subtil jeu d'équilibre entre nationalités et étiquettes partisans. La candidature d'Ursula Von der Leyen à un second mandat s'est heurtée aux divisions entre États membres et à la polarisation du Parlement européen issu des élections de juin 2024 sur la guerre russo-ukrainienne, la politique environnementale, économique et sociale, la régulation des technologies et la désaffection démocratique. Les discussions sont dans l'impasse. C'est alors qu'un conseiller du président français Emmanuel Macron lui chuchote : « Souvenez-vous de 1965... » en lui glissant une fiche.

En ce 30 juin 1965 commence ce que l'histoire retiendra comme « la crise de la chaise vide ». Le président de la République française Charles de Gaulle s'oppose aux propositions du président de la Commission Walter Hallstein d'aller en direction d'une Europe fédérale, notamment en renforçant la règle majoritaire au détriment du principe de l'unanimité au sein du Conseil des ministres et en assurant aux Communautés des ressources propres. Le retrait français des négociations va durer près de six mois. Alors que l'on s'achemine vers un laborieux accord sacrifiant l'élan européen au plus petit

dénominateur commun des intérêts nationaux, de Gaulle renverse à nouveau la table en poussant, sur la suggestion de son ministre de la culture André Malraux, à la désignation d'un nouveau président de la Commission : Romain Gary.

Le choix est fortement symbolique. Diplomate jusqu'au début des années 1960, Gary (né Roman Kacew) se consacre alors pleinement à sa carrière d'écrivain en tant qu'artiste en résidence à l'Institut d'études européennes de l'ULB récemment créé. Il incarne à lui seul de multiples facettes de la mémoire européenne. D'origine russo-estonienne et de confession juive, polyglotte, il est devenu le héraut de la France. Aviateur, héros de guerre, résistant, il a une conscience aiguë des génocides du deuxième conflit mondial exprimée notamment dans ses romans *Les Racines du Ciel*, *Le Grand Vestiaire* ou *Les Couleurs du jour*. Sa réinvention constante de lui-même, illustrée par la réécriture de son livre emblématique *Éducation européenne* en 1944 et 1956 et, plus encore, par sa seconde carrière littéraire sous le pseudonyme d'Emile Ajar, évoque la capacité de l'Europe à renaître de ses cendres en trouvant de nouveaux avatars. Dans ses productions écrites et cinématographiques, Gary questionne des sujets encore tabous dans des sociétés européennes conservatrices comme le genre, le sexe, la parentalité, le grand âge, la fin de vie, les identités ethniques ou la diversité des héritages. Sa vie aussi épique que son œuvre et son succès jusqu'à Hollywood en font une icône de la « *youth culture* » émergente.

La trace laissée par Gary en tant que président de la Commission sera profonde. D'emblée, d'une manière inédite, il impose le magistère de son verbe et rend « l'Europe » audible et attractive. Il synthétise patriotisme et cosmopolitisme et dépasse l'antagonisme entre logiques supranationale et intergouvernementale. Il remet la figure du migrant et de l'intellectuel au cœur de l'Européanité. Il favorise l'adhésion rapide des Britanniques, aux côtés de qui il a combattu, aux Communautés. Il soutient une politique économique interventionniste pour contrôler et guider le marché et encourager l'innovation. Il jette des ponts vers l'Europe orientale qui contribueront plus tard à la chute du communisme et à la réunification du continent. L'homme de lettres qu'il est resté soutient fortement la traduction des livres et la diffusion des œuvres audiovisuelles en version originale, densifiant ainsi considérablement les interactions culturelles entre Européens. Il impulse la mobilité étudiante (connue plus tard sous le nom d'Erasmus) qui devient un phénomène de masse en à peine une génération. Aux yeux du reste du monde, Gary incarne très vite une nouvelle Renaissance européenne.

Retour en ce 26 octobre 2024. Après avoir terminé la lecture de la fiche, Emmanuel Macron médite quelques instants, toussote pour s'éclaircir la voix puis ouvre son micro et demande à ses homologues du Conseil européen : « Quelqu'un aurait le numéro de téléphone de Robert Menasse ? »

Les choses ne se sont pas tout à fait passées comme cela. Jean Monnet n'a jamais dit que, si c'était à refaire, l'Europe devrait (re)commencer par la culture. L'intégration par l'engrenage des intérêts a montré à la fois sa portée et ses limites. L'europanisation des identités est un processus avéré, mais lent, dont l'accélération ne dépend pas d'un « homme providentiel ». Le politique ne peut – et, en termes démocratiques, ne doit certainement pas – être l'ingénieur du social. Il n'est cependant pas interdit de refaire l'histoire à des fins heuristiques pour réfléchir aux alternatives présentes et futures...

Si l'UE m'était contée en bandes dessinées (histoire vraie)

Nicolas Verschueren

Professeur d'histoire contemporaine (ULB), Directeur du Centre Mondes Modernes & Contemporains, membre affilié de l'IEE

Résumé : L'histoire de la construction européenne reste difficile à écrire et surtout à lire. Cette carte blanche est un appel à proposer d'autres récits où s'imbrique l'histoire sociale des Européens, où des mères fondatrices remplaceraient des pères fondateurs. L'appel est donc lancé à un dessinateur ou une dessinatrice que l'histoire du combat européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes stimulerait pour en faire une bande dessinée. Un récit véridique où Monnet et Hallstein laisseraient leur place à des citoyennes européennes moins connues.

Abstract : *The history of European Integration is still difficult to write and even to read. This carte blanche aims to propose other narratives where the social history of Europeans is combined with the history of Europe, where founding mothers replace founding fathers. The proposal is to look for a cartoonist who would be stimulated by the history of the European activism about equal pay between men and women and perhaps contribute to develop an original comic book or graphic novel. A true story where Monnet and Hallstein leave room for European Citizens, for women activists.*

Première planche, première case, apparaît la traditionnelle photo de la signature des traités de Rome le 25 mars 1957 dans la salle des Horaces et des Curiaces du Capitole. Sur cette photo, point de femmes dans les quatre premiers rangs, à l'instar des peintures de Cesari qui ornent le mur du fond, elles n'ont pas droit au chapitre. Pendant la médiatique signature et alors que les traités glissent de Faure à Adenauer, une feuille s'envole à l'insu de tous, tombant aux pieds des augustes ministres européens. Le filigrane de la fugueuse missive fait apparaître la marque « 119 », la note vagabonde portait l'inscription de l'égalité entre les hommes et les femmes. Oubliée, délaissée, elle gît sur le sol marbré et glacé.

Quelques heures plus tard, une femme tient enfin le premier rôle dans la somptueuse salle du Capitole, la femme de ménage ouvre les fenêtres pour dissiper les

effluves de la journée, une bourrasque envahit la digne salle, la feuille virevolte et s'échappe par la fenêtre. Survolant le Forum romain et les aqueducs antiques, elle croise Marcello Mastroianni dans son hélicoptère avant de se muer en oiseau polonais pour se diriger résolument vers le nord.

La fille des airs traverse les espaces européens, elle aperçoit les ouvriers paysans à Sesto San Giovanni, observe les conditions de travail des paysannes de la Bresse pour redescendre finalement sur Bruxelles. Elle atterrit tristement dans le jardin du numéro 39 de l'avenue Franklin Roosevelt. Éliane, étudiante à l'Institut d'études européennes, s'empare de la note à l'énigmatique contenu. Sept ans se sont écoulés avant de parvenir dans ces délicates mains. Désormais leurs destins sont liés. L'article 119 du traité de Rome qui proclame l'égalité de rémunération entre l'homme et la femme devient le cheval de bataille de la militante et féministe Éliane. *By jove ! S'écrie-t-elle.*

Dès ce jour, elle se met en campagne avec la sémillante missive comme espionne partenaire. Elles parcourent les rues de Bruxelles, les boulevards offerts aux voitures au lendemain de l'expo 58. Elles s'engouffrent dans un univers de cités obscures, aux immeubles opaques portés par de puissantes colonnes de feuilles de papier amoncées. Dans ces bureaux sont perchés de sombres oiseaux moqueurs dénigrant la fluette feuille. Avocat, politicien, fonctionnaire ou syndicaliste, tous ironisent sur ce projet d'égalité. Ils s'emparent de la note, en font un sous-verre, un mouchoir, une feuille de cigarette ou un papier brouillon. Dans le hall d'un immeuble européen, à l'arrière-plan, Jean Monnet s'enfuit épouvanté par la vision du flegmatique Gaston Lagaffe.

Désespérée, Éliane s'allonge sur son lit, la note lestement posée sur la table de nuit. Assoupie, un souffle subtil emporte la feuille qui se transforme en boulette, en boulet, en boulet liégeois. Tel un éclair, elle foudroie la vitre d'une usine, celle de la Fabrique nationale d'armes à Herstal. Nous sommes en février 1966 et Charlotte essuie sur son tablier pour la dixième fois ses mains poisseuses d'huile. C'est un décor industriel archaïque, une plongée en plein XIX^e siècle. Des femmes machines parmi des machines. Dans cet univers sale, bruyant et violent, la boule de papier apparaît comme un edelweiss parmi les scories. Avant de s'en emparer, Charlotte frotte une nouvelle fois ses mains. À la lecture, son visage s'illumine. Germaine lit par-dessus son épaule et lance dans un patois liégeois bien compréhensible : « C'est la dernière goutte, nous allons en grève, que le syndicat le veuille ou non. »

Du haut d'Herstal, la vue plonge dans la vallée mosane, le regard se perd sous les paradoxes d'une cité médiévale en pleine expansion industrielle où les fumées des hauts fourneaux se dissipent dans la cime des forêts jouxtant les collines baignant leurs pieds dans le paisible fleuve. Pendant 13 semaines, 3 000 ouvrières bloquent en chantant l'usine et ses quelque 10 000 ouvriers. Le chant se répercute comme un écho dans la vallée, la feuille avec l'article 119 saute de portée en portée, de note en note, fredonnant : « Le travail, c'est la santé, mais pour cela il faut être payé. » Les turbulentes années 1970 ne sont plus loin et les ouvrières de la FN entonnent la première partie. Malgré la force et l'enthousiasme du mouvement, les échos peinent à sortir de la vallée mosane. De faibles bribes parviennent aux parlementaires à Strasbourg, mais Bruxelles et Luxembourg restent sourds à l'appel de ces ouvrières.

Depuis Bruxelles, Éliane hume le souffle de cet engouement mais perçoit également qu'il ne lui permettra pas de faire réintégrer l'article dans les traités européens. L'égalité salariale entre les hommes et les femmes ne resterait-elle qu'une lettre morte ?

Cette note tombée dans les jardins de l'IEE ne serait-elle que le voile d'un songe, d'une utopie ?

À Herstal, l'article 119 n'est finalement pas appliqué malgré une augmentation salariale substantielle pour les ouvrières. Adieu l'égalité homme/femme. Les portes de l'usine s'ouvrent à nouveau, le courant d'air souffle la feuille au loin, au ciel. Au même moment, un avion de la Sabena amorce sa descente vers Bruxelles depuis Rome, la feuille est aspirée dans le sillage de l'appareil. Après l'atterrissage, une des hôtesses de l'air, Gabrielle, ramasse négligemment le bout de papier. Ce vol était son dernier, elle venait d'avoir 40 ans, synonyme de licenciement au sein de la compagnie aérienne belge.

Déséparée, elle erre dans les rues bruxelloises, l'article 119 dans sa main, lorsqu'apercevant la feuille disparue, Éliane la poursuit. Apprenant l'histoire de Gabrielle, elle se lance dans une nouvelle campagne juridique sur le plateau du Kirchberg. Elle se sent comme Corto Maltese dans une mer balayée par les alizés, l'horizon faisant poindre les voiles de ces nouveaux bâtiments administratifs. Mais ce plateau n'est pas seulement soumis aux souffles tempétueux, la lutte pour l'émancipation féminine souffle et l'air du temps se modifie. Il ne souffle plus contre le vent mais avec lui. Finalement, les juges de la Cour européenne de justice réintègrent la note dans les traités européens. L'égalité salariale entre les hommes et les femmes est désormais considérée comme un des piliers de la construction européenne. Éliane s'éloigne du Kirchberg s'engageant vers de nouveaux horizons, de nouvelles luttes qui ne sont certainement pas des moulins à vent.

Dernière planche, dernières cases. 2024. Près d'un demi-siècle s'est écoulé. Le lecteur perçoit des ombres de stèles funéraires, le lieu est vide, c'est un cimetière. Une case montre la tombe d'Éliane, une pierre y est posée sous laquelle frétille un bout de papier froissé. C'est l'article 119. Une rafale arrache la feuille. Un nouveau périple la propulse au loin, se tortillant dans les airs comme si elle cherchait sa destination. Elle s'échoue sur un trottoir. Une main la ramasse. Ceci n'est pas une fin mais un recommencement.

Une Europe contée : miser sur les récits pour créer une communauté européenne

Maria Carmela Noviello

Étudiante, Master en études européennes (ULB)

Résumé : Les récits ont un pouvoir structurant, surtout au niveau politique. L'Union s'est développée au long de narratives différentes, mais l'émergence des tendances eurosceptiques la forcent à miser sur un nouveau discours culturel. Sera-t-il gagnant ?

Abstract : *Narratives have a structuring power, especially at the political level. The Union has developed along different narratives, but the emergence of Eurosceptic tendencies is forcing it to bet on a new cultural discourse. Will it be successful?*

Les mots ont le pouvoir de façonner la réalité et ils jouent un rôle social précieux pour la construction d'une identité commune. Les individus utilisent donc le style de la narration pour structurer une réalité qui les entoure et pour donner un sens commun aux événements qui se produisent dans la société.

La fonction structurante de ces histoires gagne une valeur encore plus importante dans le scénario européen. Dès sa naissance, l'idée d'Union européenne a été forgée par des histoires qui ont accompagné ses développements, et ce pour des décennies. Cependant, le climat politique semble défier la légitimité de l'UE, qui doit s'engager dans l'élaboration d'un récit institutionnel et formel pour construire un contre-récit solide au discours eurosceptique. Discours qui aujourd'hui encore continue à gagner du terrain et à questionner son action vis-à-vis des États membres. Sera-t-elle à la hauteur de cette mission ?

Les nombreuses narrations adoptées par l'Union ont suivi deux lignes directrices pour répondre à des exigences différentes. Les institutions sont progressivement passées d'un récit *ex ante* purement normatif – visant principalement à lancer le projet communautaire et créer l'Union – à un récit *ex post*, afin de justifier leurs actions et leur rôle, en abandonnant le cadre normatif au profit d'une narration culturelle qui

a permis de réduire la distance entre l'Europe et les Européens. La réussite de cette expérience est discutable et les raisons de cet échec sont variables.

Les origines du processus d'intégration européenne et la création d'un marché unique ont été caractérisées par des narrations qu'on pourrait définir comme *structurantes*. L'Europe comme un espace de paix et prospérité d'abord, et l'idée d'Europe économique ensuite, ont été le *leitmotiv* des premiers pas vers l'intégration. D'autres sujets, tels que L'Europe sociale n'ont pas reçu cette attention.

La crise de 2008 constitue un autre moment de *shift* important dans la façon dont l'Europe va se décrire. Les mécontentements envers une Europe incapable de gérer les crises ont poussé les institutions à s'éloigner de la ligne narrative précédente pour jeter les bases d'un récit culturel et tisser une identité européenne commune. Le dissensus contraignant de la population a forcé l'UE d'un côté à justifier son rôle, et de l'autre à s'engager dans des narrations sociétales, liées aux valeurs plus profondes de l'Union. La citoyenneté européenne, le patrimoine culturel commun, la mise en valeur d'un héritage chrétien européen ne sont qu'une partie des nombreuses idées relancées pour capter l'intérêt et la confiance des citoyens. Cependant, on peut considérer que la stratégie de communication de l'Union à cet égard n'a pas été couronnée de succès. Plusieurs raisons peuvent ainsi expliquer cette faiblesse.

Il semblerait que le discours culturel et identitaire – plutôt que d'être le résultat d'une prise de conscience généralisée dans la société du rôle de l'Union – ont été imposés par les institutions selon un procès *top-down*. Processus qui n'était pas partagé par l'opinion publique et qui ne reflétait pas forcément l'imaginaire commun. Cela pourrait être une première raison pour laquelle les récits ne se structurent pas dans la société de façon permanente, ce qui force l'Union à en produire toujours de plus efficaces, sans créer de continuité.

Néanmoins, on ne peut nier que durant ces dernières années, il y a eu des efforts de la part des institutions pour lancer un débat qui implique les citoyens comme protagonistes de la scène publique européenne, en particulier la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Mais même dans ce cas, les idées proposées par les panels citoyens tout au long des débats sur l'avenir de l'Europe ont été réduites à une simple *wish list*, sans effets concrets, ce qui démontre un manque de communication et de réception des discussions dans les décisions politiques.

Nous pouvons dire que le choix de proposer un récit social et culturel est un défi pour l'Union et un pari sur sa légitimité. Sera-t-il un choix gagnant ? On le découvrira aux urnes.

Rethinking the Role of Expertise in the European Union

Piotr Marczyński

PhD candidate (ULB), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), member of IEE

Abstract : The article calls for reimagining the role of expertise in the EU, thereby highlighting the dual anxiety over democratic deficit and technocratic outreach. It proposes legitimizing expertise by facilitating democratic input in technocratic policymaking.

Résumé : *L'article préconise la réinvention du rôle de l'expertise dans l'UE, soulignant la préoccupation liée à la fois au déficit démocratique et à la portée technocratique. L'auteur propose de légitimer l'expertise en facilitant la participation démocratique dans l'élaboration des politiques.*

The technocratic structure of the European Union has long sparked dissensus. We can trace concerns over the EU's technocratic outreach to the Maastricht Treaty, which laid the ground for establishing the single currency and European Central Bank (ECB). In the wake of the European Debt Crisis, the criticism intensified, with the 'troika' intervening in the internal politics of 'rescued' states. Beyond triggering the wave of anti-austerity protests in Southern Europe, the handling of the crisis sparked a reflection within the EU itself. Tellingly, such prominent figures as then president of the European Parliament, Martin Schulz, called for strengthening the democratic foundation of the Union.

Since citizens exercise limited agency in shaping the composition of the ECB or European Commission (EC), the 'enlightened understanding' emerges as the cornerstone of the European project. The concept captures an ideal of equal and ample access to public information granted to all citizens. Ideally, this set-up enables a 'permissive consensus' in which citizens assent to European integration with the scope of contestation ceasing to threaten the existence of the Union. Within this scope, the EU encourages citizens to participate via public engagement initiatives that combine explanations of the intricate workings of the EU with calls for participating in the European elections.

Although the technocratic outreach continues to spark concern, especially in the wake of the COVID-19 crisis, not enough expertise began to feel like a greater danger than too much of it. While the European Debt Crisis challenged the power of unelected bodies, the COVID-19 crisis showed their weakness. With the mounting contestation of public health guidelines, the EU realized that misinformation and belief in conspiracies is no longer a quirk on the outskirts of social life, but effectively a life and death issue. Holed up in their homes, people desperately sought explanations for why their lives got disrupted, often reaching conclusions defying the scientific consensus. The EU responded by reiterating the authority of expert-based policy-making bodies fearing the intensifying infodemic.

Indeed, simultaneous fears of the demise and supremacy of expertise signal confusion over the role of knowledge in democratic politics. The polarizing figure of an 'expert' encapsulates the discussion about the status of specialized knowledge. It entails both the promise of good governance and the danger of subjugating our democratic life to unelected bodies.

As the factual foundation of governance becomes increasingly challenged by conspiracy theories and disinformation, a concern over deficiency of expertise trumps concerns over its dangers. However, the contestation of established 'facts' wildly differs in merit, ranging from well-documented gender bias in clinical medicine to preposterous racial theories. How, then, should the EU react to this erosion of the factual grounds of public debate?

So far, the EC has focused on tackling disinformation online. With kickstarting the #FactsMatter campaign, the EC outlined fact-checking guidelines for social media companies. Moreover, the newly founded European Digital Media Observatory (EDMO) allows for an unprecedented cooperation of academics and fact-checkers to understand the patterns and causes of disinformation online. These efforts constitute a much-needed step in understanding and regulating the online sphere.

Nevertheless, reducing the problem to misinformation neglects its political nature. After all, for fact-checking to work, we need the recipient to recognize the legitimacy of the established bodies to produce facts. While debunking falsehoods surrounding COVID-19 constitutes a valuable intervention, it will not alter the minds of those already convinced about the harmfulness of vaccines. Indeed, once self-sealing conspiracist reasoning enters the picture, any corrections might exert an adverse effect by serving as proof of a grand conspiracy.

To address this, we need to rethink the role of expertise in EU governance. Ideally, it would entail an approach that combines an appreciation of the role of experts in navigating complex tasks while offering regulated channels to contest it. After all, we would want public health measures to be decided neither by unaccountable experts nor by a social media poll. The question is: how do we arrive at specialized knowledge rooted in democratic assent?

According to Alfred Moore, the answer to this question is critical elitism. The author points out how opening expert communities to public scrutiny might entrench their legitimacy. COVID-19 laid bare that the current mode of public health communication is misguided. Arguably, in their calls to unflinchingly 'follow the science,' authorities eroded its legitimacy. Although communicating each scientific

development with certainty might have seemed like a good idea, it made it difficult to pivot once the guidelines had changed. Nevertheless, it is difficult to imagine a different reaction given the limited discussion on practices of knowledge production. Without this debate, a distinction between responsible and irrational citizens prevailed, effectively deepening the disagreement over basic facts.

Instead, the EU needs to rethink how it utilizes expertise in policymaking. Most importantly, experts need to be open to include non-expert stakeholders. Even if the concerns of a group are not grounded in scientific consensus, they should be addressed. The same goes for the communication of public health matters. One does not need to be an expert to ask poignant questions about the impact of scientific innovations on their community.

Although the task may seem daunting, the cost of inaction is too great. The current trajectory leads to the deepening epistemic divide that will hinder European integration and quality of governance. The legitimacy of experts will stem from political discussion, or it will cease to be.

Integrating European values: Still a Bumpy Road Ahead for Rule of Law Protection

Pauline Thinus

PhD candidate (ULB), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), member of IEE

Abstract : Rule of law protection within Member States remains a major challenge for the European Union (EU). In crisis since the 2010s, the EU institutions did not solve the situation despite the availability of a toolkit. In addition, politico-institutional perspectives are contrasted regarding a settlement in the near future.

Résumé : *La protection de l'État de droit dans les États-membres est un enjeu majeur de l'UE. En crise depuis les années 2010, les institutions n'ont pas rétabli la situation malgré l'arsenal d'instruments disponible. Les perspectives politico-institutionnelles sont mitigées concernant une résolution future.*

European Member States waited for two decades before referring for the first time to the rule of law as a foundation of the European Communities. The 1973 Copenhagen Declaration stated their determination to defend what they considered as one fundamental element of the European identity. Respect for the rule of law also became a precondition for membership when the European Council adopted the Copenhagen criteria in 1993 to ensure that the biggest enlargement wave to Central and Eastern European countries would not endanger the political Union in the making. It was then recognized as a principle on which the Union is based and common to all members by the 1997 Amsterdam Treaty, as well as a European value by the 2007 Lisbon Treaty. It is now central to EU primary law, enshrined in Article 2 of the Treaty on the European Union (TEU).

Although European integration was first and foremost an economic project, the protection of political values is considered as a core pillar of the EU. Yet, despite such status, the rule of law has been challenged throughout the process. The application of the Copenhagen criteria was found to lack strictness. In addition, as illustrated by multiple rulings of the European Court of Justice, rule of law breaches happen

regularly within almost all Member States. Yet it is only in the 2010s that the rule of law debate emerged because of the systemic threat caused by the dismantlement of the pillars of the rule of law by the PiS and Fidesz governments in Poland and Hungary, respectively.

The slow and long-awaited reaction of EU institutions illustrates the unforeseen nature of the situation, which turned into a rule of law crisis. As a precondition for membership, it was expected that respect for the rule of law would be safeguarded within the Union. European legislators did not envisage that rule of law backsliding could take place within their own Member States years after their accession. This way of thinking was manifested in the inadequate toolbox for the protection of European values. Infringement proceedings can only tackle single violations of the rule of law, not systemic ones. Article 7 TEU, on the contrary, is the flagship instrument since 1997 to attest the (risk of) serious and persistent breach of European values. This instrument may lead to the adoption of sanctions, but the high voting thresholds make it inapplicable in practice. Despite its activation against Poland and Hungary in 2017 and 2018, respectively, Article 7(1) TEU was complemented by other mechanisms in the rule of law toolkit, such as the Rule of Law Framework, Rule of Law Dialogue, EU Justice Scoreboard, and the Rule of Law Annual Report.

Given their lack of results or the unwillingness of European actors to use them, the EU turned to the leverage of spending conditionality since the 2020s. The “Conditionality Regulation” (CR) allows for the adoption of financial measures against the threat caused by rule of law breaches to the Union’s budget and financial interests. In addition, some national plans of the Recovery and Resilience Facility (RRF) condition the disbursement of funds to the fulfilment of milestones and targets on rule of law protection. Lastly, the Common Provisions Regulation (CPR) sets the rules for a large amount of European funds (such as cohesion funds) and makes reimbursement of expenditure throughout the 2021-2027 budgetary cycle conditional upon respect for the Charter of Fundamental Rights, whose Article 47 focuses on the rights to an effective remedy and a fair trial. So far, specific amounts of European funds are suspended for Hungary under all three instruments, while some have been blocked for Poland via the RRF and the CPR because of rule of law provisions. The power of the purse is considered as a more effective tool to counter national reforms against the rule of law, but this remains to be assessed in the near future.

Future prospects for rule of law protection within the Union differ depending on the Member State concerned. In Poland, the recent parliamentary elections in October 2023 resulted in a success for the opposition, since the PiS party lost its majority in the Sejm. This change will most likely ease the dialogue between national and European officials, and help move forward the disbursement of funds related to rule of law protection. However, some paint a grim picture regarding the Hungarian and Slovak cases. After the 2022 elections, Fidesz maintained a majority in the parliament and Viktor Orbán secured a fourth mandate, maintaining Hungary on the path towards “illiberal democracy.” Recently, the Slovak elections in September 2023 led to the return of Robert Fico as the head of government. The ties between the Slovak and Hungarian leaders have been seen as a threat to the future of the rule of law within the EU.

From an institutional perspective, these political events are significant given the powers of European leaders in the European Council and the Council of the EU via the rule of law toolkit. They have voting rights when it comes to Article 7 TEU, impact the outcome of the Rule of Law Dialogue, and have a say on CR measures as well as RRF payments. Politically, the issue is that national leaders do not hesitate to use their veto powers on other files to gain leverage on the EU's rule of law policy, as Hungary does in relation to the EU's support to Ukraine. Since this year will be marked by the Hungarian Council Presidency in the second half of 2024, followed by Poland, the road ahead to end rule of law backsliding promises to be a bumpy one.

Les fonds de l'UE : un nouveau moyen pour approfondir l'intégration européenne et promouvoir le respect des droits fondamentaux

Ilaria Gambardella

Chercheuse doctorante (ULB & KU Leuven), Centre de droit européen (CDE),
membre affiliée de l'IEE

Résumé : L'exercice du pouvoir de dépenser de l'Union européenne constitue un instrument alternatif pour approfondir l'intégration européenne et contribue à tester l'effectivité des droits fondamentaux protégés par l'Union dans de nouvelles situations.

Abstract : *The exercise of EU's spending power constitutes an alternative instrument to foster EU integration and contributes to testing the effectiveness of EU fundamental rights in new situations.*

L'octroi de financements de l'Union européenne aux États membres a été au centre du débat politique et juridique des dernières années. En effet, le recours à des ressources financières a été crucial pour aider les États de l'Union à sortir de la crise déclenchée par la pandémie de Covid-19. À l'issue d'un processus politique long et complexe, les institutions européennes ont adopté le plan *Next Generation EU* (NGEU) qui consiste essentiellement en une enveloppe de 750 milliards d'euros, empruntés par la Commission sur les marchés financiers et mis à la disposition des États membres sous la forme de subventions et prêts.

Cette initiative inédite et temporaire a mis en lumière le potentiel du budget de l'Union en tant qu'instrument pour influencer les politiques des États membres dans différents domaines. En effet, le plan NGEU et sa pièce maîtresse, la Facilité pour la reprise et la résilience, ont élargi la portée de la politique de cohésion, par laquelle

L'Union a toujours contribué au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale dans les États membres en recourant à des fonds structurels et d'investissement européens ou « **fonds ESI** ». Contrairement aux fonds NGEU, les fonds ESI sont financés par le budget « ordinaire » de l'Union, établi pour une période de 7 ans dans le Cadre pluriannuel financier. Toutefois, pour la période 2021-2027, la politique de cohésion sera également financée, en partie, par NGEU.

La contribution actuelle de l'Union à la politique de cohésion s'élève à 350 milliards d'euros, ce qui constitue une augmentation importante par rapport au passé. Il s'agit d'une évolution non seulement en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs, étant donné que les objectifs poursuivis à travers les fonds sont de plus en plus larges et touchent à beaucoup de domaines différents : la transition verte et digitale, l'éducation, l'emploi, la santé mais aussi l'égalité et les droits fondamentaux. C'est pourquoi **l'exercice du pouvoir de dépenser** de l'Union européenne est devenu un **instrument alternatif d'intégration européenne** qui s'ajoute à la voie traditionnelle de réglementation dans l'Union. En d'autres termes, l'Union utilise de plus en plus la voie du financement des États membres pour pousser la réalisation d'objectifs propres à l'Union.

Vu l'impact croissant et la portée élargie des fonds dans les politiques des États membres, il n'est pas surprenant que les institutions européennes aient voulu **s'assurer que les ressources financières de l'Union soient dépensées en conformité aux droits fondamentaux**. Par conséquent, de nouveaux mécanismes ont été adoptés, et d'autres ont été renforcés.

Tout d'abord, l'adoption du plan NGEU a eu lieu en même temps que celle du règlement établissant un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union qui permet de suspendre l'octroi des fonds lorsque des violations à l'État de droit risquent de porter atteinte à la protection des intérêts financiers de l'Union.

Au-delà de ce mécanisme spécifique, des nouveautés importantes pour la protection des droits fondamentaux ont été introduites concernant les fonds ESI. En effet, le nouveau règlement portant dispositions communes, adopté en 2021, introduit une « condition favorisante liée à la Charte des droits fondamentaux de l'UE » (art. 9). Cela implique que les États membres ont l'obligation de respecter la Charte tout au long du processus de programmation et de mise en œuvre des fonds. En cas d'évaluation négative du respect de cette condition par la Commission, les dépenses effectuées par les États membres ne pourront pas être remboursées.

Dans un rapport délivré en décembre 2023, la FRA (Agence européenne pour les droits fondamentaux) a mis en exergue les défis auxquels les États membres sont confrontés pour assurer le respect des droits fondamentaux dans la mise en œuvre des opérations financées par l'Union. Malgré les difficultés, **l'attention renouvelée réservée au respect de la Charte dans la mise en œuvre de projets financés par l'Union** et la portée large que semble avoir la nouvelle **condition favorisante favorisent** à tout le moins la visibilité de la Charte au niveau national et local.

De plus, l'Union dispose également du **mécanisme de la suspension des fonds pour promouvoir le respect des droits fondamentaux bien au-delà de la mise en œuvre de projets spécifiques** financés par l'Union. Cette possibilité a déjà été exploitée

par la Commission, par exemple à l'égard de la Hongrie, qui s'est vu suspendre une partie importante des fonds qui lui sont attribués en raison de violations liées à l'indépendance de la justice, à la liberté académique, aux droits LGBTQ+ et au droit d'asile. Un an plus tard, une partie de ces fonds (10 milliards) a été débloquée par la Commission, à la veille des discussions sur une nouvelle aide à l'Ukraine lors d'un sommet des chefs d'État et des gouvernements.

Il apparaît donc que **les fonds de l'Union ont acquis une importance centrale dans la gouvernance européenne**, non seulement en tant qu'instrument « d'exécution » mais aussi avec une fonction « législative ». En effet, par le biais de la conditionnalité, les États membres sont obligés de modifier leurs lois ou d'entreprendre des réformes afin de recevoir les fonds. Ces réformes, on l'a vu, peuvent aussi toucher à l'État de droit et aux droits fondamentaux. Ainsi, ce nouveau développement contribue également à tester l'effectivité des droits fondamentaux protégés par l'Union dans des situations nouvelles découlant de cette nouvelle forme d'intégration.

60 Years of Costa vs. ENEL: The Long March to Primacy

Giulia La Torre

PhD Candidate (ULB & UNIGE), Centre de droit européen (CDE),
GEM-DIAMOND Doctoral Fellow, member of IEE

Abstract : As the IEE celebrates its 60th year of existence, the 60th anniversary of the *Costa vs. ENEL* judgement is also fast approaching. 60 years is, no doubt, a long time. And yet, the primacy of EU law, as first recognized in that judgement all those years ago, remains today as controversial as ever.

Résumé : *Alors que l'IEE célèbre 60 ans d'existence, le 60^e anniversaire de l'arrêt Costa contre ENEL approche à grands pas. 60 ans, c'est une longue période. Pourtant, la primauté du droit européen, telle qu'elle a été reconnue pour la première fois dans cet arrêt il y a tant d'années, reste controversée*

2024 marks the 60-year-commemoration of the creation of the Institut d'études européennes (IEE). As one of the first dedicated centres for research into European affairs, the 60th anniversary of the IEE is an important milestone for the field of European Union studies as a whole. To claim that much has happened since then would, no doubt, be a startling understatement. For one, the European Economic Community of the 1960s, both the immediate background and the focus of a nascent IEE, is today a true European Union (EU): a genuine polity that no longer keeps to the economic sphere, but spans almost the entire spectrum of social and political issues of the day. Likewise, the European club has grown massively in membership, with the number of Member States having climbed gradually from 6 to 27 in the years that followed the founding of the IEE. Just as the scope and scale of the European venture has far exceeded anything that could have been imagined in 1964, so too has the IEE stepped up its ambitions by opening itself to new areas of academic interest and bringing in an ever-widening array of multidisciplinary researchers from all over Europe and beyond. The European project has grown over time, and the IEE has moved with along it.

1964 is not only the birth year of the IEE. It is also, by some quirk of coincidence, the year in which the European Court of Justice (ECJ) issued its decision in the *Costa vs. ENEL* case, a ground-breaking judgement that has proven both constitutive of the

EU legal and political identity, as well as divisive in the EU-Member State relationship. For those who are not familiar with EU law, the name of this case may very well not ring a bell; and for those who are not familiar with the law *tout court*, the very suggestion that a Court judgement could be described as 'ground-breaking' may seem a bit of an exaggeration. Nevertheless, the very understanding of the EU as a supranational entity, as something new and greater than the sum of its constituent parts, owes much to this judgement and the judicial doctrine that was thus established.

In a nutshell, the ruling of the ECJ in the *Costa vs. ENEL* case summons the principle of primacy into existence. This is a principle of EU law that has come to embody a seemingly straightforward, albeit incredibly controversial, axiom of European legal integration: in the event of a conflict, any and all operative provisions of EU law must override any and all operative provisions of national law. The significance of such a statement comes into full view only when one considers two additional specifications, as provided by the ECJ in later judgements: (a) wherever the principle of primacy applies, it applies absolutely and regardless of the rank or date of adoption of the national norm in question; (b) the principle of primacy translates into a judicial duty to prioritize the enforcement of EU law, so that the national judge is bound to disregard the rules of its own national legal system in cases where such rules cannot be made to fit in nicely with the tenor of the relevant rules of the EU legal system.

Let me spell out the implication of the primacy principle very clearly: The lowest of the low among EU law provisions must be applied in preference to the highest of the high among national law provisions, including constitutional law provisions. That this is so, i.e. that the effects of EU law are so zealously guarded as to require the disapplication of rival norms of national law is, in the eyes of many scholars of EU law, one of the major driving forces in a process of impressive legal and political transformation: from a mass of legal materials, EU law has risen to form a systemic order that is not only on par with the legal systems of the Member States but conceives of itself as the overarching or 'common' legal order. Equally, from an institutional framework for Member State coordination, the EU has developed into an autonomous political unit that, far from staying subservient to entrenched domestic interests, shows itself to be a locus of power in its own right.

The indispensability of the primacy principle can perhaps be best appreciated in the context of the recent resurgence of inter-jurisdictional conflict within the EU. Not for nothing does the principle of primacy sit at the heart of current tensions between the ECJ and the Polish and Hungarian constitutional courts – and, one might add, not only them. But be that as it may, unease about the principle of primacy is definitely above and beyond the present news cycle. Indeed, the principle of primacy has long been subject to judicial contestation. To anyone who knows or cares for the history of the EU, this assertion will hardly sound outlandish or shocking. Yet, if we take some distance and look back at the path to European integration, it is surprising to find that a foundational element of the EU legal order has been questioned, curtailed, and even opposed by a national constitutional court since the early 1970s. And it is even more surprising to note that this movement of resistance has not abated with time and, instead, has gathered steam. In what might seem like a trivial choice of comparison, let me make this conundrum plain: over the course of the past 60 years, the

IEE has consolidated its position as one of the most important research centres on all things EU-related, and, yet, no analogy can be drawn on this point with the principle of primacy, which, though enjoying the same longevity as the IEE, remains a source of lively debate. This then begs the question: Why has time not played in favour, but rather to the detriment, of the acceptance of the primacy of EU law?

In attempting to provide a satisfactory answer to the foregoing question, two main arguments have been put forward. The first is to say that the supreme authority of EU law and the EU, more broadly speaking, has come to be perceived as problematic since it became more effective and, therefore, more limiting on Member State policymaking. The second is to portray struggles over primacy as naked struggles for power, i.e. as part of a protracted fight between different 'oracles of the law' over who should have the ultimate say. Whatever the merits or shortcomings of each of these arguments, what is clear is that the principle of primacy infringes on traditional ideas of the legal system and the sovereign state. In this light, 60 years might very well be too short a period to reach firm conclusions. Whether the principle of primacy constitutes a hiccup in time or an eternal tomorrow remains, accordingly, still to be seen.

Dans un monde en profonde mutation, le Marché unique européen est-il encore un véritable atout ?

Fabienne Ilzkovitz

Professeure en économie européenne (ULB),

Solvay Brussels School of Economics and Management, membre affiliée de l'IEE

Résumé : Le Marché unique européen est certes un atout pour les entreprises européennes. Mais plus de 30 ans après sa mise en place, comment le redynamiser en tenant compte des nouveaux défis auxquels fait face l'Union européenne ?

Abstract : *The European Single Market is certainly an asset for European businesses. But more than thirty years after its creation, how can we revitalise it while taking into account the new challenges facing the European Union?*

Lorsqu'à la moitié des années 1980, Jacques Delors lance le projet de création du Marché unique européen, son objectif principal est de réactiver le processus d'intégration européenne en panne depuis le début des années 1970 et de donner aux entreprises européennes un atout pour raffermir leur compétitivité au niveau mondial en bénéficiant d'un marché plus large, plus concurrentiel et donc plus propice à l'innovation. Aujourd'hui, alors que l'on vient de célébrer le 30^e anniversaire du Marché unique, l'heure est au bilan.

Tout d'abord, force est de constater que le Marché unique n'a pas vraiment répondu à toutes les attentes. Il a certes contribué à renforcer l'intégration des marchés des biens et, dans une bien moindre mesure, des services, il a permis de créer un environnement plus concurrentiel et a donné aux entreprises les moyens d'être plus efficaces en s'appuyant sur un marché de grande taille. Toutefois, depuis le début des années 2000, on observe une augmentation de la concentration, surtout dans les industries du numérique, qui va de pair avec une augmentation des profits et avec un moindre dynamisme des entreprises.

Par ailleurs, le Marché unique n'a pas été un vecteur suffisant de promotion de l'innovation et d'amélioration de la diffusion des innovations : on observe un écart

croissant entre le top 5 % des entreprises les plus performantes qui arrivent à améliorer leur productivité en exploitant de nouvelles technologies et qui gagnent des parts de marché, et les autres entreprises. Si cette évolution peut découler d'une saine émulation résultant des forces de la concurrence, elle peut aussi conduire des entreprises disposant d'une position dominante à en abuser et à créer des barrières à l'entrée de nouveaux concurrents, nuisant à l'innovation future. Les actions menées contre les géants du numérique, tels que Google et Amazon, en témoignent et démontrent le rôle essentiel de la politique de concurrence européenne pour un bon fonctionnement du Marché unique.

Finalement, si l'Union européenne a réussi à développer des spécialisations dans des biens à contenu élevé et moyen en technologie (automobile, pharmacie) et dans des services à intensité élevée en connaissance, elle est à la traîne dans un certain nombre de secteurs d'avenir, comme la biotechnologie et le numérique, où elle se fait devancer par les États-Unis et la Chine. Mais, même dans l'automobile, les ventes mondiales de véhicules électriques produits par des entreprises européennes (telles que Volkswagen) sont devancées par celles d'entreprises américaines (Tesla) et chinoises.

La question se pose donc de savoir comment mieux utiliser le potentiel du Marché unique et quels sont les changements à apporter dans sa stratégie. Pour répondre à cette question, il convient d'identifier les grandes évolutions à l'œuvre depuis 30 ans et de voir quelles en sont les conséquences pour le fonctionnement du Marché intérieur.

Tout d'abord, le nombre d'États membres est passé de 15 en 1993 à 27 aujourd'hui et ce nombre pourrait s'accroître dans le futur. L'hétérogénéité entre les États membres de l'Union européenne s'est accrue, ce qui augmente le risque de fragmentation du Marché unique. Il est donc essentiel de s'assurer que les directives européennes qui permettent d'assurer la réalisation du Marché unique soient correctement transposées et mises en œuvre. Des outils, tels que le tableau d'affichage du Marché unique ou le groupe de travail sur la mise en œuvre du Marché unique, contribuent à cet objectif. Mais il y a place pour un engagement politique plus ambitieux de la part des États membres, par exemple, en se fixant un objectif plus élevé de réduction du déficit de transposition.

Deuxièmement, le rôle des services dans l'économie a fortement augmenté au cours des 30 dernières années, leur part représentant plus de 70 % de la valeur ajoutée européenne, mais seulement 22 % des échanges entre États membres. La mise en œuvre de la directive « services » s'avère décevante et environ 60 % des barrières aux activités transfrontalières de services enregistrées en 2002 continuent à constituer des obstacles injustifiés au développement de ces activités. On a donc atteint les limites de ce qui peut être réalisé sur base de cette directive européenne et l'on doit définir une nouvelle approche en impliquant davantage les États membres dans la définition d'une stratégie plus focalisée, par exemple ciblant des obstacles concrets dans des secteurs clés.

En troisième lieu, l'Union européenne s'est fixé des objectifs ambitieux en matière numérique (la boussole numérique) et environnementale (le Pacte vert) et le Marché unique doit davantage contribuer à ces objectifs. Sur la période récente, des efforts ont été effectués pour réduire la fragmentation du marché européen numérique et de l'énergie en éliminant des barrières réglementaires et en améliorant les infrastructures digitales et d'interconnexion des marchés nationaux de l'énergie. Mais cet effort

doit être renforcé, notamment en lançant davantage de projets de grande envergure impliquant plusieurs États membres, par exemple dans le cadre de Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC).

Finalement, les crises récentes ont démontré la nécessité d'accroître la résilience du Marché unique, en réduisant la dépendance de l'Union européenne dans un nombre de domaines clés (médicaments, semi-conducteurs) et en développant des capacités européennes dans des industries stratégiques. La nouvelle politique industrielle de l'Union européenne vise à atteindre ces objectifs. Le Marché unique doit certes rester ouvert, mais le nouveau contexte géopolitique doit être pris en compte et il faut éviter aux entreprises européennes la concurrence déloyale des entreprises étrangères. Là aussi, des instruments ont été mis en place, tels que le règlement sur les distorsions causées par les subventions étrangères au sein du Marché unique. Ceci représente un vrai changement de paradigme en comparaison de la philosophie dominante au moment de la création du Marché unique qui accordait peu de valeur à une politique industrielle européenne stratégique et interventionniste.

Mais, d'une manière plus générale, la question se pose de savoir si l'Union européenne n'est pas trop souvent à la traîne dans ses réactions et s'il ne faudrait pas mettre en place de nouveaux outils permettant de mieux anticiper les développements futurs plutôt que de s'y adapter *a posteriori*. Ceci impliquerait un changement radical dans la gouvernance du Marché intérieur s'appuyant davantage sur des analyses prospectives portant sur le fonctionnement des marchés et permettant d'identifier ceux qui fonctionnent mal et quelles sont les raisons de ces dysfonctionnements. Dans ce domaine, on pourrait s'inspirer des initiatives récentes prises en Allemagne (« New Competition Tool ») et au Royaume-Uni (« Market Investigation Tool ») qui permettent de mettre en œuvre des mesures en cas de problèmes constatés. Ceci permettrait de convaincre les États membres du bien-fondé des réformes proposées et de définir des stratégies « gagnant-gagnant », c'est-à-dire des mesures qui bénéficient à la fois au Marché intérieur et aux citoyens de l'Union.

Pour conclure, Le Marché unique constitue un véritable atout pour l'Union européenne, mais sa stratégie et sa gouvernance doivent être adaptées pour faire face aux nouveaux défis et au nouveau contexte géopolitique.

What Can We Learn from Inflation to Futureproof Our Union?

Anna Zech

PhD Candidate (ULB & Paris 1), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol),
GEM-DIAMOND Doctoral Fellow, member of IEE

Abstract : (Supra)national investment is required to address growing climate and geopolitical risks. To facilitate this, we must critically revisit our understanding of inflation drivers to revive fiscal policy and break a cycle of institutional overburdening in monetary policy.

Résumé : *Les risques climatiques et géopolitiques doivent être affrontés par des investissements (supra)nationaux. Pour faciliter cela, nous devons revoir de manière critique notre compréhension des moteurs de l'inflation afin de relancer la politique budgétaire et briser un cycle de surcharge institutionnelle de la BCE.*

The fragility of the Eurozone is often characterised as resulting from a lack of fiscal integration and solidarity. While this is certainly part of the problem, the current episode of high inflation highlights that in order to futureproof our union we also need to revisit our understanding of inflation dynamics and associated policy measures. At a time when we have encountered and are likely to continue facing complex supply-side price shocks triggered by geopolitical instability and climate change, relying primarily on central bank inflation management via interest rates and hence demand suppression, appears out of step with reality. Crisis periods, like the present one, provide a unique opportunity to update entrenched understandings in the face of new policy challenges. We need to broaden our discussions of inflation drivers beyond fiscal excess and wage pressures, and thus re-evaluate accordingly the Eurozone's macroeconomic governance in a holistic manner.

Inflation Aversion as the Cornerstone of Eurozone Governance

The Eurozone's governance has from the outset been deeply structured by a German preoccupation with inflation, driven on the one hand by the historical experience of the Weimar Republic, and on the other hand by an export-focused economic model. It is this concern with demand-driven inflation rather than merely a rejection of solidarity that is deeply rooted and still determines our economic governance set up as it stands today. Beyond the glorification of a fiscally restrictive stance, this is reflected also in the mandate of the European Central Bank (ECB). While Article 127 of the Treaty on the Functioning of the European Union stipulates a secondary objective to support the general economic policies of the Union, it is the primary objective of price stability that predominantly drives monetary policy.

The question arises whether the above framework is still relevant in a time where we have encountered and are likely to face recurrent supply-side price shocks triggered by geopolitical instability and climate change. The latter in particular is likely to have complex and extreme inflationary and disinflationary effects that appear ill-addressed by instruments as blunt as interest rates. Should we thus review the ECB's role, and if so, how?

A New Role for the ECB?

In the treaty-mandated, technocratic vision of the ECB as guardian of stable money, there is little room for the consideration of other objectives that might fall under its secondary mandate. The latter are normally seen as problematic since they detract from its focus on price stability. Moreover, the central bank enjoys significant independence, which is deemed necessary to fulfil its mandate of price stability *vis-à-vis* politicians' short-term interest in pork barrel politics. Including other, allegedly more political objectives, such as the fight against climate change in its policy considerations, is thus often viewed as undemocratic.

On the other side of the debate, there are those that wish for a greater focus on the secondary mandate to pursue additional objectives such as the fight against climate change. Proponents of this view are thus more inclined to weigh the costs of fighting inflation with the broader costs to the economy and may, for example, tolerate a slightly higher level of inflation to safeguard employment as well as apply a broader range of monetary policy instruments.

It is not clear, however, that to address pressing challenges such as climate change, we must fully abandon the idea of the ECB as a technocratic actor for stable money, i.e. a focus on its primary mandate of price stability. This is true not least as the rationale for putting central banks in charge of inflation control is rather easily applied to climate change action. If political actors shy away from inflicting short-term pain

such as carbon taxation on their electorate for fear of repercussions at the ballot box, we might envision a role for the ECB to steer green investment via measures such as interest rate differentiation to increase price stability by diminishing dependency on fossil fuels and driving long-term gains in energy security.

Rethinking Monetary-Fiscal Coordination for a Sustainable Future

While there is a growing consensus that the ECB should do more, possibly with reference to its secondary mandate, I remain sceptical for several reasons.

Firstly, within the current economic governance set up that we have, imperfect as it is, I worry that this kind of intervention would, *rightly or not*, be characterised as an undemocratic competence creep and further damage the trust in democracy. Secondly, and in a similar vein, I fear that given the complexity of monetary policy, it would not engender the necessary change in the public debate on inflation. The current inflationary period, however, constitutes an important opportunity to push for these discussions on inflation and scholars, such as Isabella Weber, have made important progress in this direction. Building on her work on sellers' inflation, it is therefore important to promote a broader discussion on supply- versus demand-driven inflation dynamics, and a critical appreciation of appropriate policy measures.

I therefore believe that we should, yes, aim to educate on and politicise monetary policy, but not solely with the aim of adding tasks to our central banks' already long to-do list. Rather, we need to move beyond an exclusive reliance on central banks and what has been characterised as the medieval medicine of interest rate changes to fight inflation. Importantly, this involves discussing how fiscal policy measures such as a green golden rule, which excludes increases in net green public investment from fiscal compliance indicators, could support the central bank in its price stability mandate by furthering green investment. If fiscal restriction can thus be inflationary in the current context, this should lead us to abandon a democratically and economically instability-inducing reliance on emergency politics and off-balance sheet vehicles to finance our future.

Quelle place encore pour la politique de la concurrence dans l'Union européenne aujourd'hui ?

Jean-François Bellis

Professeur (ULB), Centre de droit européen (CDE), membre affilié de l'IEE

Résumé : La politique de la concurrence a longtemps été une des politiques phares de la Commission européenne. Sans remettre en cause son importance, les nouveaux objectifs géopolitiques assignés à l'Union prennent désormais le dessus.

Abstract : *Competition policy has long been one of the European Commission's flagship policies. While not calling into question the importance of said policy, the new geopolitical objectives assigned to the Union are now top of the agenda.*

Dès sa conception, le projet européen d'après-guerre a accordé une importance particulière aux règles du droit de la concurrence. Des dispositions en matière de concurrence figuraient déjà dans le traité de Paris du 18 avril 1951 qui a institué la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Le droit de la concurrence n'est pourtant pas une invention européenne. Avant la Seconde Guerre mondiale, c'était surtout pour ses cartels que l'Europe était connue. Ceux-ci étaient tolérés, voire encouragés, par les pouvoirs publics qui y voyaient une forme légitime de rationalisation de la production industrielle.

C'est aux États-Unis que le droit de la concurrence a vu le jour sous la forme d'une législation antitrust adoptée en 1890. Dans ses mémoires, Jean Monnet explique d'ailleurs que c'est à un jeune professeur américain, Robert Bowie, qu'avait été confiée la mission de rédiger les articles du traité CECA relatifs à la concurrence. Ceux-ci ont servi de base aux dispositions qui interdisent aujourd'hui les ententes anticoncurrentielles et les abus de position dominante dans le cadre de l'Union européenne.

La Commission européenne a élaboré un droit de la concurrence européen original qui s'est distingué du droit antitrust classique appliqué aux États-Unis par l'accent mis sur la répression des pratiques incompatibles avec l'objectif de création du marché commun.

Jusqu'au début des années 1990, il y avait toutefois une lacune dans l'arsenal législatif mis à la disposition de la Commission. Les rédacteurs du traité de Rome n'avaient pas jugé utile de lui conférer le pouvoir d'exercer un contrôle préalable sur les projets de concentration des entreprises. Il existait alors un large consensus en Europe au sujet de la nécessité vitale d'encourager les fusions et acquisitions afin de rendre l'industrie européenne plus compétitive par rapport à ses puissants concurrents en particulier américains. Dans son célèbre essai « Le défi américain », publié en 1967, Jean-Jacques Servan Schreiber avait évoqué la menace que « la troisième puissance industrielle mondiale, après les États-Unis et l'URSS, pourrait bien être dans 15 ans, non pas l'Europe mais l'industrie américaine en Europe ».

Surfant sur la vague d'enthousiasme qui a accompagné le projet de relance du marché unique de Jacques Delors, le fameux « objectif 1992 », ce n'est qu'en 1989 que la Commission est finalement parvenue à faire adopter par le Conseil un règlement sur le contrôle des concentrations. Celui-ci institue un régime de notification obligatoire et suspensive à la Commission des projets de concentrations si certains seuils de chiffre d'affaires au niveau mondial et européen sont atteints.

C'est alors que la politique européenne de la concurrence connaît son heure de gloire. Le poste de commissaire à la concurrence devient un des plus prisés au sein de la Commission européenne car il assure à son titulaire une notoriété internationale à laquelle très peu de ses collègues peuvent prétendre.

La politique de la concurrence est, en effet, le seul domaine dans lequel la Commission européenne a des pouvoirs d'action directs qu'elle peut exercer sans devoir obtenir l'aval des États membres. Les décisions de la Commission en matière de concurrence font la une de la presse internationale. Un intérêt médiatique qui s'explique par le caractère spectaculaire de nombre de ces décisions adoptées à l'encontre d'entreprises mondialement connues, souvent d'origine américaine, auxquelles sont imposées des amendes qui sont les plus élevées au monde.

Le premier commissaire européen à la concurrence à pleinement bénéficier de l'aura internationale du droit européen de la concurrence à la fin du siècle dernier a été Karel Van Miert, que la presse internationale avait gratifié du titre d'« homme le plus puissant d'Europe ».

Il s'est particulièrement illustré en 1997 par son combat acharné contre la fusion entre l'avionneur Boeing et son concurrent MacDonnell Douglas. En dépit du caractère purement américain de cette concentration, la Commission européenne avait estimé qu'elle avait le pouvoir de l'interdire en raison de son impact sur la concurrence sur le marché européen de certains types d'avions. Cette prétention avait suscité une vague d'indignation aux États-Unis où la transaction avait été validée par l'homologue américain de la Commission européenne. Une longue liste de mesures de représailles, incluant, par exemple, la suppression des droits d'atterrissage d'Air France aux États-Unis, avait même été élaborée au sein du Congrès américain.

Si la guerre commerciale avec les États-Unis a finalement pu être évitée, c'est parce que, au lieu d'interdire purement et simplement la transaction, la Commission s'est limitée à exiger de Boeing une série d'engagements commerciaux favorables à Airbus. Un documentaire d'une heure diffusé par la chaîne Arte décrit les nombreuses péripéties de cette affaire. La scène finale montre la conférence de presse au cours de laquelle

Karel Van Miert annonce fièrement les ultimes concessions arrachées de haute lutte à Boeing au cours de la nuit précédente.

Les mandats des commissaires à la concurrence qui ont succédé à Karel Van Miert ont été eux aussi ponctués par les batailles épiques qui les ont opposés aux plus grandes et plus prestigieuses entreprises américaines : General Electric, Microsoft, Intel et, plus récemment, Google à qui ont été imposées des amendes totalisant plus de huit milliards d'euros. De nombreuses entreprises d'origines diverses, y compris et surtout européenne, ont subi les foudres de la Commission européenne.

Au fil du temps, celle-ci est ainsi parvenue à se faire reconnaître comme la plus importante autorité de la concurrence non seulement au niveau européen mais aussi au niveau mondial. Ses décisions, souvent plus audacieuses que celles de ses homologues américains, notamment en matière d'abus de position dominante, font jurisprudence de par le monde. C'est d'ailleurs dans la réglementation européenne de la concurrence que la Chine a trouvé son inspiration pour élaborer sa propre législation antitrust dans les années 2000.

Après avoir atteint de tels sommets, la politique européenne de la concurrence pourra-t-elle conserver ce rôle de premier plan ?

Dans le système néo-libéral d'économie de marché de plus en plus dérégulée qui triomphait au tournant du nouveau millénaire, la politique européenne de la concurrence brillait d'un éclat particulier car elle constituait une des rares formes d'intervention publique dans le jeu du marché au niveau européen.

Mais le monde a changé. Les nouveaux défis géopolitiques auxquels l'Europe est confrontée exigent désormais la mise en place de nouvelles politiques publiques européennes plus interventionnistes. Ce n'est pas par des procédures d'infraction au droit de la concurrence qu'il sera possible d'assurer la transition écologique et numérique et faire face aux dépendances stratégiques de l'Union européenne. Nous assistons à la renaissance d'un concept qui était devenu tabou au niveau européen, celui de politique industrielle.

Tout ceci a pour conséquence que la politique de la concurrence passera nécessairement au second plan par rapport aux nouveaux objectifs géopolitiques poursuivis par l'Union européenne et qu'elle devra surtout veiller à ne pas les contrarier.

Il ne faudrait pas pour autant en déduire que le droit européen de la concurrence serait désormais sans importance. Bien au contraire, il continuera à jouer pleinement son rôle et les entreprises qui auraient la malencontreuse idée d'en ignorer les règles le feront à leurs risques et périls. Mais il ne viendra sans doute plus à l'esprit de quiconque de dire encore que le ou la commissaire à la concurrence est la personne la plus puissante d'Europe.

La mutation de la politique des aides d'État

Marianne Dony

Professeure honoraire (ULB), présidente de l'IEE (2009-2014)

Résumé : Face au protectionnisme chinois et américain, la Commission a dû assouplir sa politique de contrôle des aides d'État, même si elle est consciente des risques pour le marché unique et la cohésion d'une course aux subventions, eu égard aux disparités des capacités budgétaires des États.

Abstract : *In response to the protectionism of China and the United States, the Commission has been pushed to soften its policy on state aid control. This action was taken despite the clear understanding of the ensuing risks a subsidy race could pose to the single market and cohesion, given the significant disparities in the budgetary capacities of different states.*

Dès l'origine, la construction européenne a fait le choix d'un modèle économique libéral, caractérisé par l'établissement d'un « système garantissant que la concurrence n'est pas faussée » dans le marché commun devenu marché intérieur. Dans ce contexte, l'interférence des pouvoirs publics dans le libre jeu de la concurrence a été a priori appréhendée négativement, en partant du principe que, dans le cadre d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, les entreprises doivent aborder le marché sur la base de leurs forces propres, sans que des aides viennent fausser entre elles les règles du jeu. Toutefois, les aides accordées par les États n'ont pas fait l'objet d'une interdiction absolue, car les auteurs du traité ont reconnu qu'elles constituaient l'un des principaux instruments des politiques économiques nationales auxquels les États n'étaient pas prêts à renoncer, et pouvaient, dans certains cas, être des outils efficaces pour réaliser des objectifs d'intérêt général. Ils ont donc prévu un très large ensemble d'exceptions, appelées dérogations, dont la plus importante concerne les « aides destinées à faciliter le développement de certaines activités ou de certaines régions économiques, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun ». Les auteurs du traité ont aussi entendu que la reconnaissance de l'(in)compatibilité d'une aide avec le marché intérieur résulte d'une procédure appropriée, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité exclusive de la Commission européenne, à qui les États doivent notifier leurs projets d'aide.

Ces dispositions, qui sont demeurées pratiquement inchangées au fil des révisions successives des traités, ont donné naissance à une véritable « politique » des aides d'État qui, après des débuts modestes, n'a cessé de monter en puissance pour devenir une pierre angulaire du marché intérieur et dont les objectifs ont aussi évolué au fil du temps. Alors qu'au départ, l'objectif prioritaire était de lutter contre l'instauration de barrières protectionnistes, en censurant l'allocation des aides publiques les plus perturbatrices du marché intérieur, la Commission s'est de plus en plus servie des règles en matière d'aides d'État pour orienter les aides nationales vers des objectifs communs prioritaires, à savoir : la cohésion économique, sociale et territoriale ; la lutte contre les déficits publics et l'utilisation plus efficiente des finances publiques ; l'amélioration de la compétitivité de l'industrie européenne ; ou encore la transition écologique et numérique, qui est au cœur du Pacte vert européen.

Depuis 2005, la Commission a mené deux grandes réformes de sa politique de contrôle des aides d'État dont l'objectif était notamment de conduire à « des aides moins nombreuses et plus ciblées ». Toutefois, les crises provoquées par la pandémie de Covid-19 (2020) et la guerre en Ukraine (2022) ont démontré que, face à un choc économique majeur, il était indispensable de trouver un compromis politique entre les avantages d'une concurrence non faussée et les avantages de l'atténuation des dommages socio-économiques d'un tel choc, ce qui a conduit la Commission à accepter, en principe de manière temporaire, l'octroi massif d'aides d'État. Enfin, plus récemment encore, le régime des aides d'État a été rattrapé par la géopolitique : face à la concurrence des industriels chinois soutenus à bout de bras par l'État et aux subventions massives accordées à l'industrie verte américaine par l'*Inflation Reduction Act*, la Commission a dû se résoudre à assouplir encore les règles en la matière et a adopté en mars 2023 un « encadrement temporaire de crise et de transition », destiné à permettre aux États de soutenir leur industrie, notamment face à la crise énergétique, mais aussi d'investir dans la transition écologique en finançant un large éventail d'énergies renouvelables et la décarbonation de l'industrie. L'une des principales innovations est l'introduction du principe d'une « subvention équivalente », qui implique que, si une entreprise reçoit une offre de subvention d'un pays tiers situé en dehors de l'Europe, les États membres sont autorisés à s'aligner sur cette offre afin de convaincre l'entreprise de rester en Europe.

Cet assouplissement des règles en matière d'aides d'État s'est avéré nécessaire pour libérer des financements à l'échelon national, mais il s'accompagne de risques de distorsion de la concurrence au sein du marché unique, eu égard aux disparités dans les capacités fiscales des États membres. Ainsi, les grands pays, qui disposent d'une capacité d'intervention massive, peuvent s'appuyer plus intensément sur les aides d'État pour stimuler leurs économies, ce qui augmente le risque que les aides d'État faussent l'égalité des conditions de concurrence non seulement entre les entreprises, mais aussi entre les États membres et mettent donc en danger le marché intérieur et plus largement la cohésion. La Commission en est d'ailleurs consciente et a souligné la nécessité d'empêcher une course aux subventions. Une autre inquiétude est la perspective de voir de grandes entreprises en position dominante s'emparer de la majorité des financements, écartant ainsi les PME, le risque étant particulièrement pointé que la clause d'alignement soit détournée par les multinationales.

La seule alternative serait de renforcer le déploiement de soutiens financiers au niveau de l'Union, en tenant compte de l'intérêt commun de l'Union, mais cela supposerait que cette dernière en ait les moyens. En réponse à la crise du Covid, les États avaient, de manière inédite, accepté de financer un vaste plan de relance par un emprunt commun. Si l'idée a été évoquée de s'inspirer de ce précédent pour créer un Fonds de souveraineté européenne, elle a cependant été rapidement abandonnée et en définitive, seule une plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe » a vu le jour, financée pour l'essentiel par les programmes existants.

La question est maintenant de savoir si, de temporaire, l'assouplissement de la discipline des aides d'État deviendra permanent, une révolution copernicienne qui impliquerait de développer des solutions audacieuses et innovantes pour trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de mobiliser rapidement des aides publiques nationales ciblées en faveur de l'industrie et, d'autre part, la nécessité d'empêcher la fragmentation du marché unique et de préserver la cohésion dans l'Union.

L'Europe a besoin de vous : remédier aux pénuries sur le marché du travail en intégrant les travailleurs ressortissants de pays tiers sur le marché du travail européen

Amy Weatherburn

Chercheuse postdoctorale (ULB), Centre de droit européen (CDE),
membre affiliée de l'IEE

Résumé : Au milieu d'un discours politique antimigration croissant, l'UE doit agir pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre, nécessitant un recours apparemment paradoxal à une main-d'œuvre extraeuropéenne et, inévitablement, une approche de la migration fondée sur les droits qui ne laisse pas les travailleurs étrangers en danger d'exploitation.

Abstract : *Amidst the growing anti-migration political rhetoric, the EU must act to tackle labour market shortages necessitating a seemingly paradoxical reliance on an extra-EU workforce and, inevitably, a rights-based approach to migration that does not leave foreign workers at risk of exploitation.*

La rhétorique antimigrants est sans aucun doute l'une des principales cartes jouées par les partis politiques qui cherchent à s'assurer des voix lors des prochaines élections européennes de 2024. En prévision d'un résultat qui entraînera un glissement vers la droite dans la composition du Parlement européen, l'UE est confrontée à un dilemme existentiel si elle souhaite maintenir sa position de superpuissance mondiale : comment peut-elle continuer à être perçue comme une destination attrayante pour les travailleurs extracommunautaires potentiels afin de résoudre le problème très réel

des pénuries sur le marché du travail ? Un exercice d'équilibrisme très délicat sera nécessaire pour renforcer la réponse politique de l'UE à l'activation du marché du travail d'une main-d'œuvre extracommunautaire qui, jusqu'à présent, a mis l'accent sur « l'attraction des compétences et des talents dans l'UE ».

L'accent mis sur les professionnels hautement qualifiés soulève la question de savoir dans quelle mesure on a tiré les leçons de la pandémie de Covid-19, période ayant marqué une évolution dans la perception politique et publique du rôle joué par les travailleurs migrants reconnu comme « essentiel ». En outre, la surreprésentation des travailleurs migrants parmi les « travailleurs essentiels » travaillant dans des secteurs peu rémunérés et peu qualifiés tels que le nettoyage, la construction, la santé et l'assistance sociale est une tendance bien connue qui est toujours d'actualité. Ainsi, si l'accent mis sur les travailleurs hautement qualifiés pourrait apaiser le discours antimigratoire, il ne résout pas le fait que des pénuries de main-d'œuvre existent dans tous les secteurs.

L'héritage de la pandémie mondiale et les lacunes de la politique actuelle de l'UE nous enseignent que la contribution des travailleurs migrants – quel que soit leur niveau de qualification – doit être reconnue. L'ampleur d'un tel changement dans une perspective à long terme dépend du degré d'intégration de ces derniers et de l'engagement des gouvernements nationaux et des institutions européennes à garantir le respect de l'égalité de traitement de *tous les* travailleurs migrants, quel que soit leur niveau de qualification.

Malgré un sentiment général de prudence et d'inquiétude découlant de l'accent mis par l'UE sur une politique migratoire largement restrictive, une lueur d'espoir provient des parties qui se concentrent sur l'immigration légale et reconnaissent la nécessité pour l'UE de prévoir des voies d'immigration légales permettant aux ressortissants de pays tiers disposant des compétences et de l'expérience professionnelle nécessaires pour accéder au marché du travail européen, afin de remédier aux pénuries sur le marché du travail. Il y a néanmoins des limites à cela, car l'approche sectorielle et fragmentaire actuelle, qui privilégie les droits des travailleurs hautement qualifiés, des travailleurs saisonniers, des personnes transférées à l'intérieur de leur entreprise et des étudiants, manque de la cohérence nécessaire à une approche commune de l'immigration légale. Elle exclut notamment un grand nombre de ressortissants de pays tiers à la recherche d'un emploi dans l'UE.

Le permis unique, introduit en 2013, a été considéré comme un moyen de combler cette lacune. Le permis unique permet aux travailleurs des pays tiers de bénéficier d'un droit à travailler et à résider dans l'UE, pour autant que leur admission dans l'Union soit à des fins de travail. Toutefois, la mise en œuvre de ce permis unique dans les pays de l'UE a été marquée par des problèmes persistants liés à la complexité du système, ce qui a entraîné des retards dans l'octroi des premiers permis et des renouvellements. Les travailleurs migrants sont ainsi laissés dans un vide juridique. Cette situation est aggravée par le fait qu'ils dépendent de leur employeur pour demander et renouveler leur permis, ce qui les place inévitablement dans une position de dépendance et d'incertitude. En outre, la nature combinée du permis signifie que de nombreux travailleurs pensent qu'ils ne peuvent pas prendre le risque de devenir chômeurs ou de chercher un autre emploi parce que leur statut de résident est lié à leur emploi. Dans

la pratique, le système laisse aux travailleurs des choix limités et un manque d'alternatives, ne leur laissant pas d'autre option que de faire confiance à leur employeur, même s'ils connaissent de mauvaises conditions de travail qui, dans certains cas, s'apparentent à de l'exploitation de main-d'œuvre.

Les règles et les garanties procédurales prévues par la législation européenne en ce qui concerne le permis unique ont été récemment révisées. Nous constatons des développements positifs en ce qui concerne l'accélération de la procédure de demande de premier permis et de renouvellement de permis. L'introduction du droit de changer d'employeur est une avancée significative, car elle a le potentiel d'améliorer la mobilité professionnelle et sociale des travailleurs migrants et garantit, en cas de chômage et/ou d'exploitation du travail, une extension de la validité de leur permis afin qu'ils ne basculent pas dans l'irrégularité ou qu'ils ne restent pas confrontés à un vide juridique. Les changements qui ont été introduits nécessiteront à présent une mise en œuvre rigoureuse et rapide par les États membres de l'UE afin de garantir l'effet positif escompté sur les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants.

Les règles révisées de l'UE ne prévoient que des normes minimales. Dès lors que les colégislateurs de l'UE échouent à développer des règles ambitieuses pour renforcer les droits des travailleurs migrants, il incombe aux États membres de l'UE de cesser d'instrumentaliser la main-d'œuvre migrante pour remédier aux pénuries sur le marché du travail, de reconnaître la contribution de leur main-d'œuvre migrante et de valoriser leur capital social et humain. Au-delà de la protection des droits sociaux et du travail, une véritable intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail requiert des mécanismes suffisants de soutien et d'assistance lorsqu'ils rencontrent des problèmes sur le lieu de travail, en mettant particulièrement l'accent sur la stabilité et la certitude de leur statut de résident (notamment en cas de chômage ou de situation d'exploitation), sur l'accès (illimité) au marché du travail et sur le sentiment de maîtrise de leur propre avenir en dissociant la procédure de demande et de renouvellement de celle de l'employeur.

An Invitation to Dare: Legal Imagination for the EU Climate Future

Chiara Armeni

Professeure de droit de l'environnement (ULB),
directrice du Centre de droit européen (CDE), membre affiliée de l'IEE

Abstract : This *Carte Blanche* questions whether current EU assumptions about growth, innovation, and justice are compatible with the complex reality of climate change. It raises concerns about inequalities in climate contributions and consequences, and the need to rethink legal standards. Armeni proposes expanding legal imagination to address climate challenges more effectively. This contribution then sends an invitation for the EU to embrace legal imagination, create new links, and ask difficult questions to shape a better climate future.

Résumé : Cette *Carte Blanche* remet en question si les hypothèses actuelles de l'UE concernant la croissance, l'innovation et la justice sont compatibles avec la réalité complexe du changement climatique. Elle soulève des préoccupations concernant les inégalités dans les contributions et les conséquences climatiques, ainsi que la nécessité de repenser les normes juridiques. Armeni propose d'élargir l'imagination juridique pour relever de manière plus efficace les défis climatiques. Cette *Carte Blanche* lance une invitation à l'UE pour embrasser l'imagination juridique, créer de nouveaux liens et poser des questions difficiles afin de façonner un avenir climatique meilleur.

Since its creation, the EU has sailed across a series of overlapping crises that questioned its stability. Today the climate crisis shows some unprecedented features, making its effects on the EU polity and legal order unpredictable.

Climate change is an existential threat, leading to other – economic, social, ecological or health – failures of a systemic kind. But climate change is also a crisis of the imagination. This is because it challenges our assumptions about the world and the ways in which we interpret it. This is not only visible in literature but also in law. Climate change is a 'legally disruptive' phenomenon because existing legal tools are ill-equipped for the type of issues raised by it. It builds on a mismatch between law as

an ordering force and climate change as a dis-ordering one, resulting in fragmented approaches and a struggle to deal with the invisible issues.

The last decades of EU climate policy offer an example of this mismatch. The EU has structured its response to climate change through three main axes: the market, technology, and legislative development. First, since early 2000, the EU created an internal market for carbon emissions as 'both the crown jewel and the work horse of the EU Climate Policy'. Today its Emissions Trading Scheme (ETS) is the most developed one in the world. The second axis is technology. The EU strategy combines decarbonisation with energy efficiency and renewable energy technologies objectives. Alternative technologies and energy sources (e.g. CCS, geoengineering, and hydrogen) are also key for supporting the climate transition. The third and overarching axis is legal. The 2019 European Green Deal (EGD) adopts a legally binding EU-wide climate neutrality target – i.e. no net carbon emissions – by 2050 and makes it legally binding under the European Climate Law. The Fit for 55% package implements the EGD through new and existing legislation in virtually all EU policy areas.

The EU does not ignore the socio-economic impact of its climate policies, stressing that the transition must be just and inclusive. It must put people first, and pay attention to the regions, industries and workers who will face the greatest challenges. "Leaving no one behind" is the EGD's just transition mantra and dedicated funds are made available to the most carbon intensive regions in the member states to support workers and vulnerable households.

Overall, the EU is assuming a world where investment and economic redistribution, technology, and legal standards will do the job. But this is where a crisis of imagination manifests itself. There is a potential mismatch between the linearity of those assumptions, and the complex reality of climate change. Can the climate transition coexist with current understandings of growth and innovation? Many ecological economists doubt it. Is the EU vision of just transition inclusive of multiple climate inequalities – from unequal contribution to climate change, to unequal suffering of its consequences, from spatial to participatory inequalities? Many political and social scientists raise questions along the same lines. How are those decisions taken? Today, many European citizens are taking legal action or resort to civil disobedience to challenge process and outcome. What is the weight of those voices within this framework? Many other critiques arise as the climate transition challenges assumptions about the EU's societal and legal order built over the last 60 years.

Will a Social Europe Finally Happen?

Bastian Kenn

PhD candidate (ULB), Centre d'études de la vie politique (Cevipol), member of IEE

Abstract : Struggles around a Social Europe persist. While recent initiatives guided by the European Pillar of Social Rights reflect renewed commitment, more substance is now required. Whether or not the Belgian presidency can leave a positive mark has yet to be proven.

Résumé : *Les luttes autour de l'Europe sociale persistent. Si les récentes initiatives guidées par le socle européen des droits sociaux témoignent d'un engagement renouvelé, la substance doit suivre. Il reste à prouver que la présidence belge peut laisser une trace positive.*

In 2009, Francois Denord and Antoine Schwartz published a book entitled *Social Europe Won't Happen*. Contrary to the narrative that European integration was driven by the quest for peace and prosperity for all, the authors put forward a sober counternarrative and prediction: The EU's construction around the single market with its institutionalized dynamics of liberalization and its blatant democratic deficit will prevent the advent of a Social Europe.

Yet – like it or not, and despite somewhat restrained competences – the EU has become an important arena for the three primary dimensions of social policy: rights, regulations, and redistribution. This is despite the fact that the desirability of a Social Europe has been questioned over the entire course of European integration. Leftist parties (or, more accurately, those to the left of Social Democrats) as well as labour unions, particularly in Scandinavian countries, have for a long time vigorously opposed EU activity in social affairs. It is not difficult to see the reasons why: firstly, justified with the requirements imposed by monetary integration, the EU's macroeconomic regulatory framework has exerted pressure on member states to cut back social spending in the name of competitiveness and budgetary rigour. In the aftermath of the financial and sovereign debt crisis, such cutbacks were particularly violent in Southern European countries. If Social Europe ever carried the connotation of upward convergence in living standards for Greek citizens, after austerity-prone reforms imposed by the Troika, Social Europe – if anything – suggested disastrous welfare cuts and

widespread social hardship. Secondly, and further into history still, European integration has always been strongly shaped by the Court of Justice, which destabilized rather than stabilized the 20th European social model. In other words, as the Court prioritized market-making over market-correcting, historical social achievements such as the right to collective action were sometimes conceived as obstacles to the EU's constitutional core: the free movement of goods, services, capital, and workers.

However, the past couple of years indicate the tide for Social Europe may be turning: an impressive number of initiatives in the social field have recently been adopted or are currently being negotiated. There seems to be a renewed commitment – or rather, a long-awaited realization – that the EU must embrace social justice. Perhaps most importantly, social policy is no longer understood merely as lavish expenditure but as a productive factor. The EU is all too familiar with this type of market-based reasoning. *“If you want a productive economy, you need to invest in people!”* resonates with policymakers in Brussels and beyond.

The renewed commitment to a Social Europe is articulated through the European Pillar of Social Rights (EPSR) adopted in 2017. This document, initially criticized as a largely toothless declaration of intentions, has become a genuine compass of EU action. Embraced by all EU institutions and member states, it does not just guide EU policy ideationally, it also provides political clout to actors demanding changes to existing policy or calls for new initiatives to realign EU activity with the Pillar's objectives. For example, when the Covid-19 recovery fund was negotiated, the European Parliament successfully pushed for member states' reform programs complying with and contributing to the achievement of EPSR objectives. Legislative initiatives, too, radiate around the EPSR's principles. In recent years, the EU has put forward initiatives on minimum wages, work-life-balance, and platform work, to name just a few. Given its historical track record on social issues, this is impressive. Nevertheless, the substance of these initiatives needs to be continuously scrutinized. While the minimum wage directive sounds great, it is in a fact not much more than a recommendation to member states. The same may be true for the EU directive on platform work. Hailed as a clear sign that the EU is tackling the challenges of precarious workers, the directive has yet to prove its efficacy. With platform companies aggressively lobbying policymakers, parliamentarians, and heads of government (think UberFiles), the compromise may prove just as ineffective as a similar Belgian law passed one year earlier. France's role in blocking a recently found compromise on the platform work file is particularly destructive, so much so that Jacques Delors would almost certainly be rolling over in his grave.

Back to Belgium, the ongoing presidency has put social issues high on the agenda. In fact, this is almost a historical continuity over 60 years of European integration: Belgium, both its government and its citizens (think Éliane Vogel-Polsky), have repeatedly placed social issues at the heart of the European project and contributed to notable advances. The current presidency has announced three priority areas to continue this Belgian legacy: consolidating the EPSR as the compass of the EU social agenda, combatting social dumping while safeguarding fair labour mobility, and strengthening the social dimension of the EU economic governance framework. The latter one is the bottleneck for the true advent of a more Social Europe. Tight budgetary

frameworks systemically curtail member states' possibility to seriously pursue social investments. This needs to change if the EU wants to change its perception as a potential threat to national solidarity systems. Although a preliminary agreement from December 2023 foresees a more country-specific approach, the Maastricht debt criteria remain unchanged at this stage.

Through politics, the EU's (neo-)liberal spirit can be transformed if substantial policies are pursued that lead to a tangible improvement in people's lives. We are not there yet but a Social Europe is on the horizon.

Reformer l'UE : pourquoi, comment et surtout quand ?

Ramona Coman

Professeure en science politique (ULB), présidente de l'IEE (2019-2023)

Résumé : Depuis ses origines, l'UE a trouvé sa force d'attraction et sa légitimité dans la pacification du continent et l'ambition de permettre aux États de répondre à des besoins nationaux variés. Affaire de cœur pour certains et/ou d'intérêt pour d'autres, elle a toujours uni ou divisé les Européens. Malgré cela, 72 % d'entre eux considèrent que leur pays en a tiré profit. Construction évolutive, l'UE a besoin de réformes indépendamment de son élargissement vers de nouveaux pays : pourquoi, comment et surtout quand ?

Abstract : *Since its beginnings, the EU has found its strength of attraction and legitimacy in the pacification of the continent and the ambition to enable States to respond to a variety of national needs. An affair of the heart for some and/or a subject of interest for others, it has always united or divided Europeans. Despite this, 72% of them consider that their country has benefited from EU integration. As an evolving political project, the EU needs reform regardless of its enlargement to include new countries: why, how, and, above all, when?*

Les origines de l'UE sont bien connues. La volonté des pères fondateurs de pacifier le continent est devenue réalité. Depuis 74 ans (75 en 2025 !), les Européens des États membres ont pu vivre en paix, alors que la guerre a continué à faire des ravages autour de ses frontières et un peu partout dans le monde. Non seulement la concrétisation de l'idée de l'Europe a permis de rendre la guerre impensable. Elle a aussi répondu à des besoins nationaux variés et à des problèmes concrets que les États ne peuvent pas affronter seuls. L'accommodation des intérêts nationaux a façonné l'UE, mais pas uniquement. Des considérations morales, historiques ou encore liées aux évolutions de l'ordre politique mondial ont marqué son développement de même que la volonté de certains pays de l'intégrer. Si dans les années 1970, le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande ont adhéré à l'Union dans un contexte de crise économique mondiale et pour des raisons essentiellement nationales, dans les années 1980, les pays de l'Europe

de Sud se sont eux aussi tournés vers l'Europe afin d'ancrer durablement la démocratie et la justice sociale après plusieurs décennies de dictature militaire ou de régime autoritaire. Des arguments à la fois économiques et politiques ont guidé l'élargissement de 2004, le plus grand que l'UE n'ait jamais connu en intégrant dix nouveaux pays d'Europe centrale et orientale. 2024 marque ainsi 20 ans depuis la réunification du continent et « le retour à l'Europe » après plusieurs décennies de guerre froide et de séparation artificielle entre l'Est et l'Ouest. Historiquement, ces motivations ont doté la construction européenne d'une légitimité forte sur le plan interne, entendue ici comme la qualité qui permet à l'Union d'assurer l'adhésion de la majorité des États et de ses citoyens en la forme d'une tolérance passive ou d'un soutien actif. Malgré la montée en puissance des partis eurosceptiques et de droite radicale, 61 % des Européens estiment que l'appartenance à l'UE est une bonne chose et 72 % d'entre eux considèrent que leur pays en a tiré profit. Avec une population d'un peu moins de 450 millions d'habitants, l'Union est devenue une expérience concrète de vie ou de travail, surtout pour les citoyens et citoyennes qui ont décidé de profiter de leur droit de pouvoir étudier, travailler ou exercer une activité économique dans un autre État membre. Pour d'autres, l'Union reste toujours incomprise et lointaine. Et c'est ce vide que les voix du nationalisme et de l'extrémisme tentent de combler, malgré les leçons douloureuses du passé.

Sur le plan externe, l'UE a continué à exercer sa force d'attraction comme communauté de normes et de valeurs. Aujourd'hui, les demandes d'adhésion à l'Union se multiplient. Dans les Balkans, toujours marqués par les guerres qui ont suivi la désintégration de l'ex-Yougoslavie, la volonté d'intégrer l'Union est bien forte. L'Ukraine, pays en guerre, a lancé un vaste chantier de réformes pour mettre en adéquation ses institutions avec des normes et des principes démocratiques. Le processus est également lancé en Moldavie, alors qu'en Géorgie les citoyens ont massivement manifesté dans les rues de Tbilisi leur fort soutien à l'Europe.

La volonté de ces pays d'intégrer l'Union rencontre un soutien assez fort au sein même des États membres. Les pays dont les frontières sont proches de la guerre sont très favorables à l'intégration de nouveaux États membres et pas seulement. Le soutien est très élevé en Lituanie (72 %) et en Pologne, mais aussi en Irlande, en Croatie et en Espagne (68 %). Même s'il est plus bas en République tchèque (37 %), en Slovaquie ou encore en Autriche et à Chypre, l'Eurobaromètre de 2023 (EB 100.1) indique que dans 19 États membres la majorité est favorable à l'élargissement et que la majorité est en désaccord sur cette question dans 8 pays seulement. Ce soutien s'explique par des raisons sécuritaires évidentes, ainsi que par le besoin des Européens de voir les politiques considérablement affectés par la guerre, comme la sécurité énergétique, renforcées au niveau européen.

Les élargissements successifs ont donné lieu à des interrogations plurielles sur les frontières de l'Union, mais aussi sur l'équilibre difficile à préserver entre élargissement (à savoir la capacité de l'Union d'intégrer de nouveaux États membres) et approfondissement (entendu comme la capacité à mettre en œuvre ses objectifs et à fonctionner avec un nombre grandissant d'États membres).

Construction évolutive, l'UE a besoin de réformes indépendamment de son élargissement vers de nouveaux pays. Trois types de réformes sont nécessaires :

Pour commencer, des réformes visant à permettre à l'Union de répondre aux préoccupations de ses citoyens ET de fonctionner à 27 États membres et plus. Avant même l'élargissement des années 1990, on soulignait qu'une Union à 15 ne pouvait plus fonctionner correctement avec les structures créées pour une communauté à 6. Malgré ce constat, les réformes institutionnelles sont restées une pomme de discorde entre États membres. Les marchandages politiques ont donné des résultats mitigés. Chaque État souhaite être gagnant. Aujourd'hui, un élargissement sans réforme en profondeur risque de mener à la dilution du projet et à une érosion de l'intérieur. Et cela peut se produire même en l'absence d'un élargissement, car la capacité de l'UE à répondre aux défis actuels de manière ad hoc en situation de crise n'est pas de nature à renforcer sa légitimité et le lien avec ses citoyens.

Ensuite, des réformes de nature à renforcer la capacité des papys candidats à remplir leurs obligations en tant qu'États membres. Les critères politiques de Copenhague, les valeurs inscrites dans les traités et dans la Charte des droits fondamentaux sont les seuls à pouvoir guider l'élargissement.

Et enfin, le respect de ces valeurs communes doit être renforcé au sein même des États membres, non seulement pour que l'action de l'UE soit crédible vis-à-vis de l'extérieur mais aussi pour que ses citoyens puissent bénéficier pleinement de la démocratie, de l'État de droit et du respect des valeurs communes, menacées aujourd'hui de l'intérieur.

L'Union se trouve à la croisée des chemins, un peu à l'image d'un labyrinthe. Plusieurs sorties sont possibles. De nombreuses pistes existent, plus ou moins ambitieuses, plus ou moins réalistes, à concrétiser dans un laps de temps relativement court ou plus lointain. Ces propositions, qu'il s'agisse du rapport du Parlement européen de 2023 ou encore des travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe pour ne citer que deux exemples, sont dotées d'une légitimité forte, qu'elle soit parlementaire ou délibérative. Si les idées de réforme ne manquent pas, le moment est venu d'affirmer la finalité de l'Union (réformer pour quoi faire ?) et avec elle une méthode démocratique de réforme et un calendrier de travail très clair.

Protection des intérêts financiers de l'UE : avec le parquet européen, l'Union européenne a enfin les moyens de ses ambitions ?

Chloé Brière

Professeure de droit européen (ULB), chercheure au Centre de droit européen (CDE), directrice de l'IEE

Résumé : L'Union européenne a toujours mobilisé ses ressources financières pour développer certaines politiques européennes, ou accompagner des mutations sociétales. Après de longues années, pendant lesquelles la fraude était peu poursuivie, la création du parquet européen apporte un changement bienvenu, sans pour autant répondre complètement aux défis posés par la poursuite d'infractions pénales au niveau européen.

Abstract : *The European Union has always mobilized its financial resources to develop certain European policies, or to support societal changes. After many years during which fraud was rarely prosecuted, the creation of the European Public Prosecutor's Office brings a welcome change, although it does not fully address the challenges posed by prosecuting criminal offenses at the European level.*

Nous voyons sans forcément toujours les remarquer de nombreux drapeaux européens présents sur des panneaux annonçant des chantiers publics, ou des prospectus distribués par des administrations ou des ONG. Ils témoignent du fait que l'Union européenne a contribué au financement de ces actions en mobilisant son budget pour poursuivre certaines politiques européennes. Une telle utilisation des ressources européennes est un processus ancien. À titre d'exemple, le fonds social européen, qui soutient l'accès à l'emploi, existe depuis les années 1950, tandis qu'au fil des décennies, d'autres fonds ont été établis et régulièrement modernisés pour corriger les déséquilibres entre régions européennes (FEDER, 1975, aujourd'hui Fonds de cohésion) ou encore accompagner les régions dans leur transition vers la neutralité climatique

(Fonds pour une transition juste). De plus, avec la crise du Covid-19, l'Union européenne a créé de nouveaux instruments juridiquement innovants, tel que la Facilité pour la reprise et la résilience soutenant la relance économique des États membres, ou l'instrument SURE visant à atténuer les risques de chômage en cas d'urgence.

Par le biais de ces instruments, ce sont des centaines de milliards d'euros qui sont versés chaque année par l'Union européenne via l'octroi de financements gérés directement par les institutions européennes, ou par l'intermédiaire des administrations nationales et locales. Cette manne d'argent a toujours été et reste encore aujourd'hui exposée à des cas de fraude, qui causent des pertes financières importantes pour le budget européen, estimées au début des années 2010 à 500 millions d'euros par an. Ils peuvent en outre parfois constituer des infractions graves commises par des groupes criminels organisés. Une illustration célèbre de leurs conséquences concerne la construction d'une autoroute dans la région calabraise, surnommée l'autoroute éternellement inachevée, car sa construction débutée dans les années 1960 n'est pas encore terminée.

La lutte contre ce type de fraude a été une préoccupation croissante des institutions européennes. Dès les années 1970, la Commission proposait, sans succès, un projet de traité visant à introduire une réglementation commune. En 1989, la Cour de justice consacrait dans son arrêt « maïs grec » le principe d'assimilation, imposant aux États de sanctionner les auteurs de fraudes ayant causé préjudice au budget européen de la même manière que celles ayant causé un préjudice aux budgets nationaux. Les révisions des traités européens ont par la suite permis de développer la compétence de l'Union en matière de protection de ses intérêts financiers, lui permettant d'adopter des instruments consacrant des définitions communes d'infractions et des règles minimales en matière de peines applicables. La jurisprudence de la Cour a elle aussi permis de renforcer les obligations pesant sur les États membres dès lors que leurs actions ont un lien plus ou moins ténu avec la protection des intérêts financiers de l'UE, et un acteur dédié, l'Office européen de lutte antifraude spécialisé dans la poursuite des irrégularités administratives, a été établi en 1999.

Toutefois, malgré ces développements, la poursuite des cas graves de fraude est longtemps restée insatisfaisante. En effet, ce type de poursuite restait dans les mains des autorités répressives nationales, qui, confrontées à des ressources limitées, donnaient plutôt la priorité à des enquêtes concernant les budgets nationaux (ou d'autres types de crimes). Ces autorités devaient aussi composer avec les lourdeurs et difficultés liées à des enquêtes transnationales requises dans des cas de fraude grave concernant plusieurs États membres. Ces limitations étaient d'autant plus préoccupantes si l'on considère que certaines formes de fraude, comme la fraude carrousel à la TVA, sont toujours commises dans un cadre transfrontalier et donc peu poursuivies.

Au début des années 2000, une nouvelle idée émerge pour remédier à cette situation : la création d'un parquet européen responsable de la poursuite au niveau européen de toute activité portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. L'idée particulièrement ambitieuse est entre autres portée par la Commission européenne, qui reprenait les conclusions d'une étude universitaire « *Corpus Juris* ». Elle visait à créer un nouvel acteur compétent pour enquêter directement sur les infractions les

plus graves sur la base de règles substantielles et procédurales communes, contribuant ainsi à créer un nouvel espace judiciaire européen.

Tel un phœnix renaissant sans cesse de ses cendres, sa mise en place est un véritable feuilleton qui s'étale sur presque 20 ans. Il faut attendre l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne pour qu'une base juridique dédiée soit prévue par les traités, et sa mobilisation avec la proposition présentée par la Commission en 2013 ouvre la voie à de longues négociations menées jusqu'en 2017. Reflet des tensions entourant la création d'un acteur judiciaire européen, plusieurs États membres ont choisi de ne pas y participer, et le texte adopté a substantiellement amoindri les ambitions supranationales du projet, en introduisant de nouveaux acteurs et multipliant les renvois aux droits nationaux.

Depuis le début de ses opérations en 2021, le parquet européen a pu démontrer son efficacité et sa valeur ajoutée. Il occupe une place centrale dans la conditionnalité budgétaire liée au respect de l'état de droit, l'octroi de fonds européens étant lié à une coopération étroite avec le parquet européen, y compris pour les États non participants. Il est sollicité pour poursuivre des détournements de fonds européens au sein des États membres, par exemple en lien avec des fonds issus du plan de relance européen (affaire « Resilient Crime »), ou encore de possibles violations des règles applicables en matière de conflits d'intérêts au sein des institutions européennes (affaire « Pfizergate »).

Toutefois, sa mise en place et le déroulement de ses enquêtes ne sont pas pour autant dénués d'obstacles. La désignation de la cheffe du parquet européen, comme celle de certains procureurs européens, a donné lieu à des ingérences de la part des exécutifs nationaux. Quant à l'interprétation des règles procédurales applicables, le jugement rendu par la Cour en décembre 2023, favorisant en apparence des modalités de coopération plus étroite au sein du parquet européen, ouvre la porte à de nouvelles interrogations.

À l'heure où l'extension des compétences du parquet européen à d'autres crimes (traite des êtres humains, terrorisme ou violation des sanctions européennes) est régulièrement proposée, le feuilleton concernant cet acteur européen hors normes ne fait donc que commencer.

The EU's Fading 'Moral Power' in the Neighbourhood: Progress with Unity, Regress in Magnanimity

Syuzanna Vasilyan

Collaboratrice scientifique, membre affiliée de l'IEE

Abstract : Since the New Cold War the EU's foreign policy in its neighbourhood has been marked by an increase in unity but a decrease in magnanimity. Its 'moral power' has waned, with the Union faring as an 'actual' 'power' only on the 'moral' parameter of coherence.

Résumé : *Depuis la nouvelle guerre froide, la politique étrangère de l'UE à l'égard de son voisinage a été marquée par un renforcement de l'unité mais une diminution de la magnanimité. L'Union a décliné comme « pouvoir moral », n'étant un « pouvoir » « actuel » que sur le paramètre « moral » de la cohérence.*

Introduction

As the EU has incrementally boosted its external relations into a foreign policy accompanied by a more unified voice, since the onset of the New Cold War in 2014 fuelled by the crisis and then conflict in Ukraine **it has, paradoxically, become less of an idiosyncratic and more of a conventional actor.**

Since the end of World War II faring as a geographically expanding model of 'democratic peace' to be emulated, EU's foreign policy was to be crafted decades later. The delineation of a pillar on Common Foreign and Security Policy (CFSP) through the Maastricht Treaty in 1993, the creation of the post of the High Representative for

CFSP through the Treaty of Amsterdam in 1999, the establishment of the Political and Security Committee by the Treaty of Nice in 2003, the launch of the European External Action Service within the Lisbon Treaty of 2009 were steps aimed at making the EU a salient foreign policy actor.

Launched in 2004 to promote “prosperity, stability and security” in the sixteen neighbouring countries (Belarus, Ukraine, Moldova, Armenia, Azerbaijan, Georgia in the east and Algeria, Libya, Morocco, and Tunisia, Egypt, Jordan, Lebanon, Syria, Israel, the Palestinian Authority in the south), the European Neighbourhood Policy (ENP) as the Union’s ‘main external priority’ pursued a benign ambition. However, as the conflicts in Syria, Libya, Ukraine, Nagorno-Karabakh, Gaza, etc. unfolded, the idealist reasoning lost traction. Instead, given the increasing role of EU member states on matters relating security and energy, recourse to (neo-)realism became unavoidable.

This contribution will rely on the conceptual framework of ‘moral power,’ which adjoins the two strands of political thought and comprises seven parameters of ‘morality,’ namely, consequentialism, coherence, consistency, balance between values and interests, normative steadiness, inclusiveness and external legitimacy, and three types of power, namely, ‘potential,’ ‘actual,’ and ‘actualized.’

‘Moral Power’ Parameters

As **consequentialism** denotes a policy with the intent of generating benevolent outcomes, the ENP has incorporated strategic upgrades through the Union for the Mediterranean and Eastern Partnership and tactical updates with augmented bilateral and regional funding. Yet, the eruption of conflicts, political disarray, and economic downslides in several neighbouring countries have not led to a homogeneously ‘good’ policy outcome.

The EU’s **coherence**, which is tied to laws and rules enshrined in the Treaties, has been ensured through cooperation and coordination between/among institutions and member states. With respect to the ENP, the European Council and the Council of Ministers provided general policy guidance; the Commission secured technocratic compromise; the European Parliament voiced the political challenges facing the neighbouring countries. As for the EU’s member states, despite earlier divergence, after the annexation of Crimea and the crisis in Donbas for the first time they spoke in unison.

As the EU entered into a power struggle with Russia implicating the neighbouring countries, disparity between discourse and practice transpired that affected **consistency** between the rhetoric of consolidation of democracy, economic upheaval, social mobility, on the one hand, and implementation of the latter, on the other. ‘Realpolitik’ came to prevail over the quest for transformation of the neighbourhood.

With the EU being the harbinger of multilateralism, in the aftermath of the New Cold War the OSCE Minsk Group charged with the resolution of the Nagorno-Karabakh-conflict and the Middle East Quartet handling the Israeli-Palestinian

conflict became defunct; the supply of weaponry by EU member states to Ukraine has damaged the Union's stature as a proponent of peace; instead, the interests pertaining to power, energy, trade, etc. became vivid during the second wave of the Arab Spring unleashed in Lebanon and Algeria in 2019 when the EU stayed silent, and the wars over Nagorno-Karabakh in 2016 and 2020 when the Union merely expressed concern. Providing energy deals with Azerbaijan as a source of diversification from Russia in the east, wary of migration, terrorism and militarism in the south, the EU overlooked **values to the advantage of interests.**

The conflicts led to undulations in **normative steadiness**: while the EU has been a major advocate of human rights, during the exodus and ethnic cleansing of Karabakh Armenians by Azerbaijan in 2023 it cheered democracy in Armenia; during the siege of Gaza the EU addressed the kidnapping of Israeli citizens, killings of Palestinian children and women, while underlining Israel's democracy. Switching from one norm to another surfaced as a face-saving exercise. Moreover, if relying on the OSCE Helsinki Final Act and the UN Charter the EU had stressed both 'territorial integrity' and 'the right of people to self-determination' in the case of Karabakh, and 'a permanent two-state solution' in the case of Israel and 'a Palestinian state', these principles were effectively consigned to oblivion.

The Union's **inclusiveness** *via* engaging public, private, civil society stakeholders gave way to a preference for collaboration with an 'exclusive club' of anti-Russia propagators in the east; in the south the categorization of Hamas controlling a part of West Bank and Gaza and Hezbollah forming a part of the governing coalition in Lebanon as terrorist entities drew the boundaries of 'political dialogue.'

The recesses on the aforementioned parameters have caused harm to the EU's **external legitimacy** in the neighbouring countries; the Union's programmes, projects, grants, etc. are now viewed skeptically through the lenses of pragmatic self-interest. Deterioration of security leveled off the differences in the public perception between the EU and its member states historically deemed through a colonial 'prism' in the south, or on a par with the US as a Cold War adversary against Russia in the east.

Flowing along the parameters of 'moral power', this opinion piece has demonstrated that except for 'actual' 'coherence', the EU has been a 'potential' 'moral power', thus going amiss on its credo as a 'force for good.' The 'return' to geopolitics has taken place in tune with the EU's **progress with unity, alas, at the expense of its magnanimity.**

60 nuances de gris : l'art et la science d'*in-betweenness*

Jing-Syuan Wong

Chercheuse doctorante (ULB), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol),
membre affiliée de l'IEE

Résumé : Dans un ordre mondial multipolaire croissant, certains États se trouvent entre les grandes puissances. Comprendre l'art et la science d'*in-betweenness* est important pour une analyse approfondie des affaires mondiales d'aujourd'hui.

Abstract : *Multipolarity has been on the rise. Within this evolving power structure, there are states that find themselves in-between great powers. Understanding the art and science of in-betweenness is important for a profound analysis of world affairs today.*

De 1964 à 2024, la transformation de l'IEE-ULB se déroule parallèlement à l'intégration européenne elle-même. Parallèlement à la thèse de Ian Manners (2002) Normative Power Europe, l'Union européenne promeut les valeurs et les normes démocratiques depuis des décennies à travers ses actions externes et sa diplomatie.

De la politique européenne de voisinage (PEV), au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) jusqu'aux processus d'élargissement, la promotion de la démocratie, des droits d'humain et de l'État de droit a été omniprésente.

Cependant, malgré des décennies d'efforts de démocratisation, depuis le début des années 2000 jusqu'à aujourd'hui, le monde a été témoin des résultats mitigés de cette promotion. Le recul démocratique est simultanément le mot à la mode dans les domaines académique et politique.

L'ambiguïté inhérente à l'agenda démocratique de l'UE et l'affirmation croissante des acteurs étatiques extérieurs sont les principales raisons, mais non exclusives, de ces évolutions.

Avec la multipolarité croissante dans la sphère politico-économique mondiale et les tensions géopolitiques depuis les années 2000, de plus en plus d'États se retrouvent entre de grands blocs de puissances : principalement entre les démocraties libérales occidentales et les centres autoritaires. Tirillés entre divers modèles de gouvernance,

partenaires commerciaux et groupes identitaires, les choix de politique étrangère de certains pays se caractérisent par une certaine *in-betweenness*.

À partir des années 2000, avec des évolutions politico-économiques variables dans les relations internationales et la politique intérieure, l'Indonésie et la Turquie se sont développées en deux modèles différents d'*in-betweenness*, le premier caractérisé par le pragmatisme de l'équidistance avec les partenaires, et le second caractérisé par la lutte pour sa reconnaissance dans la structure de gouvernance mondiale, notamment la réforme dans Nations Unies.

C'est l'ironie de l'histoire que la Turquie d'Erdoğan complète son statut de candidat à l'adhésion à l'UE avec son rôle de gardien de l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

La Turquie utilise également tactiquement son *in-betweenness* pour négocier l'accord sur UN Grain Deal qui permet l'exportation de céréales ukrainiennes via la mer Noire. Bien que ce projet ait été unilatéralement arrêté par la Russie en juillet 2023, le succès temporaire de cette initiative et son potentiel de renouvellement ont été significatifs, tant symboliquement que matériellement.

Sur la scène Asie-Pacifique, les pays d'Asie du Sud-Est se trouvent entre deux géants, les États-Unis et la Chine. Dans cette dynamique de puissance, le Japon joue également un rôle important en contrebalançant la Chine, en tant que l'un des alliés américains les plus importants en Asie de l'Est. Leader de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et hégémon régional, l'Indonésie semble progressivement s'employer à aplanir les visions du monde contradictoires des grandes puissances depuis l'arrivée au pouvoir du président sortant Joko Widodo (également connu sous le nom de Jokowi) en 2014. L'élégant succès de Widodo, en tant qu'hôte du sommet du G20 à Bali en 2022, au plus fort des tensions entre les États-Unis et la Chine, ainsi que de la guerre en cours en Ukraine, était la meilleure pratique de la diplomatie intermédiaire de l'Indonésie.

Quelles sont les implications de la montée en puissance des États intermédiaires pour la gouvernance mondiale ? La manière dont les démocraties libérales telles que l'UE, les États-Unis ou le Japon vont gérer une telle dynamique reste une question ouverte.

Le monde a beaucoup changé de 1964 à 2024. Mais il y a des choses qui ne changent toujours pas. Cela fait 60 ans que les chercheurs de l'IEE-ULB poursuivent leur constante curiosité intellectuelle. Et ils continueront à le faire.

Bonne siEEExty !

Global Europe Heal thyself, But Make Sure the Cure Isn't Worse Than the Disease

Frederik Ponjaert

Project manager (IEE-ULB), researcher (Recherche et Études en Politique
Internationale – REPI)

Abstract : Just as it faces a number of existential challenges on the international stage, the EU has appeared to some both riven with self-doubt, and unwilling to make the necessary changes to secure its place alongside the other powers of a multipolar world. However, before engaging on an ambitious set of taboo-busting reforms of the EU's foreign policy principals, leaders should carefully consider that in seeking to constitute a sovereign Europe they do not undermine that which has set the EU apart as a multilateral institutional actor, both within and beyond the European continent.

Résumé : *Alors qu'elle est confrontée à plusieurs défis existentiels sur la scène internationale, l'UE apparaît au regard de certains comme étant à la fois en proie au doute et incapable de procéder aux changements nécessaires pour s'assurer une place aux côtés des autres puissances d'un monde multipolaire. Toutefois, avant de s'engager dans une série ambitieuse de réformes des principes de la politique étrangère de l'UE, les dirigeants devraient s'assurer qu'en cherchant à constituer une Europe souveraine, ils ne portent pas atteinte à ce qui a fait la spécificité de l'UE en tant qu'acteur institutionnel multilatéral, tant en Europe qu'au-delà.*

When discussing emerging powers, rarely is the European Union (EU) included on the list. This is understandable, as framing the EU as an emerging power within a still largely Western-centric global order can feel a bit factitious. Nevertheless, as a distinct international actor, the EU can make a reasonable claim to 'emerging' status. The EU's profile as a widely recognized international actor is fairly recent as it was largely set-up within a single generation. Its emerging global role has also shown many of the same 'growing pains' associated with other emerging actors. On the one hand, far from being linear its emergence has progressed with fits and starts. On the other

hand, established players, including the EU's own Member States, have experienced its emergence as both an opportunity and a challenge.

An emerging global EU is a complex beast to grasp. The EU's institutional hybridity, unique historical antecedents, and peculiar normative underpinnings all make it a complicated actor to fathom on the international stage. Its international stance sways between asserting its unicity and mirroring the trappings of the Nation State. This elusiveness has seen the EU adopt a near Zelig-like quality where the paradox of its international significance is solved by projecting frameworks onto it which are informed by different national, sub-national or transnational realities. However, since the EU cannot be all things to all people, despite the EU's steady accretion of external action capacities, it seems it is destined to disappoint the varied expectations it is saddled with.

Listening to much of the mood music on Europe coming from other parts of the world, while bearing in mind the unfortunate jungle-based metaphors used by some in the EU, one can be forgiven for thinking of Aesop's parable about the frog and the fox. The short fable describes a frog leaving his swamp and proclaiming himself a wonder-working doctor. It is then asked by an unconvinced fox how it is that he cannot cure his own poorly complexion, leaving the batrachian dumbstruck. In this humbling analogy, Europe is cast in the role of the self-confident yet sickly amphibian seeking to escape its native quagmire, while many an outside observer of Europe has taken on the mantle of the sceptical and sharp-tongued woodland creature intoning the fable's central moral that one "*should not set up for rectifying enormities in others, while one labours under the same oneself*" (Croxall, 1792).

Prevailing environmental imperatives; accelerating demographic and technological evolutions; structural shifts in geo-politics and geo-economics since the end of the cold war; repeated and widely discussed crises roiling Europe since the late noughties; mounting political dissensus in most liberal democracies; and the return of war to the continent, have all conspired to paint a diminished image of Europe. These challenges, and in particular since 2022 another inter-state war in Europe, have proven a harsh test for the EU. It has led some to stop asking who '*the sick man of Europe*' might be and start wondering whether the EU has become the sick man on the global stage.

Only a decade ago, when accepting the Nobel Peace Prize, the presidents of the Commission and Council at the time were still emboldened enough to give a lecture entitled '*From War to Peace: A European Tale*'. It largely reflected the cosmopolitan and Kantian certainties that have shaped both the EU and its international stance. They provided the normative and narrative substrate of its civilian approach to international affairs, wedding, even if at times imperfectly, the EU and its Member States to the principles and practices of multilateralism. Thus echoing the concluding words of Jean Monnet's memoirs which cast the "[*European*] Community itself [*as*] only a stage on the way to the organised world of the future" (Monnet, 1976). While at times a tad pompous and singularly euro-centric, this cosmopolitan vision is the most distinctive and recognizable contribution of the EU to the cacophony of voices discussing a global order forever in the making.

The cosmopolitan and institutionalist remedies championed by Brussels have often come across as ‘a lone voice in the wilderness’ as few of the immediate interests and longer-term histories of the other players on the global stage predispose them to sing from the same bureaucratic and multilateralist hymn sheet. This dissonance between the EU’s normative operating system and that of the global community means many aspects of the global EU agenda are ‘lost in translation’. In the absence of an emulator of sorts it has at times proven complicated to see EU-bound institutional solutions or political compromises transposed to the global level. In just the last two years, painstakingly crafted intra-European regulatory compromises to recognized global challenges such as the deforestation-free regulation (EUDR), the Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM), or the Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) all appeared to international audience as radical, even disruptive, unilateral impositions. The same holds true the other way around, with wider agreements not always meshing well with European strictures or political dynamics, with for example the EU unilaterally challenging previously accepted instruments of international law like the Investor-state dispute settlement (ISDS) mechanism or the Energy Charter Treaty (ECT).

As the EU’s footprint on the international stage has grown, the number of disputes between its internal logics and preferences and those of third parties have also increased, thus feeding calls for the EU to become better at the traditional great power-games associated with sovereign states protecting their national interests. The diagnosis being that before deciding whether a more sovereign EU can beat other powers at their own game, the EU must be given the means to join the game. This has resulted in recent epochal shifts within the EU as longstanding taboos have fallen. The EU’s 1 billion € support for Ukraine under the European Peace Facility is a symptomatic example of such a norm-busting evolution in its Foreign Policy as it marks the Union’s first direct foray into defence procurement and weapons’ delivery. The transformation of FRONTEX from a coordinating agency into a standing EU border force is another recent example. Looking forward, talk of a possible future Defence Commissioner, an ongoing Commission consultation on whether to cover defence-related research under its civilian research program, or the growing calls to abandon the Council’s unanimity rule in foreign policy are all potentially revolutionary steps towards moving the EU closer to the norms and practices of other global powers in today’s multipolar world.

As such, 10 years after receiving the Nobel Peace Prize, the EU’s founding principles remain central to its international profile, but they have been warped by conflict and crises. This raises the question whether, as the EU adapts to meet the challenges of the day and respond to its critics, will it allow something essential to be lost? To return to Aesop’s fable about the fox and the frog, as the little amphibian seeks to meet the expectations of its landlocked challenger, how can it make sure it does not lose those traits that allowed it to thrive in its original watery marsh? While the EU’s singular institutional constraints, political complexities, bureaucratic procedures, and diffuse reciprocities are diagnosed as some of the causes of its relative international sluggishness, those same traits helped drive Europe’s peaceful convergence. So, it is important to also bear in mind the fable’s second, often overlooked, cautionary message warning

the frog against criticism of its efforts motivated solely by misunderstandings or prejudice. As EU leaders and citizens contemplate how to foster a more sovereign Europe in response to “*the fact that our Europe today is mortal*” (Macron, 2024), they should be careful not to throw the ‘baby out with the bathwater’ and lose those norms and practices upon which the European project was built in the first place.

EU's Balancing Act: Geopolitics and Democracy in the Neighbourhood and Enlargement Policy

Marta Matrakova
Research logistician (IEE-ULB)

Abstract : EU's approach in the Neighbourhood and Enlargement policies balances democracy promotion with geopolitical considerations. Moldova's political developments and Georgia's reforms, amidst high geopolitical competition, illustrate the EU's evolving strategy, tying candidate status to democratic reforms. The upcoming 2024 elections in Georgia will test both Georgia's commitment to democratic values and the EU's balancing act between geopolitical objectives and democracy promotion amidst growing regional tensions.

Résumé : *L'approche de l'UE dans les politiques de voisinage et d'élargissement équilibre la promotion de la démocratie avec les considérations géopolitiques. Les développements politiques en Moldavie et les réformes en Géorgie, dans un contexte de haute compétition géopolitique, illustrent la stratégie évolutive de l'UE, liant le statut de candidat aux réformes démocratiques. Les élections à venir en 2024 en Géorgie testeront à la fois l'engagement de la Géorgie envers les valeurs démocratiques et l'équilibre délicat de l'UE entre ses objectifs géopolitiques et la promotion de la démocratie, dans un contexte de tensions régionales croissantes.*

The European Union has persistently sought to balance geopolitical considerations with the promotion of democratic values through its Enlargement and Neighbourhood Policy (ENP). Designed to bring stability and progress to the region, the ENP aimed to foster the development of a ring of well-governed countries around the EU. While democracy promotion was always central, the geopolitical undertones of the policy were often less discussed and focused on the conflict prevention in the region. To achieve these goals, the EU introduced Association Agreements (AAs), Deep and Comprehensive Free Trade Areas (DCFTAs), and visa liberalisation as incentives to encourage political reform.

Moldova's experience between 2010 and 2015 illustrates the tensions inherent in this dual approach. Initially lauded as a democratic front-runner, Moldova received substantial EU financial support only for it to become evident that deep-seated corruption was widespread. The disappearance of a billion dollars from Moldovan banks in 2014 exposed the superficial features of formalistic reforms. This development underscored the difficulty of maintaining democratic principles while providing unconditional support to pro-EU coalitions. In response, the EU developed more targeted negative conditionality mechanisms. The effective application of stringent conditionality after 2015 in Moldova, supported the emergence of a new, reform-oriented, pro-EU government in Moldova, aiming to diminish oligarchic influence.

Georgia presents a more recent case study for the effective application of such targeted conditionality in the context of high geopolitical competition. The geopolitical backdrop shifted dramatically with Russia's full-scale invasion of Ukraine in 2022. Initially, the EU's approach in the region relied on institutional and diplomatic measures to counter Russian influence. The EU aimed to promote regional stability, democratisation, and economic cooperation while avoiding the increased geopolitical pressures observed since 2014. After the full-scale invasion, the EU found itself compelled to shift from mitigation to active engagement in geopolitical competition. This new reality posed challenges to the EU's policy-making processes and capacity for decisive action in foreign affairs.

The EU's engagement with Georgia and Moldova under the ENP, and recently under the EU enlargement track, underscores the complex relationship between geopolitical competition and democracy promotion in the region. The EU has implemented a more targeted conditionality approach in Georgia in the last five years, tying candidate status to meeting nine distilled criteria from an initial twelve political priorities linked to the membership perspective. These criteria focus on human rights, the free operation of civil society and media, depolarisation, countering disinformation, free and fair electoral competition, as well as improved mechanisms for ensuring the independence of judicial and anti-corruption institutions. The EU's insistence on these points provides an opportunity to demonstrate its commitment to democratic values even as geopolitical tensions mount.

The decision to grant candidate status to Georgia, conditional on promoting these nine key political priorities, reflects the EU's evolving strategy. Georgia's strategic location and EU aspirations among the population increased the pressure on EU officials to open the membership perspective, even if significant challenges in building democratic institutions remained. This move reaffirms the EU's boundaries in a landscape increasingly defined by geopolitical competition, while underscoring the need for a nuanced approach to democratisation processes. Specifically, the EU faces key challenges in enforcing effective conditionality on democratic rules and institutions, often involving the suspension of economic and political incentives highly valued by domestic political elites. After receiving positive signals for candidate status in December 2023, the Georgian government introduced significant steps for democratic subversion. As in Moldova in 2014 and other Eastern European states, the EU faces a reversal of key democratic measures once positive incentives have been provided.

Tensions have been magnified since April 2024 by Georgia's recent adoption of a foreign agents' law, which mimics Russia's approach for the effective control and suppression of civil society organisations critical of the government. Despite significant protests and criticism from the international community, the Georgian government defended the bill as a step towards strengthening national sovereignty. This situation highlights the complex interaction between geopolitical considerations and democratic principles, illustrating how domestic politics increasingly intertwine with geopolitical competition and polarising narratives about national sovereignty and independent development.

The upcoming elections in October will be a litmus test both for Georgia's democratic future and the EU's efforts to balance its geopolitical objectives with its commitment to democracy. On the one hand, the 2024 elections will reveal whether Georgia's political actors are willing to defend their institutionally and politically entrenched positions at the expense of democratic values, amidst growing polarisation and geopolitical competition. On the other hand, there are growing indications that the election can pose significant challenges for the EU's balancing act between democracy protection and geopolitical competition, where reaching a consensual decision among EU members remains a considerable challenge for exerting influence in the region.

Table des matières

| | |
|----------------------------|----------|
| Remerciements | 7 |
|----------------------------|----------|

| | |
|---------------------------|----------|
| Avant-propos | 9 |
|---------------------------|----------|

Annemie Schaus, rectrice de l'Université libre de Bruxelles

Partie I

Regards sur les dix dernières années et perspectives pour l'avenir

| | |
|--|-----------|
| L'IEE-ULB et l'Europe : une réflexion en miroir sur 60 ans d'histoire | 13 |
|--|-----------|

François Foret, professeur de science politique (ULB), chercheur au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), président de l'IEE

| | |
|------------------------|-----------|
| 2014-2024 | 17 |
|------------------------|-----------|

Chloé Brière, professeure de droit européen (ULB), chercheuse au Centre de droit européen (CDE), directrice de l'IEE

| | |
|--|-----------|
| Regard sur les dix dernières années | 21 |
|--|-----------|

Ramona Coman, professeure en science politique (ULB), présidente de l'IEE (2019-2023)

| | |
|--|-----------|
| Soixante ans d'innovations dans la continuité | 25 |
|--|-----------|

Anne Weyembergh, professeure en droit pénal européen (ULB), présidente de l'IEE (2014-2019)

| | |
|--|-----------|
| Dix ans à la lumière d'une vie académique à l'Institut... | 29 |
|--|-----------|

Marianne Dony, professeure honoraire (ULB), présidente de l'IEE (2009-2014)

Partie II

**Des questions fondatrices toujours d'actualité :
l'Europe des traités vs l'Europe des sociétés ?**

**Les convulsions de l'Europe sociale entre avancées
et contestation 35**

Amandine Crespy, professeure en science politique (ULB), chercheuse au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), membre affiliée de l'IEE

À la recherche de l'Europe sociale oubliée 39

Nicolas Verschueren, professeur d'histoire contemporaine (ULB), directeur du Centre Mondes Modernes & Contemporains, membre affilié de l'IEE

Institutions européennes et États membres 43

Christopher Bickerton, professeur (Université de Cambridge)

Le lent avènement de l'Union budgétaire 47

Paul Dermine, professeur de droit européen (ULB), chercheur au Centre de droit européen (CDE), membre affilié de l'IEE

L'Europe et son Autre 49

Martin Deleixhe, professeur (ULB), chercheur au Centre de Théorie Politique, membre affilié de l'IEE

**Politiser l'UE pour démocratiser le rapport des citoyens
aux institutions européennes 51**

Alvaro Oleart, chercheur postdoctoral (FNRS), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), membre affilié de l'IEE

Partie III

**Enseigner, chercher, débattre : sur, avec, pour
ou contre l'Europe ?**

**European Studies, Interdisciplinary Research,
and the 'Vision'-Thing 55**

Erik Jones, Director of the Robert Schuman Centre for Advanced Studies at the European University Institute, Florence

The Unfinished European Policy Research area 59

Karel Lannoo, Chief Executive, Centre for European Policy Studies (CEPS)

**Debating Europe: Fostering Competition,
But Prioritising Facts and Cooperation 63**

Christophe Leclercq, Europe Media Lab

European Integration as a Subject of European-Funded Research 67

Angela Liberatore, Head of the Scientific Department, European Research Council Executive Agency (ERCEA)

Partie IV

'Cartes blanches'. 60 ans d'intégration européenne en 6 000 signes

Quand l'Europe (re)commence par la culture... 81

François Foret, professeur de science politique (ULB), chercheur au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), président de l'IEE

Si l'UE m'était contée en bandes dessinées (histoire vraie)..... 83

Nicolas Verschueren, professeur d'histoire contemporaine (ULB), directeur du Centre Mondes Modernes & Contemporains, membre affilié de l'IEE

Une Europe contée : miser sur les récits pour créer une communauté européenne 87

Maria Carmela Noviello, étudiante, Master en études européennes (ULB)

Rethinking the Role of Expertise in the European Union 89

Piotr Marczyński, PhD candidate (ULB), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), member of IEE

Integrating European values: Still a Bumpy Road Ahead for Rule of Law Protection 93

Pauline Thinus, PhD candidate (ULB), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), member of IEE

Les fonds de l'UE : un nouveau moyen pour approfondir l'intégration européenne et promouvoir le respect des droits fondamentaux 97

Ilaria Gambardella, chercheuse doctorante (ULB & KU Leuven), Centre de droit européen (CDE), membre affiliée de l'IEE

60 Years of Costa vs. ENEL: The Long March to Primacy 101

Giulia La Torre, PhD Candidate (ULB & UNIGE), Centre de droit européen (CDE), GEM-DIAMOND Doctoral Fellow, member of IEE

Dans un monde en profonde mutation, le Marché unique européen est-il encore un véritable atout ? 105

Fabienne Ilzkovitz, professeure en économie européenne (ULB), Solvay Brussels School of Economics and Management, membre affiliée de l'IEE

| | |
|--|------------|
| What Can We Learn from Inflation to Futureproof Our Union? | 109 |
| <i>Anna Zech, PhD Candidate (ULB & Paris 1), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), GEM-DIAMOND Doctoral Fellow, member of IEE</i> | |
| Quelle place encore pour la politique de la concurrence dans l'Union européenne aujourd'hui ? | 113 |
| <i>Jean-François Bellis, professeur (ULB), Centre de droit européen (CDE), membre affilié de l'IEE</i> | |
| La mutation de la politique des aides d'État | 117 |
| <i>Marianne Dony, professeure honoraire (ULB), présidente de l'IEE (2009-2014)</i> | |
| L'Europe a besoin de vous : remédier aux pénuries sur le marché du travail en intégrant les travailleurs ressortissants de pays tiers sur le marché du travail européen | 121 |
| <i>Amy Weatherburn, chercheuse postdoctorale (ULB), Centre de droit européen (CDE), membre affiliée de l'IEE</i> | |
| An Invitation to Dare: Legal Imagination for the EU Climate Future | 125 |
| <i>Chiara Armeni, professeure de droit de l'environnement (ULB), directrice du Centre de droit européen (CDE), membre affiliée de l'IEE</i> | |
| Will a Social Europe Finally Happen? | 127 |
| <i>Bastian Kenn, PhD candidate (ULB), Centre d'études de la vie politique (Cevipol), member of IEE</i> | |
| Reformer l'UE : pourquoi, comment et surtout quand ? | 131 |
| <i>Ramona Coman, professeure en science politique (ULB), présidente de l'IEE (2019-2023)</i> | |
| Protection des intérêts financiers de l'UE : avec le parquet européen, l'Union européenne a enfin les moyens de ses ambitions ? | 135 |
| <i>Chloé Brière, professeure de droit européen (ULB), chercheuse au Centre de droit européen (CDE), directrice de l'IEE</i> | |
| The EU's Fading 'Moral Power' in the Neighbourhood: Progress with Unity, Regress in Magnanimity | 139 |
| <i>Syuzanna Vasilyan, collaboratrice scientifique, membre affiliée de l'IEE</i> | |
| 60 nuances de gris : l'art et la science d'in-betweenness | 143 |
| <i>Jing-Syuan Wong, chercheuse doctorante (ULB), Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), membre affiliée de l'IEE</i> | |

**Global Europe Heal thyself, But Make Sure the Cure Isn't
Worse Than the Disease..... 145**

*Frederik Ponjaert, project manager (IEE-ULB), researcher (Recherche et Études
en Politique Internationale – REPI)*

**EU's Balancing Act: Geopolitics and Democracy
in the Neighbourhood and Enlargement Policy..... 149**

Marta Matrakova, research logistician (IEE-ULB)

L'IEE a 60 ans

Penser l'Europe (1964-2024) :
changements et continuités

L'Institut d'études européennes de l'ULB a soixante ans, ce qui en fait l'un des plus anciens du continent. Entre 1964 et 2024, l'Europe a bien changé, et avec elle les manières de l'enseigner, de l'étudier et d'en débattre. Pour célébrer cet anniversaire, le choix a été fait de ne pas se contenter d'une commémoration, mais de réfléchir à l'avenir en s'appuyant sur notre histoire. Cet ouvrage en constitue la trace écrite.

Il reprend tant les contributions de la journée anniversaire du 27 février 2024, que les « cartes blanches » publiées par la communauté de l'IEE (académiques, chercheurs, étudiants) entre janvier et juin 2024. La variété et l'interdisciplinarité de ces réflexions reflètent la diversité de l'objet européen. Une analyse rétrospective des dix dernières années éclaire la manière dont les études européennes à l'ULB ont évolué en réponse à la crise permanente de l'UE, ainsi qu'aux mutations de notre université et du champ académique. Le croisement d'expériences et expertises montre la transition de l'Europe d'une cause à défendre à un objet soumis à examen critique, et les multiples façons de travailler sur, avec, pour, ou contre elle. Des analyses explorent les continuités et mutations de questions présentes depuis les origines de l'intégration européenne et toujours à l'agenda, telles que l'Europe sociale, le rapport entre institutions européennes et États membres, les perceptions citoyennes, la protection de l'environnement ou le respect de l'état de droit.

François Foret et Chloé Brière

